

6.2 EXPERTISE PAYSAGÈRE

PROJET ÉOLIEN DE RAIX (16)

COMMUNE DE RAIX

VERSION CONSOLIDÉE – DÉCEMBRE 2025



Identité du Maître d'Ouvrage :

PE DE RAIX

SAS- Société de Valeco / EnBW

SIREN : 980 492 805

SIRET : 980 492 805 00018

188 rue Maurice Béjart

34184 MONTPELLIER

PE DE RAIX

188 RUE MAURICE BEJART – CS 57392 - 34184 MONTPELLIER CEDEX 4 – FRANCE

TEL. 04 67 40 74 00 - www.groupevaleco.com

SAS AU CAPITAL DE 500€- RCS MONTPELLIER 980 492 805- SIRET N° 980 492 805 00018



ÉTUDE D'IMPACT PAYSAGÈRE

Projet de Parc éolien

Département de la Charente (16)
Commune de Raix



VALECO
88 rue Maurice Béjart
34184 Montpellier Cedex 4

Août 2024



MAITRE D'OUVRAGE



VALECO
88 rue Maurice Béjart
34184 Montpellier Cedex 4
Tél. : 04 67 40 74 00 - contact@groupevaleco.com
RCS 421 377 946

www.groupevaleco.com

REALISATION DE L'ETUDE



ARTIFEX
4 rue Jean le Rond d'Alembert
81000 Albi
Tél. : 05 63 48 10 33 - contact@artifex-conseil.fr
RCS 502 363 948

www.artifex-conseil.fr

AUTEURS DU DOCUMENT

Personne	Fonction	Contribution	Organisme
Valentin CELLIER	Chargé d'étude paysage	Prise de vue et rédaction	ARTIFEX
Thibaud SACCHIERO	Chargé de mission géomatique	Prise de vue et photomontage	ARTIFEX
Mathias PAYRASTE	Chargé d'étude paysage	Relecture	ARTIFEX
Jean-Cyrille MOLITOR	Chef de projet environnement	Relecture	ARTIFEX



PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE	6
I. PRÉAMBULE	7
1. Terminologies	7
1.1. Les notions de paysage	7
1.2. Les zonages paysagers	7
1.2.1. Les Parc Naturels Régionaux (PNR)	7
1.2.2. Les Parcs Nationaux Français (PNF)	7
1.3. Le patrimoine réglementé	7
1.3.1. Le patrimoine mondial de l'UNESCO	7
1.3.2. Les monuments historiques	8
1.3.3. Les sites inscrits ou classés	8
1.3.4. Les Grands Sites de France	8
1.3.5. Les sites patrimoniaux remarquables	8
1.3.6. Le patrimoine archéologique	8
II. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	9
1. L'étude d'impact	9
1.1. Les références, guides	9
1.2. Le déroulé de l'étude	9
2. Cadastre du territoire d'étude	9
2.1. Elaboration de la Zone d'influence Visuelle	9
2.2. Définition des aires d'études	9
2.2.1. Les aires d'étude théoriques	9
2.2.2. Les aires d'étude redéfinies	10
3. Qualification des enjeux	10
3.1. Etat des lieux du territoire d'étude	10
3.2. Détermination des enjeux bruts	10
3.3. Définition des enjeux sensibles du projet	11
4. Définition de la variante d'implantation	12
5. Analyse des effets	12
5.1. Les photomontages	12
5.1.1. Les prises de vue	12
5.1.2. Méthode de réalisation des photomontages	12
5.2. L'interprétation des photomontages : détermination de l'effet	13
5.3. La saturation visuelle	13
6. Qualification des impacts	14
7. Définition de la séquence ERC	15
III. GLOSSAIRE	15
PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE	16
I. INTRODUCTION AU PROJET	17
II. GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE D'ÉTUDE	18
1. Les aires d'étude	18
1.1. Définition des aires d'étude théoriques	18
1.2. Redéfinition des aires d'étude	19
2. Les ensembles et zonages paysagers	20
2.1. Les unités paysagères	20
2.1.1. Les paysages de plaines de champs ouverts	21
2.1.2. Les paysages de plaines vallonnées et/ou boisées	21
2.1.3. Les Paysages de bocage	22
2.1.4. Les vallées	22
2.1.5. Les villes principales	23
2.1.6. Ruffec	23

2.1.7. Les terres boisées	23
2.1.8. Le pays du Karst	23
2.1.9. La marche boisée	23
2.2. Le contexte éolien	24
3. Le Patrimoine inventorié	26
3.1. Le patrimoine protégé	26
3.1.1. Les Monuments Historiques	26
3.1.2. Les Sites inscrits et classés	31
3.1.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)	32
3.2. Synthèse des enjeux patrimoniaux	32
III. DESCRIPTION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES	33
1. Le paysage aux aires d'étude éloignée et rapprochée	33
1.1. Les logiques territoriales	33
1.1.1. Relief, hydrographie et occupation du sol	33
1.1.2. Habitat	34
1.1.3. Axes de communication	34
1.1.4. Les grandes infrastructures	35
1.2. Les dynamiques touristiques et culturelles	37
1.2.1. Un tourisme de pleine nature	37
1.2.2. Un tourisme patrimonial	37
2. Le paysage à l'aire d'étude immédiate	39
3. Caractéristiques et composantes du site d'étude	42
4. Synthèse des enjeux du territoire d'étude	44
IV. ANALYSE DES PERCEPTIONS	46
1. Perceptions à l'échelle éloignée	46
1.1. Analyse des perceptions	46
1.2. Les enjeux sensibles à l'échelle éloignée	54
2. Perceptions à l'échelle rapprochée	55
2.1. Analyse des perceptions	55
2.2. Les enjeux sensibles à l'échelle rapprochée	67
3. Perceptions à l'échelle immédiate	68
3.1. Analyse des perceptions	68
3.2. Les enjeux sensibles à l'échelle immédiate	76
V. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER	77
1. Synthèse des enjeux sensibles	77
2. Approche cartographique des enjeux sensibles	78
3. Orientations d'implantation	82
PARTIE 3 : CHOIX ET DESCRIPTION DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION	83
I. CHOIX DU PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION	84
II. CRITÈRES DES SCÉNARIOS D'IMPLANTATION PROPOSÉS	84
1. Critères généraux	84
2. Caractéristiques et points de vue	85
III. ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION	86
1. Présentation des variantes	86
2. Analyse de la perception des variantes	87
3. Résultat de l'analyse des variantes d'implantation	90
IV. DESCRIPTION DU PROJET CHOISI	91
1. Le projet éolien	91
2. Les aménagements connexes	91
2.1. Les aménagements permanents	91



2.1.1. Les voies d'accès	91
2.1.2. Les postes de livraison	91
2.1.3. Les plateformes des éoliennes	91
2.2. Les aménagements temporaires	91
PARTIE 4 : ANALYSE DES IMPACTS	92
I. INTRODUCTION	93
1. Rappel des notions clés	93
2. Critères de sélection des points de vue pour la réalisation des photomontages	93
3. Principe d'analyse des effets	93
II. LES EFFETS DU PARC ÉOLIEN DE RAIK AUX DIFFÉRENTES AIRES D'ÉTUDE	94
1. Les effets à l'échelle éloignée	94
1.1. Présentation des points d'analyse	94
1.1.1. Localisation des points de vue	94
1.1.2. Les données techniques	95
1.2. Rappel des enjeux	95
1.3. Analyse des effets	95
1.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact	112
2. Les effets à l'échelle rapprochée	113
2.1. Présentation des points d'analyse	113
2.1.1. Localisation des points de vue	113
2.1.2. Les données techniques	114
2.2. Rappel des enjeux	115
2.3. Analyse des effets	115
2.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact	192
3. Les effets à l'échelle immédiate	195
3.1. Présentation des points d'analyse	195
3.1.1. Localisation des points de vue	195
3.1.2. Les données techniques	196
3.2. Rappel des enjeux	197
3.3. Analyse des effets	197
3.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact	250
III. ANALYSE DE LA SATURATION VISUELLE	252
1. Méthodologie et notion	252
2. Choix des points de vue	252
3. Étude de saturation	253
3.1. 43 - La Faye - Le sentier des Tunnels - D730	253
3.2. 24 - Château des Plans - Itinéraire cyclable de Ruffec et circuit VTT - D736	254
3.3. 32 - Villefagnan - D740 - D27	255
3.4. 34 - Villiers-le-Roux - Itinéraire cyclable de Villefagnan	256
3.5. 38 - La Gorge - D182 - Itinéraire cyclable de Villefagnan	257
3.6. 41 - D182 - LGV	258
3.7. 47 - Le sentier des Tunnels - Itinéraire cyclable de Villefagnan	259
3.8. 36 - Courcôme - D736 - D192	260
3.9. 48 - Courcôme - D736 - Itinéraire cyclable de Villefagnan	261
3.10. 42 - D730	262
3.11. 45 - La Tachonnerie	263
3.12. 49 - D27 - LGV	264
4. Conclusion	265
5. Les effets des aménagement connexes	266
5.1. Description des effets liés aux aménagements connexes	266
5.2. Analyse des effets sur les composantes du site et des effets visuels	266

IV. SYNTHÈSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PARC ÉOLIEN DE RAIK	267
PARTIE 5 : MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET	269
I. LES MESURES D'ÉVITEMENT	270
II. LES MESURES DE RÉDUCTION	270
PARTIE 6 : CONCLUSION	271
I. SYNTHÈSE DES IMPACTS RÉSIDUELS	272
II. SCÉNARIOS DE RÉFÉRENCE	274
III. CONCLUSION AU PROJET	275
PARTIE 7 : BIBLIOGRAPHIE	276



INDEX DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Principe d'assemblage des panoramas et chevauchement	12
Illustration 2 : Exemple de cartes d'interprétation de la saturation visuelle, étude dans l'Aveyron	14
Illustration 3 : Localisation du site d'étude	17
Illustration 4 : Les aires d'études théoriques	18
Illustration 5 : Les aires d'études redéfinies	19
Illustration 6 : Les unités paysagères	20
Illustration 7 : Contexte éolien	24
Illustration 8 : Le patrimoine inventorié	26
Illustration 9 : Occupation des sols	33
Illustration 10 : Le réseau viaire	35
Illustration 11 : Les éléments touristiques	37
Illustration 12 : Bloc d'organisation du relief à l'échelle immédiate	39
Illustration 13 : Organisation du territoire à l'échelle immédiate	39
Illustration 16 : Carte des composantes du site d'étude	42
Illustration 17 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle éloignée	46
Illustration 18 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle rapprochée	55
Illustration 19 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle immédiate	68
Illustration 20 : Synthèse des enjeux sensibles du territoire d'étude	78
Illustration 21 : Synthèse des enjeux sensibles à une échelle rapprochée	79
Illustration 22 : Synthèse des enjeux sensibles à une échelle immédiate	80
Illustration 23 : Synthèse des enjeux sensibles du site d'étude	81
Illustration 25 : Préconisation d'implantation à une échelle éloignée	82
Illustration 24 : Préconisation d'implantation à l'échelle immédiate	82
Illustration 26 : Carte de localisation des points de vue pour l'analyse des variantes	85
Illustration 27 : Localisation des composantes du projet éolien	91
Illustration 28 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle éloignée	94
Illustration 29 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle rapprochée	113
Illustration 30 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle immédiate	195
Illustration 31 : Localisation des composantes du projet éolien	266



PARTIE 1 : MÉTHODOLOGIE



Dans le cadre réglementaire des études d'impacts sur l'environnement, le volet paysager constitue une analyse sensible de l'environnement dans lequel va évoluer le projet éolien en question. L'étude des paysages, à travers leurs composantes permettent de les interpréter et de comprendre leurs évolutions.

La présente étude propose dans un premier temps un préambule qui détaille les concepts, les notions paysagères et patrimoniales ainsi que les clés pour comprendre et interpréter un paysage éolien. La méthodologie de travail et le déroulé de l'étude d'impact paysagère pour un projet éolien seront présentés dans un second temps.



I. PRÉAMBULE

1. TERMINOLOGIES

1.1. Les notions de paysage

Selon la Convention européenne du paysage (Convention Européenne du Paysage, art. L. 350-1 A du code de l'environnement, adoptée le 20 octobre 2000 à Florence), le **paysage** désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit ainsi de décrire un espace au-delà de ses seules qualités visuelles en incluant les usages, les pratiques, ou encore les représentations collectives. Les Atlas de Paysages découpent et décrivent les territoires en lien avec ce grand principe. Les échelles paysagères sont alors imbriquées les unes dans les autres pour s'adapter à l'échelle de lecture et décrire finement le territoire.

Une **entité paysagère**, ou ensemble de paysages, est une vaste portion de territoire présentant des caractéristiques communes (géomorphologie, occupation du sol). Une entité paysagère peut être divisée en plus petits ensembles cohérents appelés unités paysagères.

Une **unité paysagère** est une « portion de territoire présentant des caractéristiques communes et cohérentes (géomorphologie, éléments naturels ou bâtis, activités, mais également perceptions que l'on en a). Une unité paysagère se compose de structures et motifs paysagers qui sont la source de son unicité. Le découpage d'un territoire en unités paysagères permet de décrire la diversité des identités paysagères. » (Définition de l'Atlas des paysages de Haute-Garonne, en ligne)

Un élément de paysage, également dit **composante paysagère**, est un « macro-élément identifié, qui résulte de l'action de la nature et/ou de l'Homme. Les unités paysagères sont constituées de l'assemblage de plusieurs éléments paysagers (routes, forêts, cours d'eau, prairies, villes, villages...). » (Définition de l'Atlas des paysages de Haute-Garonne, en ligne). Ces composantes dessinent des motifs paysagers.

1.2. Les zonages paysagers

1.2.1. Les Parc Naturels Régionaux (PNR)



Les **PNR** ont été institués par un décret en date du 1er mars 1967 qui précisait que pouvait être classé en Parc Naturel Régional « le territoire de tout ou partie d'une ou plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, et qu'il importe de protéger et d'organiser ».

La loi Paysage du 8 janvier 1993 consacre le régime d'opposabilité des chartes de parcs naturels régionaux aux documents d'urbanisme. Son article L 244-1 précise que « l'État et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du Parc. Ils assurent en conséquence la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et mesures de la charte ». La charte est rédigée pour une durée de 12 ans, au terme de laquelle elle doit être révisée afin que le label puisse être renouvelé.

Les PNR portent 5 missions, fixées par le Code de l'Environnement :

- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et paysagers
- Aménager le territoire
- Favoriser le développement économique et social
- Accueillir, éduquer et informer les habitants et visiteurs
- Conduire des actions expérimentales ou innovantes

1.2.2. Les Parcs Nationaux Français (PNF)



Les **PNF** ont été institués par la loi votée le 22 juillet 1960 appelée parc national « à la française ». Cette loi a été créée dans un objectif « d'allier les actions humaines et la protection de la nature » suite à des élans de modernisation de l'agriculture. Ainsi « cette loi permet la création par décret en Conseil d'État de sept parcs nationaux en métropole (la Vanoise le 6 juillet 1963, Port-Cros le 14 décembre 1963, les Pyrénées le 23 mars 1967, les Cévennes le 2 septembre 1970, les Ecrins le 23 mars 1973, le Mercantour le 18 août 1979) et dans un département d'outremer (la Guadeloupe le 20 février 1989). »

En 2006, la loi du 14 avril fait évoluer les dispositifs législatifs et réglementaires permettant la création de 3 nouveaux parcs : Parc national de La Réunion (2007), Parc amazonien de Guyane (2007), Parc national des Calanques (2012).

Le Parc National c'est avant tout « un territoire dont les patrimoines naturel, culturel et paysager ont été jugés exceptionnels, justifiant une protection et une gestion adaptées, confiées à un établissement public sous tutelle du ministère en charge de l'Ecologie ».

1.3. Le patrimoine réglementé

Le patrimoine réglementé porte sur « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique » (Code du patrimoine, art. L1) ainsi que sur « les paysages patrimoniaux relevant de la politique des sites relevant du code de l'environnement » (art. L341-1). Le patrimoine réglementé regroupe ainsi le patrimoine mondial de l'UNESCO, les monuments historiques, les sites protégés, les Grands Sites de France, les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), mais aussi l'archéologie (zone de présomption de prescription archéologique).

1.3.1. Le patrimoine mondial de l'UNESCO



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Le **patrimoine mondial de l'UNESCO** est une appellation attribuée à des lieux ou des biens, situés à travers le monde, possédant une valeur universelle exceptionnelle. A ce titre, ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés pour que les générations futures puissent encore les apprécier à leur tour.

Selon la définition du Comité du Patrimoine Mondial figurant dans les « Orientations devant guider la mise

en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » (mises à jour en juillet 2013), l'attribution du label « vise à encourager à travers le monde l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité et une application universelle ». Ce label a été institué en 1972 par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, ratifiée par la France en 1975 et aujourd'hui ratifiée par 141 États parties.

L'actualisation en 2015 du texte des Orientations formule les principes de mise en œuvre et de fonctionnement de la Convention, en définissant les règles d'inscription et de bonne gestion des biens. A ce titre, la préservation d'un bien labellisé UNESCO est fondée sur sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), correspondant au bien, à sa zone tampon et à ses aires extérieures.

La sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux coordonne la protection et la gestion des biens culturels français inscrits au patrimoine mondial, qu'ils soient constitués d'un seul monument ou, pour les biens les plus récents, de territoires étendus ou d'éléments disséminés sur plusieurs territoires. Elle veille notamment à l'élaboration et à la modification des périmètres d'inscription, à l'adéquation des dispositifs de protection avec les limites des biens et leurs zones tampons, et au suivi des projets et aménagements susceptibles d'avoir un impact sur la V.U.E. des biens. En liaison avec un réseau de correspondants dans chaque direction régionale des Affaires culturelles (DRAC), elle s'efforce de trouver, en lien avec les gestionnaires et les collectivités territoriales concernées, toutes les solutions permettant d'assurer le maintien de la V.U.E. de chaque bien inscrit.

1.3.2. Les monuments historiques

MONUMENT



Les **monuments historiques** regroupent des meubles ou immeubles protégés au titre du code du patrimoine pour leur intérêt historique, artistique et/ou architectural. A ce titre le patrimoine protégé au titre des monuments historiques comprend aujourd'hui de multiples domaines comme le patrimoine domestique, religieux ou encore industriel. Son champ temporel s'étend de la période préhistorique au XXème siècle.

La législation distingue deux types de protection : les monuments historiques classés et les monuments historiques inscrits.

HISTORIQUE

Sont **classés** parmi les monuments historiques, « les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public ». C'est le plus haut niveau de protection.

Sont **inscrits** parmi les monuments historiques « les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation ».

La distinction entre inscrit et classé peut également se comprendre selon le rayonnement de l'intérêt patrimonial de l'édifice : ainsi le classement s'effectue à un niveau national et l'inscription s'opère à un niveau régional.

Pour les édifices classés, comme pour les inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.).

Ces monuments sont référencés sur la base « Mérimée » du Ministère de la Culture. La loi du 25 février 1943 instaure un périmètre de 500 m (les « abords ») ou un périmètre délimité des abords (PDA) autour des monuments protégés et un régime de contrôle, par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), des travaux effectués dans ce périmètre.

1.3.3. Les sites inscrits ou classés



Site classé
Patrimoine
national

Les **sites inscrits ou classés** regroupent des ensembles conjuguant bâti et paysage, ou des sites naturels, attractifs, parfois fragiles.

Selon la définition donnée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, et au titre de la loi du 2 mai 1930, les « **Sites classés** sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris ».

En site inscrit, les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à avis

simple (ou conforme en cas de démolition) de l'Architecte des Bâtiments de France

En site classé, les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

Les sites protégés sont référencés sur les sites internet des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

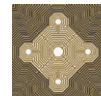
1.3.4. Les Grands Sites de France



Le label **Grand Site de France** appartient à l'État, qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle en 2003. Il est géré par le Ministère en charge de l'Ecologie. Il est inscrit au code de l'environnement (art. L341-15-1) depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement : « Le label Grand Site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable. Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label. ».

Les travaux au sein des Grands Sites de France relèvent donc du même régime que les travaux en site classé : ils sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, de la DRAC (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine du département concerné) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS).

1.3.5. Les sites patrimoniaux remarquables



SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Les **Sites Patrimoniaux Remarquables** (SPR) ont été créés suite à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016. Ils sont, au sens de l'article L631-1 du code du patrimoine, « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. » Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection que sont les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Ces derniers ont été automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables.

Les travaux dans les sites patrimoniaux remarquables relèvent du même régime d'autorisation que les travaux dans le périmètre de protection des monuments historiques : ils sont soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

1.3.6. Le patrimoine archéologique

Le **patrimoine archéologique** est défini par l'article L510-1 du code du patrimoine. Ainsi, « constituent des éléments du patrimoine archéologique tous les vestiges, biens et autres traces de l'existence de l'humanité, y compris le contexte dans lequel ils s'inscrivent, dont la sauvegarde et l'étude, notamment par des fouilles ou des découvertes, permettent de retracer le développement de l'histoire de l'humanité et de sa relation avec l'environnement naturel. »

Créés par la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive, les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) se substituent aux zones de saisine instituées par la loi de 2001 qui elles-mêmes succédaient aux périmètres de protection archéologique pris dans le cadre du décret 86-192. Ce sont des zones dans lesquelles les travaux d'aménagement soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir) peuvent faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive.

Dans le cadre d'une étude d'impact, les dossiers doivent être transmis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Le projet photovoltaïque est alors susceptible de faire l'objet de prescriptions d'archéologie préventive, diagnostics et fouilles, en fonction du contexte archéologique proche notamment.

II. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

1. L'ÉTUDE D'IMPACT

1.1. Les références, guides

- Le guide « **Les Atlas de Paysages, Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages** », édité par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, en 2015, propose une méthode d'élaboration des Atlas de Paysages.
- Le « **Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres** », édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en 2016, propose une méthodologie de réalisation des études d'impacts.
- Le guide « **Evaluation environnementale - Guide d'interprétation de la réforme du 3 août 2016** » édité par le Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du développement durable en 2017.
- Le « **Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres - version révisée octobre 2020** », édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, en 2020.

1.2. Le déroulé de l'étude

Selon le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts, des projets de parcs éoliens terrestres, l'étude d'impact paysagère a pour objectif de déterminer l'impact d'un projet sur un territoire donné. Afin d'étudier cet impact, plusieurs étapes sont nécessaires pour aboutir l'analyse. L'étude d'impact se décompose ainsi de la sorte suivante :

- Bibliographie et données réglementaires** : Consultation des bases de données disponibles en ligne et sollicitation des organismes et administrations :
 - Patrimoine inventorié : MH, Sites, SPR, Grands Sites de France, Opération grand site
 - Paysage : Unités paysagères, PNR, PN...
 - Tourisme : tracés de randonnée, points d'intérêt et d'observation de paysage, site d'accueil du public
- Investigation terrain** : Parcours du territoire d'étude afin d'effectuer les relevés paysagers, relever les points sensibles au regard du site d'étude
- Analyse du territoire d'étude et des perceptions - Détermination des enjeux** :
 - Présentation du territoire et détermination des enjeux bruts : organisation du relief, recensement des composantes paysagères et patrimoniales clés, analyse des usages et dynamiques territoriales...
 - Analyse des perceptions possibles sur des éléments hauts sur le site d'étude (éoliennes du projet) pour la définition des enjeux sensibles : présentation de panoramas pour l'aide à la compréhension de l'organisation du territoire et des perceptions sur le paysage du site d'étude
- Préconisations d'implantation** : suite à l'identification des enjeux sensibles, des recommandations sur une implantation à privilégier pour le paysage et le patrimoine est proposée.
- Analyse des variantes d'implantation et choix de la variante finale** : étude de l'implantation la plus adéquate au regard du paysage avec présentation de plusieurs possibilités d'implantation (variation du nombre d'éolienne et/ou de l'emplacement des mâts et plateformes) et type de gabarits.
- Analyse des impacts du projet** : Détermination des effets visuels et cumulés du projet sur le paysage et le patrimoine. Cette analyse se base sur l'interprétation de photomontages et de cartes (aménagements connexes et saturation visuelle).
- Définition des mesures et des impacts résiduels** : proposition d'action ou aménagement pour limiter les impacts du projet afin d'obtenir des impacts résiduels plus acceptables au regard des variables environnementales.
- Analyse de scénario de références** : étude de l'évolution du paysage avec et sans le projet éolien
- Conclusion du projet** : synthèse de l'analyse du territoire et de l'intégration du projet

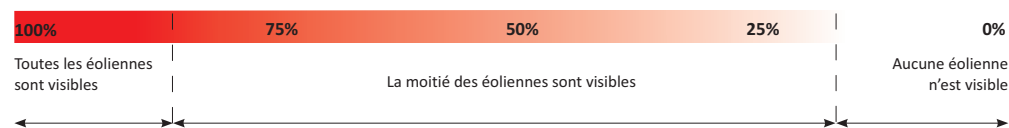
2. CADRAGE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

2.1. Elaboration de la Zone d'influence Visuelle

Dans le but d'étudier les portions du territoire qui pourront potentiellement être concernées par la visibilité du projet éolien, une **Zone d'influence Visuelle** (ou **ZIV**) est générée. Cette approche théorique permet de mettre en lumière le bassin visuel du projet, c'est à dire les portions de territoire d'où le parc éolien peut être visible et celles d'où il ne le sera pas. Pour ce calcul, plusieurs critères sont pris en compte :

- Le **relief** - les données de relief sont issues de l'IGN - **BD ALTI MNT 75 m**.
- La **position des éoliennes** (pré-implantation) - cette donnée est fournie par le développeur, elle est maximisante à ce stade de l'étude, et ne tient pas compte des contraintes techniques et environnementales
- La **hauteur des éoliennes** - cette donnée est fournie par le développeur, elle est maximisante à ce stade de l'étude
- La **taille de l'observateur** - elle est fixée à 1,70 m, et correspond à une hauteur moyenne de l'Homme.

Le résultat obtenu est une carte en dégradé de couleurs qui représente les zones de visibilité potentielle du projet. Plus la zone est éclairée d'une couleur rouge vif, plus les éoliennes sont visibles.



Cette méthode cartographique est maximisante, c'est à dire qu'elle maximise les zones d'où le projet sera visible. Ainsi les points suivants ne sont pas pris en compte lors du calcul de la ZIV (sauf indication contraire) :

- Les **secteurs bâtis** (villes, villages et constructions isolées) : à cause de la complexité des volumes, l'irrégularité des constructions pouvant masquer tout ou partie des éoliennes. Ainsi, le rendu apparaît plus impactant qu'il ne l'est vraiment au niveau des zones habitées.
- Les **boisements** : cette donnée complexe et en perpétuelle évolution crée de réels écrans visuels, permettant de minimiser les zones de visibilité cartographiées (vérifié lors de la sortie sur le terrain). Cette donnée peut être ajoutée selon une hauteur spécifique à chaque formation végétale sur l'ensemble du territoire d'étude.
- La **précision du relief** : la simulation se base sur un maillage de **75 m (BD ALTI MNT 75)**.

2.2. Définition des aires d'études

2.2.1. Les aires d'étude théoriques

Afin de définir un territoire d'étude, des rayons de 1 km, 10 km et 20 km sont tracés autour du site d'étude. Chaque rayon correspond à une aire d'étude qui englobe des caractéristiques et des composantes paysagères clés à l'étude d'un projet (les définitions sont issues du guide) :

- L'**aire éloignée (20 km)** : « la délimitation de l'aire d'étude éloignée renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. C'est sur la base de cette évaluation de la prégnance du projet de parc éolien que doit être choisie l'aire d'étude éloignée. »
- L'**aire rapprochée (10 km)** : elle « s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et véhiculent des valeurs. Elle est conduite à l'échelle des bassins de vie. »
- L'**aire immédiate (1 km)** : « elle se consacre aux éléments de patrimoine concernés directement et indirectement par les travaux de construction des éoliennes et les aménagements connexes. [...] Elle permet de décrire le contexte local (trame végétale existante, topographie, parcellaire, etc.), les aménagements (éventuels modelages de terres, chemins d'accès, aires de grutage, structures de livraison, parkings, etc.) et le traitement du projet. »



- **Le site d'étude** : il est dessiné par le porteur de projet selon les normes et la réglementation en vigueur vis à vis de la distance minimale aux habitations (500m), des couloirs aériens, des contraintes techniques et foncières, etc.

2.2.2. Les aires d'étude redéfinies

A l'issue de l'investigation terrain, de l'analyse de la zone d'influence visuelle et des composantes paysagères clés, les aires d'étude sont redéfinies afin de proposer un **territoire d'étude cohérent** vis à vis de son organisation et de la perception potentielle du projet éolien. Le principe des trois aires d'étude est conservé, mais les aires sont redessinées en s'appuyant sur les composantes du territoire que sont le relief, les axes principaux de communication, les ensembles urbains, les cours d'eau, les trames végétales, etc., mais également sur les zones de visibilité du projet. Ces composantes, décrites dans l'étude cadrent le territoire d'étude et participent à sa compréhension.

3. QUALIFICATION DES ENJEUX

3.1. Etat des lieux du territoire d'étude

La définition des aires d'étude a permis de cadrer le territoire d'étude du projet, et ainsi de s'attarder sur les composantes qui le caractérise et qui pourront potentiellement être impactées par le projet.

En effet, la compréhension d'un territoire et de son paysage passe par son étude, et plus particulièrement par la compréhension de ses composantes physiques et de ses logiques d'utilisation. Ces éléments seront présentés à travers des cartes et des descriptifs pour chaque aire d'étude. Un inventaire des éléments patrimoniaux et touristiques sera mis en évidence, ainsi que le recensement du contexte éolien et des infrastructures actrices de l'évolution des paysages.

L'état des lieux correspond à la phase de l'état initial dans une étude d'impact, permettant d'aboutir à la définition d'enjeux.

3.2. Détermination des enjeux bruts

Chaque composante définie dans l'état des lieux présente une valeur sur son territoire, liée à sa fonction et sa reconnaissance. Cette valeur correspond à son enjeu, qui selon la définition du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres de 2020, « un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé ». Il est également cité que « la notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact ». Ainsi le niveau de l'enjeu est défini au regard de sa valeur sur le territoire, et non au regard du projet.

Chaque enjeu identifié est catégorisé par thématique :

- **Enjeux paysagers** :
 - Enjeux liés aux grands ensembles paysagers (unités paysagères, PNR...)
 - Enjeux liés à la présence de l'éolien sur le territoire (parcs existants, autorisés et en instruction).
 - Enjeux liés aux composantes intrinsèques du site d'étude
- **Enjeux patrimoniaux** - Enjeux liés au patrimoine inventorié (MH, Sites, SPR...)
- **Enjeux sur la V.U.E** - Enjeux liés à la présence d'un site UNESCO et à ses particularités associées
- **Enjeux de logiques territoriales** - Enjeux liés à l'occupation du sol et aux logiques d'usage du territoire (axe de communication, lieu de vie, agriculture, hydrographie...)
- **Enjeux touristiques et culturels** - Enjeux liés aux dynamiques touristiques et culturelles

La valeur de ces enjeux peut varier selon des critères que sont :

- **La valeur réglementaire** - Il s'agit ici de définir la valeur réglementaire de l'enjeu qui permet de différencier un patrimoine protégé d'un élément de petit patrimoine par exemple. Plus la protection réglementaire est importante, plus ce critère a d'importance.
- **La fréquentation** - Ce critère témoigne de l'usage et de l'attractivité de l'enjeu. Plus l'enjeu est fréquenté plus sa valeur

territoriale est forte.

- **La valeur emblématique et sa représentation sociale** - Il s'agit de définir la portée symbolique de l'enjeu à l'échelle du territoire, en prenant en compte l'attachement social dont on lui témoigne.

Chaque enjeu présente alors un niveau, variant de faible à exceptionnel :

Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
-------------	--------	--------	------	-----------	--------------

Les critères influençant sur la détermination du niveau d'enjeu sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Thématique	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	Enjeu très fort	Enjeu exceptionnel
Paysage	Ensembles et zonages paysagers	Paysage banal, de moindre intérêt Ensemble peu représentatif et/ou caractéristique du territoire	→	Paysage emblématique, représentatif ou rare Ensemble atypique Zonage à forte protection paysagère et/ou patrimoniale	
	Le contexte éolien	Composante isolée	→	Multiplification des composantes (effets cumulés) Élément de repère dans le paysage Proximité du site d'étude	
	Composante du site d'étude	Composante paysagère peu caractéristique du territoire Composante peu qualitative	→	Composante paysagère caractéristique et ou emblématique du territoire Composante paysagère qualitative Élément de repère dans le paysage	Composante à caractère exceptionnel
Dynamiques	Axes de communication	Axe secondaire, peu fréquenté	→	Axe très fréquenté Impulse une dynamique localement Proximité du site d'étude	



Thématique		Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	Enjeu très fort	Enjeu exceptionnel	
Patrimoine	Patrimoine bâti ou paysager protégé	Élément peu emblématique du territoire Élément isolé, présentant peu d'intérêt local	→	Élément d'intérêt touristique (ouvert au public, forte fréquentation, site belvédère...) Élément présentant plusieurs protections Proximité du site d'étude	Élément emblématique, caractéristique et/ou reconnu sur le territoire Élément de repère dans le paysage (clocher, tour...)	Élément à valeur exceptionnelle	
	UNESCO	→					Protection à caractère exceptionnel
	Archéologie	Pas de ZPPA sur le site d'étude	→	ZPPA sur le site d'étude			
Tourisme	Sites et itinéraires touristiques	Site peu connu, peu emblématique Site peu fréquenté Site de moindre intérêt	→	Site d'observation du paysage remarquable Proximité du site d'étude	Site emblématique, reconnu Site très fréquenté		
Social	Lieux de vie	Position isolée du contexte environnant Lieu peu habité et fréquenté Dynamique territoriale réduite voire nulle	→	Grand ensemble urbain impulsant une certaine dynamique sur le territoire Proximité du site d'étude	Position privilégiée sur le territoire (promontoire...) Caractère patrimonial, architectural et/ou touristique		

3.3. Définition des enjeux sensibles du projet

La détermination des enjeux bruts, a permis d'identifier une sélection de points d'intérêts du territoire, depuis lesquels il semble important de vérifier les relations visuelles qui peuvent exister avec le site d'étude et le projet éolien. Ainsi, afin de préciser ces relations, une ZIV ainsi qu'une sélection de points de vue issus de la prospection sur le terrain sont présentés, mettant en évidence les secteurs sensibles au regard d'un potentiel projet. Les enjeux bruts présentant une visibilité potentielle en direction du projet sont alors considérés comme des enjeux sensibles qui seront ensuite vérifiés en phase impacts.

Le passage de l'enjeu brut à l'enjeu sensible se fait de manière simple :

- **Pas de visibilité possible** de structure haute (125 à 250 m) : l'enjeu n'est pas sensible
- **Visibilité et/ou covisibilité possible** de structures hautes (125 à 250 m) : l'enjeu est sensible

Cette approche de l'enjeu sensible permet d'écarter les enjeux du territoire qui ne présenteront pas de lien direct avec le projet, et ainsi se concentrer sur les secteurs et les composantes qui pourront être impactées par ce dernier.

L'ensemble de ces enjeux sont synthétisés dans un tableau regroupant l'ensemble des thématiques et sont ensuite cartographiés. Cette représentation cartographique permet d'identifier les secteurs d'attention vis à vis d'un projet éolien, et participe à proposer des orientations d'implantation selon des grands principes. A l'échelle du site d'étude, ces enjeux permettent de préciser les secteurs à éviter pour l'implantation du projet.

Le tableau de synthèse se présente de la manière suivante :

Catégorie	Enjeu identifié	Niveau d'enjeu brut	Sensibilité paysagère	Enjeu sensible
Paysager Patrimonial Touristique Social	Nom de l'enjeu retenu	Faible à Exceptionnel	Qualification de la relation visuelle Qualification de la valeur/rôle de l'enjeu Identification des potentielles modifications des composantes et des ensembles paysagers	Oui Non

Les enjeux sensibles identifiés sont ensuite représentés sur une carte de synthèse des enjeux, permettant ainsi de localiser les secteurs d'attention au regard d'un projet éolien sur le site d'étude. Cette synthèse permet par la suite de réaliser des préconisations et des recommandations d'implantation les plus favorables pour le paysage et le patrimoine.

4. DÉFINITION DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

À l'issue de la mise en évidence des **enjeux sensibles** du territoire d'étude et en tenant compte des **recommandations d'implantations**, plusieurs propositions d'implantation sont présentées (variantes). Chaque variante proposée tient compte des enjeux identifiés pour chaque thématique qui compose l'étude d'impact (paysage, patrimoine, biodiversité, milieu humain, milieu physique, etc.) et des contraintes techniques d'accès et de production identifiées par le porteur de projet.

Dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale, l'analyse de plusieurs variantes d'implantation (modification de la position et/ou du nombre d'éoliennes) et parfois de plusieurs variantes de gabarits d'éoliennes (hauteur du mat, diamètre du rotor, longueur des pales, etc.), passe par l'interprétation cartographique (éviter ou non de composantes sur le site d'étude) et de photomontages. Ces photomontages permettent de réaliser une comparaison entre chaque variante et d'identifier une implantation qui offre les effets les moins impactant pour le paysage et le patrimoine.

Une variante préférentielle au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux et des autres thématiques, est alors mise en évidence et sera utilisée comme implantation finale et de référence pour l'étude des impacts.

5. ANALYSE DES EFFETS

« Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté ». Les effets permettent de préciser par la suite les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine.

Une première partie de présentation du projet final précise les caractéristiques du parc et l'emprise globale du projet (accès, plateformes, postes...).

L'analyse des effets se fait ensuite à travers l'interprétation de photomontages, réalisés sur la base de l'implantation finale et du gabarit préférentiel définis en amont. Une sélection de points de vue représentatifs des enjeux sensibles identifiés à l'état initial est faite pour chaque aire d'étude. Ces photomontages permettront de visualiser l'intégration du parc dans son environnement proche et lointain, et ainsi d'identifier les effets visuels sur le paysage et les effets cumulés avec le contexte éolien environnant (existant, autorisé ou en instruction) afin de déterminer un impact brut pour chaque enjeu pressenti.

5.1. Les photomontages

5.1.1. Les prises de vue

Pour chaque point de vue, des photographies sont réalisées avec un appareil photo à focale fixe (50 mm) et un trépied à rotule permettant de gérer les angles de prise de vue. Ainsi, pour des photos au format paysage, des photos sont prises tous les 30°. Cet angle passe à 15° pour les prises de vue en portrait.

La rotation selon un angle défini permet un chevauchement régulier de chaque prise de vue, favorisant le montage du panorama le plus optimal possible. Cette étape est réalisée à l'aide d'un logiciel de création d'image panoramique. L'illustration suivante présente le principe de chevauchement et le résultat obtenu. Des éléments de repère permettent de visualiser les zones de superposition.

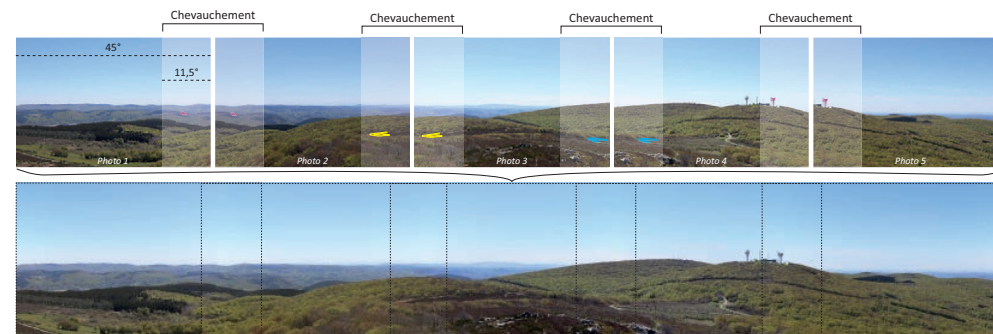


Illustration 1 : Principe d'assemblage des panoramas et chevauchement
Source : ARTIFEX

Les panoramas de ce document sont toujours présentés selon un angle qui couvre 40° et 120° du paysage selon les recommandations du guide de l'étude d'impact. Le photomontage à 40° correspond à la vision humaine de l'œil sur un point fixe. Le photomontage à 120° correspond à l'angle couvert par le champ de vision en tournant la tête et permet ainsi d'avoir une plus large vision du projet dans son environnement.

De plus ces ouvertures constantes permettent de pouvoir comparer ces simulations entre elles, et ainsi d'apprécier justement les effets visuels d'un projet éolien. En effet, si 2 éoliennes de 2 photomontages apparaissent de même taille, c'est que la distance observateur/éoliennes est identique. Il n'y a aucun effet de grossissement ou de rétrécissement d'un photomontage à l'autre.

5.1.2. Méthode de réalisation des photomontages

Le photomontage est un outil technique d'évaluation de l'impact d'un projet éolien sur le paysage. Il permet de rendre compte de l'intégration d'un projet éolien dans le paysage depuis un point de vue donné. Une fois le panorama réalisé et l'implantation du projet choisie, plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un photomontage, réalisé avec le logiciel WindPro :

1. Intégration des données techniques sur le logiciel WindPro

Des données multiples de base sont renseignées, précisant les caractéristiques du territoire étudié (MNT, contexte éolien...), mais également les caractéristiques des éléments techniques (implantation et caractéristiques du modèle d'éolienne retenu, coordonnées des points de vue...).

Exemple des caractéristiques techniques renseignées pour le modèle d'éolienne

Principales caractéristiques	Caractéristiques détaillées	Commentaires	Anciens noms
Fabricant	VESTAS		Remarques
Modèle	V110-2.0		IEC IIIA (95 m), IEC IIIA (125 m).
Puissance nominale	2 000,0 kW		
Générateur secondaire	kW		
Diamètre du rotor	110,0 m		
Mat	100 Tubulaire		
Raccordement au réseau	50/60 Hz		
Pays (origine)	Danemark		
Type de pale	Vestas		
Type de générateur	Variable		
A la puissance nominale	t/mn		
Au couplage	t/mn		
Hauteur du moyeu	95,0 m		
Autres hauteurs (m)	125,0		
Ajouter Supprimer			
Largeur maximale de la pale	3,60 m*		
Largeur de la pale à 90° du rayon	0,86 m*		
Valide ☒			

Charger photo Effacer photo

2. Calage des panoramas

A l'aide de points de repères déterminés dans le paysage observé (bâti, pylône, végétation...) l'horizon du panorama est calé sur le modèle numérique de terrain (MNT de l'IGN) correspondant au relief existant. Cette méthode permet de retranscrire la ligne d'horizon et ainsi de se situer spatialement.

A l'issue de ce premier calage, les éoliennes du projet sont positionnées grâce à leurs coordonnées d'implantation. Elles sont représentées schématiquement avec le diamètre du rotor et la hauteur du mât selon les caractéristiques renseignées au préalable. Il s'agit ici d'un document de travail.



3. Simulation de l'éolienne virtuelle

Les éoliennes sont ensuite simulées de manière plus représentatives, grâce aux caractéristiques du modèle renseigné. Les pales, le mât et la nacelle sont alors représentés de manière réaliste. Différentes étapes sont nécessaires avant d'obtenir le photomontage finalisé, au plus proche de la réalité.

> l'esquisse :

Elle représente les éoliennes intégrées de manière brutes dans le paysage, sans tenir compte des masques visuels que sont le relief, la végétation ou encore les éléments anthropiques. Les éoliennes tiennent compte des caractéristiques techniques déterminées et sont teintées selon leur état : projet développé, parc en instruction, parc autorisé, etc. L'esquisse permet alors de visualiser rapidement le parc dans son ensemble et de le positionner sur le territoire. Le rotor des éoliennes est positionné face à l'observateur pour une représentation maximisante de l'impact.



> le photomontage réaliste :

Il s'appuie sur l'esquisse en appliquant des effets qui tiennent compte de nombreux critères pour un rendu réaliste. Une couleur blanche-grise est appliquée au gabarit, répondant à la réglementation en vigueur. Des effets d'ombrage et de teinte selon les caractéristiques météorologiques peuvent être appliqués. Ainsi, la date, l'heure et l'orientation des prises de vue des photos utilisées pour le panorama jouent un rôle important dans l'application de ces effets qui permettent une représentation au plus proche de la réalité.



Une fois l'ensemble de ces paramètres réglés, une partie de chaque éolienne peut être gommée afin de la positionner sur le bon

plan dans le paysage. En effet, les écrans visuels existants (végétation, bâti, relief...) peuvent masquer une partie de l'éolienne et induire en erreur quant à la bonne position de cette dernière sur l'horizon si cette opération n'est pas réalisée.



4. Export des photomontages

L'ensemble des pièces graphiques réalisées peuvent être exportées sous format .jpeg afin de les exploiter. Différents cadrages peuvent être réalisés selon les demandes. Ils sont paramétrables sur le logiciel Windpro.

5.2. L'interprétation des photomontages : détermination de l'effet

Les photomontages sont présentés par échelle (éloignée, rapprochée et immédiate). Ils représentent chacun un ou des enjeux sensibles identifiés à l'état initial.

Pour chaque photomontage, une carte de localisation de la prise de vue ainsi que plusieurs éléments techniques sont précisés, correspondant aux caractéristiques de la prise de vue :

- Le numéro du point de vue,
- Sa localisation (commune et lieu)
- Ses coordonnées,
- Son altitude,
- L'orientation de la vue,
- La date et la saison de la prise de vue,
- L'éolienne la plus proche et sa distance
- Le nombre d'éolienne visible depuis le point de vue
- Le niveau d'enjeu associé (ou la fourchette d'enjeux)

Trois visuels sont présentés en parallèle, coupés à 120° : un panorama de l'existant, un photomontage du projet et enfin l'esquisse du projet. Le photomontage est ensuite décomposé en 3, avec des cadrages à 40° présentés en pleine page chacun.

L'analyse de ces photomontages permet d'identifier un **niveau d'effet visuel** qui permettra de définir le niveau d'impact brut du projet depuis les enjeux concernés selon la règle de croisement « enjeu x effet = impact » (détaillé plus loin). Cet effet est caractérisé selon les principes définis dans le **préambule**, tenant compte de la **composition de chaque paysage** étudié et des **caractéristiques** de ce dernier. Ces caractéristiques ont été mises en évidence dans l'état initial et sont reprécisées dans la description de chaque point de vue.

5.3. La saturation visuelle

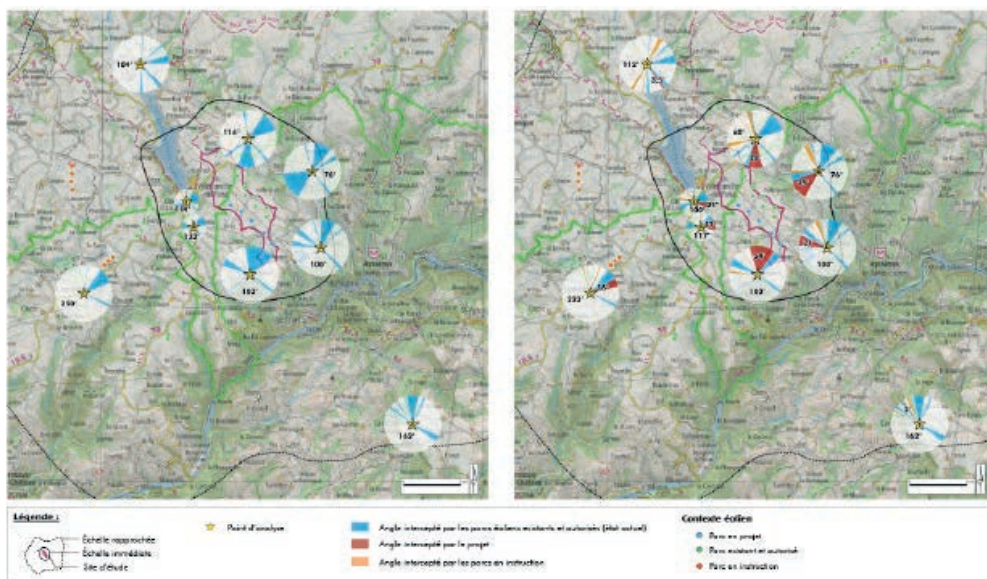
La saturation visuelle est définie par le **Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2020)** à travers l'analyse des effets cumulés « L'objectif de l'étude des effets cumulés est de cartographier et qualifier les espaces de respiration existants pour éviter de générer des situations de saturation visuelle. Un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens ». L'analyse de ces effets se base la perception depuis les lieux de vie proches, isolés, groupés ou principaux. Chaque cas d'étude est à adapter selon le territoire.

C'est ainsi une **approche théorique et cartographique** qui est proposée afin d'étudier principalement cet indice d'**espace de respiration visuelle**. Elle ne tient pas compte du contexte paysager environnant, soit du relief et du couvert végétal, qui peuvent être des composantes participant à limiter la perception de l'éolien sur un territoire. Ainsi plusieurs cartes sont présentées pour aborder cette thématique :

- Une **carte de localisation des points d'analyse avec la ZIV**. Elle permet de préciser les lieux de vie depuis lesquels le projet peut être visible (tient compte du relief, mais pas des boisements et du bâti) et permet de justifier le choix des points d'analyse présentés en suivant.
- Une **carte de saturation qui tient compte des parcs éoliens existants et autorisés** sur le territoire d'étude. Elle présente l'ensemble des points d'analyse afin d'avoir une vision d'ensemble.
- Une **carte de saturation qui tient compte du projet en question, des parcs existants, autorisés et en instruction** sur le territoire d'étude. Elle permet de visualiser l'occupation de l'horizon par le projet, mais également l'évolution potentielle de l'éolien sur l'horizon.

A noter que selon les territoires d'étude, un rayon correspondant au bassin visuel de l'éolien peut être défini afin de ne présenter que le contexte éolien inclus dans ce bassin et qui peut être perceptible depuis les points d'analyse. Le reste du contexte éolien est alors exclus de l'analyse

Illustration 2 : Exemple de cartes d'interprétation de la saturation visuelle, étude dans l'Aveyron
Source : ARTIFEX



Un tableau de synthèse est proposé en suivant afin de préciser les **risques de saturation** pour chaque point d'analyse. D'après la méthodologie proposée en 2007 par la DIREN Centre, un **seuil d'alerte est fixé de 160° à 180°**. En dessous de ces valeurs, un risque de saturation existe.

N° point d'analyse	Nom	ETAT ACTUEL		ETAT AVEC LE PROJET X				ETAT AVEC LE PROJET X ET LES PARCS EN INSTRUCTION	
		Angle de respiration	Risque de saturation de l'horizon	Angle de respiration	Angle couvert par le projet X	Réduction de l'angle de respiration existant	Risque de saturation de l'horizon	Angle de respiration	Risque de saturation de l'horizon
			Pas de risque à fort (risque de saturation si angle > 160-180°)				Pas de risque à fort (risque de saturation si angle > 160-180°)		Pas de risque à fort (risque de saturation si angle > 160-180°)

A l'issue de cette analyse et des résultats obtenus, il est important de préciser **l'évolution de la densité de l'éolien sur l'horizon et les potentiels effets engendrés**.

6. QUALIFICATION DES IMPACTS

L'une des étapes clés de l'évaluation environnementale consiste à déterminer, conformément au Code de l'environnement, la nature, l'intensité, l'étendue et la durée de tous les impacts environnementaux, positifs ou négatifs, que le projet peut engendrer. Dans le présent rapport, les notions d'effets et d'impacts seront utilisés de la façon suivante :

- Un **effet** est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté : par exemple, une éolienne engendrera la diminution d'une respiration paysagère. L'effet a été défini à travers l'analyse des photomontages.
- L'**impact** est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur (enjeu) : à niveau d'effet égal, l'impact de l'éolienne sera moindre si le point d'observation présente des enjeux réduits.

L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu (défini dans l'état initial) et d'un effet lié au projet :

$$\text{ENJEU} \times \text{EFFET} = \text{IMPACT}$$

Les niveaux d'impacts sont les suivants :

Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
--------------	--------	--------	------	-----------	--------------

Tableau de croisement :

Effet \ Enjeu	Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
	Pas d'effet	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact
Insignifiant	Pas d'impact	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Faible
Minime	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
Moyen	Pas d'impact	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Fort
Important	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Fort	Très fort
Maximal	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

A l'issue de l'attribution de ces niveaux pour chaque point d'analyse, une fourchette de niveau d'impact est alors donnée et répertoriée dans un **tableau de synthèse** par échelle.



7. DÉFINITION DE LA SÉQUENCE ERC

Cette partie traite de la séquence **ERC** : **É**viter, **R**éduire, **C**ompenser. « La séquence ERC s'inscrit dans une démarche de développement durable et vise une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de décision. »

Le projet éolien en tant que projet de paysage prend en compte, lors de l'analyse des variantes, des mesures d'évitement qui participent dans un premier temps à limiter certains impacts pouvant être notables pour le paysage et le patrimoine. Ces mesures sont rappelées dans cette partie.

Les éoliennes, étant des structures de grande taille, créent de nouvelles composantes verticales et en mouvement dans le paysage qui sont difficilement camouflables. Cette perception de l'éolien implique parfois des impacts élevés, nécessitant la mise en place de mesures de réduction et d'accompagnement.

La définition des impacts bruts, a permis de mettre en évidence les secteurs sensibles nécessitant une attention certaine. Ainsi, les impacts qualifiés de modérés à exceptionnels sont considérés comme notables pour le paysage et devront présenter des mesures participant à une meilleure intégration du projet dans son ensemble (éoliennes, accès, postes...).

Les mesures proposées respecteront le format suivant :

- Nom de la mesure
- Objectif à atteindre : réduction ou accompagnement de l'impact
- Description de la mesure
- Localisation de la mesure
- Modalité de suivi de la mesure et de ses effets
- Indicateurs d'efficacité de la mesure
- Coût de la mesure

L'application de mesures de réduction, a pour objectif de présenter des impacts résiduels minimisés. L'application de mesures d'accompagnement favoriseront un projet plus cohérent avec les enjeux du territoire.

III. GLOSSAIRE

UP : Unité paysagère

GR : Sentier de grande randonnée

GRP : Sentier de grande randonnée de pays

PR : Sentier de petite randonnée

MH : Monument historique

SI : Site inscrit

SC : Site classé

SPR : Site patrimonial remarquable

OGS : Opération grand site

PNR : Parc naturel régional

PN : Parc national

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

ZIV : Zone d'influence visuelle



PARTIE 2 : ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

I. INTRODUCTION AU PROJET

Le projet éolien de Raix se situe dans le département de la Charente sur la commune de Raix. Il s'inscrit au sein d'un territoire majoritairement rural et marqué par de nombreuses infrastructures énergétiques, ferroviaires et routières.

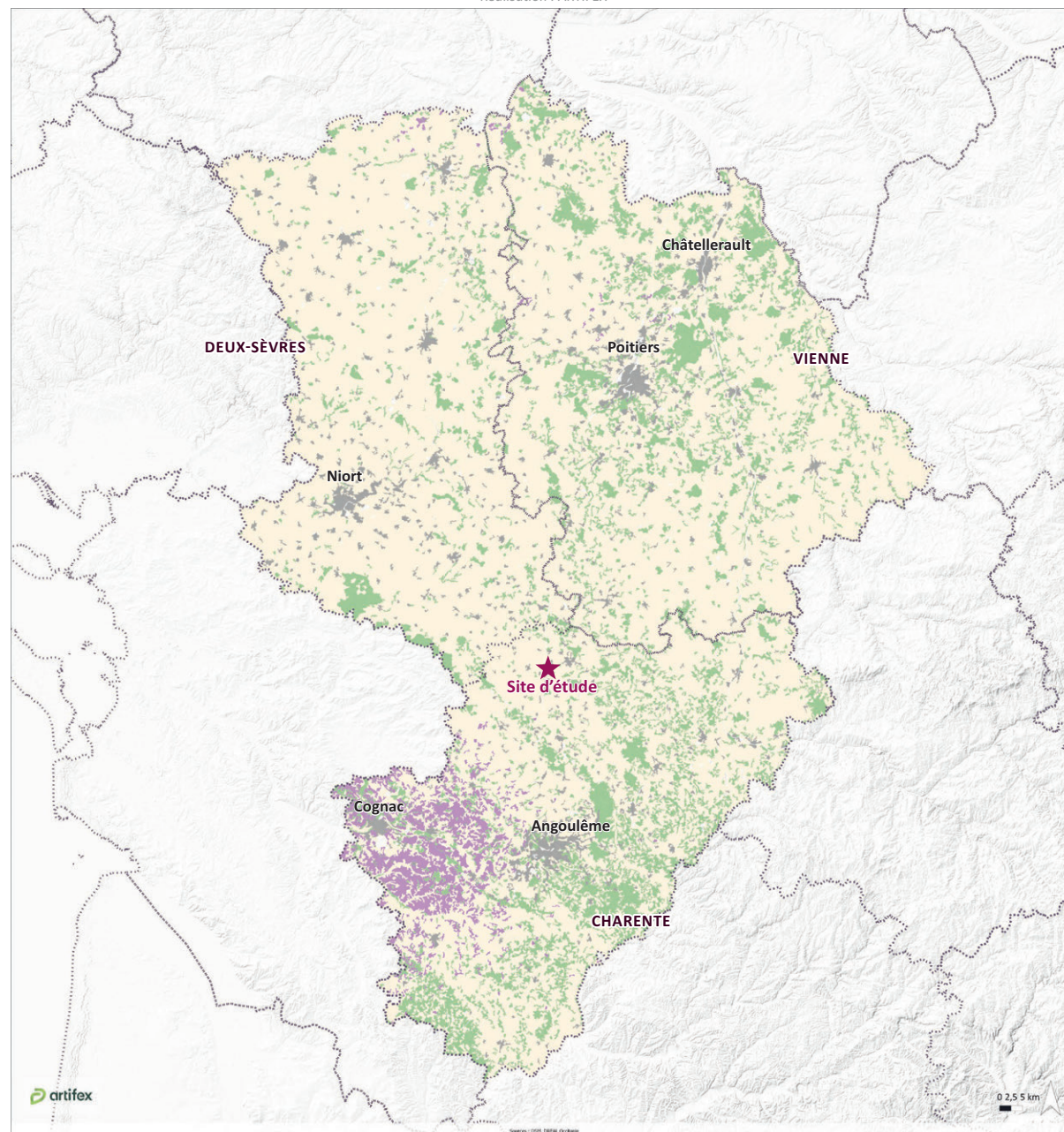
L'étude paysagère et patrimoniale portera ainsi sur un territoire d'étude défini par des aires d'étude selon les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2020. Ces aires sont au nombre de trois (éloignée, rapprochée et immédiate) et permettent, chacune, d'avoir une approche des composantes à enjeux vis à vis du projet éolien, selon le bassin de vision de ce dernier.

Ainsi, une analyse du territoire d'étude, englobant l'ensemble des aires d'étude est présentée. Cette approche globale permet de comprendre l'organisation du territoire, les grandes logiques et les composantes clés de ce dernier. Des précisions seront données quant aux logiques d'usage et d'organisation de l'espace à l'échelle immédiate, justifiant de sa proximité au site d'étude du projet et ainsi des perceptions d'autant plus sensibles à cet effet. La perception de l'éolien aux échelles éloignée et rapprochée peut se recouper, c'est pourquoi elles ne feront pas l'objet de précisions supplémentaires vis à vis du diagnostic présenté en amont.

Le diagnostic paysager permet de faire ressortir les enjeux bruts du territoire d'étude, qui seront en relation avec les effets du projet dans une seconde partie afin de déterminer les impacts du projet. La détermination des enjeux permettra d'orienter au mieux l'implantation du projet afin de faciliter son intégration dans le paysage, lointain comme local.

La carte ci-contre localise le projet à l'échelle des départements des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Charente.

Illustration 3 : Localisation du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX



Légende

- | | | | | | |
|--|-----------------------|--|-------------|--|--------------|
| | Site d'étude | | Cours d'eau | | Vignoble |
| | Limite départementale | | Boisement | | Urbanisation |
| | | | Agriculture | | |

II. GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET ENJEUX DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

1. LES AIRES D'ÉTUDE

1.1. Définition des aires d'étude théoriques

En suivant les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2020, des aires d'études théoriques composées de cercles concentriques sont définies :

- **L'aire d'étude éloignée** : ce vaste périmètre de 20 km autour du site d'étude correspond au bassin visuel théorique. Il présente des paysages emblématiques et offre de larges ouvertures sur le territoire.
- **L'aire d'étude rapprochée** : cette échelle de 10 km autour du site d'étude permet d'identifier les logiques d'usages, intimement liées à l'organisation des composantes du territoire (relief, points d'observations, lieux de vie, tourisme...)
- **L'aire d'étude immédiate** : cette échelle s'étend sur 1 km autour du site d'étude. Elle rassemble les composantes sensibles (habitat, patrimoine, voies de communication...) qui présentent un rapport direct au projet éolien, durant sa phase de travaux et d'exploitation.
- **Le site d'étude** : cette échelle résulte initialement de la prise en compte de contraintes et de données multiples telles que le gisement éolien, la facilité d'accès, la possibilité de raccordement au réseau électrique, les servitudes, l'habitat, le patrimoine naturel, les zones protégées, les paysages sensibles...

Légende

- | | |
|--------------------------|--|
| ----- Échelle éloignée | Limite départementale |
| ----- Échelle rapprochée | == Grand axe en 2x2 |
| ----- Échelle immédiate | == Grand axe (nationale et départementale) |
| ----- Site d'étude | == Route départementale |
| | == Route secondaire |
| | == Voie ferrée |
| | == LGV |
| | == Cours d'eau |
| | == Boisement |
| | == Urbanisation |

Illustration 4 : Les aires d'études théoriques
Réalisation : ARTIFEX



Source : © IGN Scan 100

1.2. Redéfinition des aires d'étude

Une première analyse du territoire, couplée au travail de terrain et au bassin visuel (Zone d'Influence Visuelle - ZIV) a permis de redéfinir les aires d'études théoriques afin d'appréhender au mieux le territoire d'étude. La ZIV (aplat Bleu) a été définie selon une implantation d'éoliennes d'une hauteur de 180 m.

Ces nouvelles aires d'étude tiennent compte de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV), tout en s'appuyant sur les composantes du territoire tel le relief, les boisements, les axes de communication, les sites et sentiers touristiques, l'urbanisation, le patrimoine inventorié ou encore le contexte éolien.

- L'aire d'étude éloignée a été définie en prenant compte du bassin de visibilité du site d'étude, ainsi que les grandes composantes structurantes du territoire. Ce grand territoire majoritairement composé de plaines, s'anime pourtant de nombreuses vallées qui rythment la topographie. C'est principalement vrai dans une large partie Sud avec la confluence de la Charente et de plusieurs de ses affluents. L'aire d'étude comprend plusieurs petites villes comme Chef-Boutonne, Mansle et Civray, souvent situées au creux des vallées, elles s'intègrent à un maillage urbain et routier dense et souvent modeste (D948, D1, D740, D737, D52, D739). Suivant un axe Nord-Sud, la LGV Sud Europe Atlantique et la Nationale N10 traversent le territoire d'étude sans réellement le desservir.
- L'aire d'étude rapprochée s'appuie principalement sur les composantes géographiques et humaines influençant les visibilités du site d'étude. A l'Ouest et à l'Est, la vallée de l'Aume et de la Charente forment les lisières de l'aire d'étude rapprochée. Au Nord et au Sud, c'est le horst de Montalembert et la forêt de Tusson qui servent de limites physiques. La route N10 fait elle aussi office de délimitation tangible au Sud-Est. L'aire d'étude rapprochée se caractérise par une vaste plaine agricole qui comprend la ville de Ruffec ainsi qu'une myriade de petits villages et hameaux concentriques et répartis de manière homogène sur le territoire. Ceux-ci sont reliés par un maillage dense de routes départementales et communales (D740, D19, D27, D756, D26). Elle comprend un contexte patrimonial et touristique peu dense mais reconnu localement.
- L'aire d'étude immédiate se concentre sur les éléments paysagers présentant une relation directe au site d'étude. Elle comprend les trois villages de Raix, La Faye et de Courcôme qui peuvent avoir des relations de visibilité avec le site d'étude, ainsi que les principales voies de circulation les desservant (D740, D27 et D756). A l'Est un sentier de randonnée circule le long de la limite Est du site d'étude. Au centre, l'axe de la LGV Sud Europe Atlantique marque et divise l'aire d'étude.
- Le site d'étude présente une emprise identique à celle définie pour les aires théoriques. Il tient compte des nombreuses contraintes techniques et environnementales.

Illustration 5 : Les aires d'études redéfinies
Réalisation : ARTIFEX



Légende

----- Échelle éloignée
----- Échelle rapprochée
----- Échelle immédiate
----- Site d'étude

Zone d'influence visuelle



----- Limite départementale
----- Grand axe en 2x2
----- Grand axe (nationale et départementale)
----- Route départementale
----- Route secondaire
----- Voie ferrée
----- LGV
----- Cours d'eau
----- Boisement
----- Urbanisation

Source : © IGN Scan 25, BD Topo, BD Alt

2. LES ENSEMBLES ET ZONAGES PAYSAGERS

2.1. Les unités paysagères

Le territoire d'étude s'inscrit à l'interface des départements de la Charente, de la Vienne et des Deux-Sèvres, au cœur de l'ancienne région du Poitou-Charentes. **L'Atlas des paysages de Poitou-Charentes** datant de 1999 est actuellement le seul inventaire qui permet d'identifier et de caractériser les paysages qui composent ce territoire. Ils sont découpés en de grands ensembles paysagers, présentant chacun leurs particularités.

Six ensembles sont identifiés, découpés en 10 unités paysagères sur ce territoire d'étude :

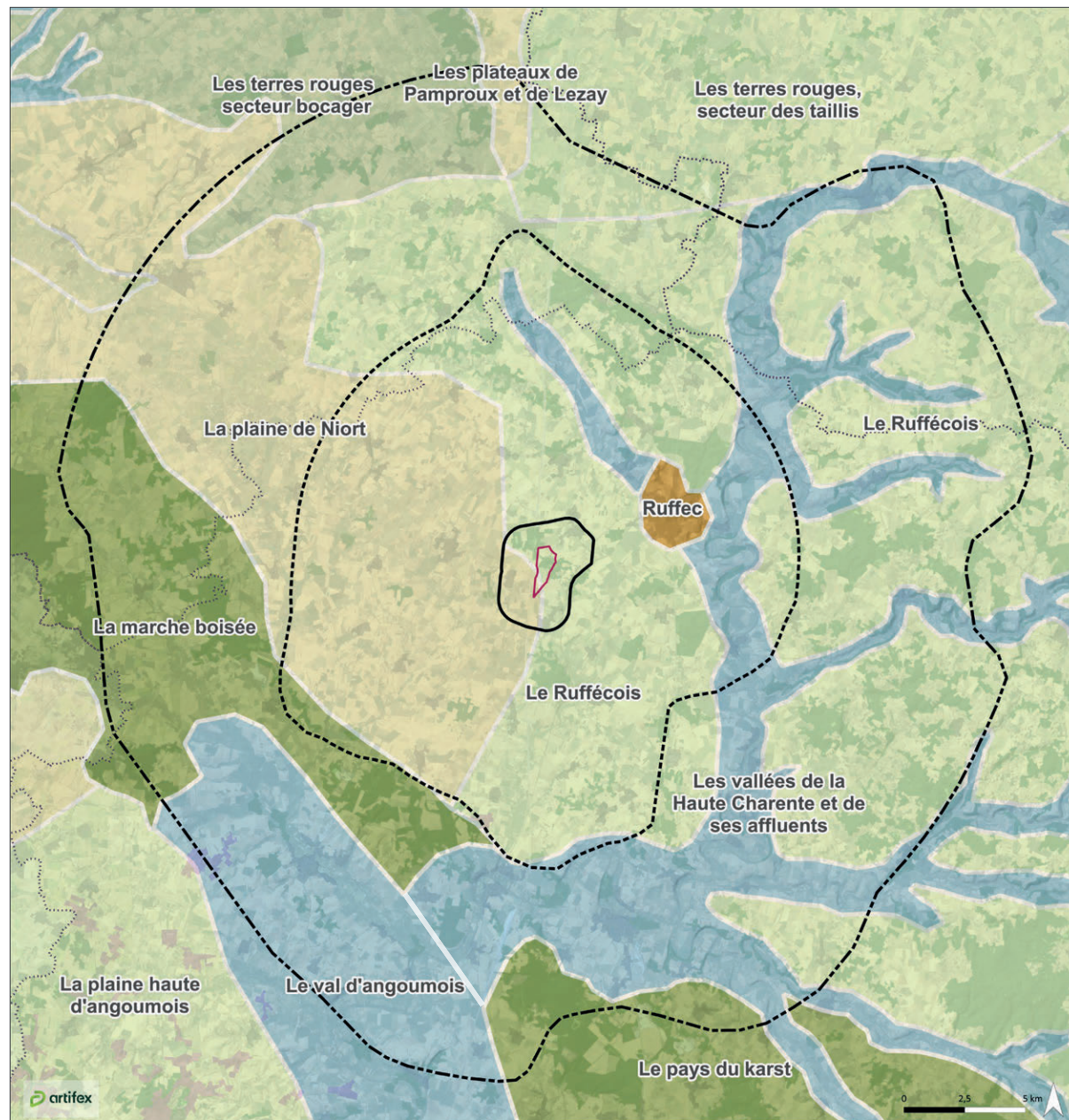
Légende

- les paysages de bocages : Les terres rouges - secteur bocager
- les villes principales : Ruffec
- les plaines de champs ouverts : les plateaux de Pamproux et de Lezay, la plaine de Niort
- les plaines vallonnées et/ou boisées : Les terres rouges - secteur taillis, le ruffécois
- les vallées : Les vallées de la Haute Charente et ses affluents, le val d'angoumois
- les terres boisées : la marche boisée, le pays du karst

- Échelle éloignée
- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Limite départementale
- Boisement
- Urbanisation

L'ensemble de ces unités sont localisées sur la carte ci-contre et décrites en suivant.

Illustration 6 : Les unités paysagères
Réalisation : ARTIFEX



Source : BD Topo - CLC - Atlas des paysages de Poitou-Charentes

2.1.1. Les paysages de plaines de champs ouverts

- Les plateaux de Pamproux et de Lezay

Ces vastes plateaux calcaires se décomposent en deux ensembles séparés par les secteurs bocagers du Bougon-Avon (terrain militaire) et des terres rouges. Ces plateaux agricoles offrent un paysage largement ouvert abritant des espèces messicoles caractéristiques des milieux agricoles. Ces espèces tendent à disparaître avec l'intensification de l'activité agricole sur les plateaux, et l'extension des parcelles participent à la disparition des murets en pierres sèches, vestiges des anciennes pratiques agricoles. Les bourgs s'inscrivent sur les pentes douces des vallées leur offrant un cadre plus verdoyant.



Ambiance paysagère des plateaux de Pamproux et de Lezay

Source : ARTIFEX

- La plaine de Niort

D'après l'atlas des Paysages de Poitou-Charentes, la plaine de Niort propose des « espaces vastes et simples. La culture généralisée du sol offre des paysages presque sans obstacle, où l'œil vole sur les étendues immenses et ne rencontre que le ciel. Le moindre objet se remarque au loin : clocher, silo, château d'eau, pylône, alignement d'arbres. Les cultures, par leurs matières et leurs couleurs qui se succèdent selon la saison, rythment le temps et l'espace ».

Les horizons de la plaine de Niort sont aussi occupés par des éléments de paysage modulant avec la plaine : les arbres des bocages, des peupleraies et des massifs forestiers. Au Nord-Ouest, les vestiges d'une bande bocagère s'étirent sur une trentaine de kilomètres au sein de la plaine de Niort. Du fait de sa faible largeur, elle forme plutôt un événement de la plaine qu'un secteur en soi, créant un contraste avec celle-ci par son réseau de haies, coupant l'horizon dégagé de l'openfield et par un réseau dense de petites routes et de chemins.

Cependant, ce petit secteur bocager isolé, tend à disparaître sous la pression forte de l'agriculture intensive toujours à la recherche de parcelles plus faciles à exploiter en limitant les obstacles. Dans ce secteur les conséquences de l'exploitation agricole sont perceptibles, le triage mécanique des semences et l'usage intensif d'engrais et pesticides ont totalement éliminé des grandes cultures de céréales, de colza ou de tournesol, la flore et les messicoles, comme les bleuets, les nielles ou les coquelicots.



Paysage agricole et énergétique des Plaines de Niort

Source : ARTIFEX

2.1.2. Les paysages de plaines vallonnées et/ou boisées

- Les Terres rouges - secteur à taillis

C'est la terre qui donne son nom à cette unité paysagère, celle-ci est d'une couleur brun-rouge. Ici, les lanières des parcelles agricoles se succèdent sur des reliefs plus ou moins agités, offrant des ondulations élégantes. Les haies, les taillis discontinus et les boisements viennent en partie fermer ce parcellaire agricole, habillant ainsi la ligne d'horizon.

Un réseau dense de circulations sur lequel se greffent les taillis comme autant de « paravents » végétaux qui s'ouvrent et se referment, découvrant les scènes animées des terres rouges. Parallèlement aux grands axes linéaires de petites routes ondulent dans la campagne, ponctuées de chênes, isolés ou en taillis.

Le paysage ressemble à des petits « causses » méridionaux, par les traits géographiques et culturels comme : l'habitat groupé autour d'un rare point d'eau; l'utilisation de la pierre de chaille (calcaire polyforme et torchis), ainsi que de la tuile romane et de la lauze de calcaire. Les fermes ou relais de poste dans les bourgs sont des bâtiments où les pièces d'habitation se prolongent par la grange étable dont l'immense porte impressionne par la hauteur de son arc de voûte.



Paysage agricole des Terres rouges à taillis

Source : ARTIFEX

- **Le Ruffécois**

L'unité paysagère du Ruffécois se caractérise par un paysage agricole qui semble se greffer sur le linéaire des petites routes serpentineuses qui traversent tantôt prés et haies épaisses, tantôt forêts de châtaigniers. C'est un paysage ondulant, doux, serein, où l'on croise de nombreux troupeaux de vaches ou de moutons. Le Ruffécois est caractérisé par la richesse de son patrimoine vernaculaire, notamment par ses églises romanes, et l'organisation concentrique des villages. Pour certains, les noyaux villageois, sur les chemins historiques (route de Compostelle), sont notamment nés d'implantation d'abbayes. Sur le territoire d'étude et plus généralement sur la haute vallée de la Charente et ses plateaux environnants sont jalonnés d'un habitat plus dispersé.

Les reliefs ondulés laissent percevoir par intermittence de grands horizons. La présence des taillis comme autant de paravents visuels, encadrent les champs et soulignent les reliefs tendus. Par ailleurs, les obstacles visuels s'expriment plus densément à travers un bocage lâche, où de grands cèdres annoncent un habitat. En bord de Charente, la céréaliculture et le maïs dessinent progressivement un paysage singulier de larges parcelles couvrant chacune une butée.



Paysage ondulé du Ruffécois

Source : ARTIFEX

2.1.3. Les Paysages de bocage

- **Les Terres rouges - secteur bocager**

C'est au cœur de cette unité que s'inscrit le site d'étude. C'est un paysage qui se dessine sur des terres argilo-calcaires, quelque peu vallonné et qui s'articule entre pentes bocagères et plateaux agricoles ouverts. Le bocage maille nettement le paysage et le parcellaire, avec une dominance du chêne et du châtaignier. Quelques forêts et de beaux sujets anciens isolés au cœur du parcellaire agricole en font des éléments emblématiques de l'unité. Les haies sont également accompagnées d'un réseau de murets en pierres sèches calcaires (bocage lithique) structurant d'autant plus le paysage.

L'habitat se disperse sous forme de fermes, châteaux, manoirs ou logis isolés implantés plutôt dans les vallées. Il présente une architecture en pierre blanche de «la chaille» ou de «pierres en bossage» qui se retrouve également dans les bourgs qui eux s'étalent en toile d'araignée. Cet habitat est desservi par un dense réseau viaire qui maille ainsi le paysage de l'unité.



Ambiance paysagère des terres rouges

Source : ARTIFEX

2.1.4. Les vallées

- **Les vallées de la Haute Charente et ses affluents**

La vallée de la Haute Charente apparaît souvent comme une simple incision. À peine encaissée, elle se confond avec les reliefs doux du Ruffécois, au cœur d'un réseau de haies et de boisements omniprésents. Les prés, véritables «chambres vertes», forment un puzzle entre les bois. Des fermes isolées ponctuent le paysage où le chêne est l'arbre emblématique de la vallée. Aux abords des cours d'eau, le long des chemins, saulaies et peupleraies caractérisent les paysages. La Haute Charente articule le paysage des terres granitiques limousines de bocage aux plaines calcaires vallonnées des terres rouges et du Ruffécois.

Au cœur de la vallée, Ruffec s'est installé à la croisée de plusieurs routes, en retrait de la Charente, choisissant une situation dominante et stratégique par rapport à l'étendue des plateaux du ruffécois. De même Civray, installé au cœur d'un méandre de la Charente, a intégré les rebords de plateau dans son urbanisation : jardins ouvriers et naissance de cités ouvrières à proximité marquent la césure plateau/vallée.



Paysage des vallées de la Haute Charente et ses affluents

Source : ARTIFEX

- **Le Val d'Angoumois**

Au Sud du territoire d'étude, l'unité paysagère du Val d'Angoumois s'étend jusqu'au Nord de l'agglomération d'Angoulême. Ce grand ensemble paysager se structure autour de la vallée principale de La Charente et de ses vallées secondaires. Il se constitue d'une large vallée à fond plat où le fleuve décrit de larges méandres serpentant entre coteaux calcaires et terrasses alluviales intermédiaires. À l'inverse des vallées de la Haute Charente au Nord, le Val d'Angoumois forme ici une vaste plaine alluviale cultivée où le fleuve de la Charente se divise et crée de nombreuses îles. Gravières, sablières, marais, fosses, tourbières et gués sont ici autant d'éléments qui constituent les paysages fluviaux.



Ambiance paysagère du val d'Angoumois

Source : ARTIFEX

2.1.5. Les villes principales

2.1.6. Ruffec

La ville de Ruffec est une petite cité d'étape sur la route de Paris à l'Espagne entre Poitiers et Angoulême. Située à la croisée de plusieurs routes, en retrait de la Charente, elle constitue le premier pôle urbain du territoire d'étude. Ruffec est au cœur de la troisième aire urbaine de la Charente, loin derrière Angoulême et Cognac. La route principale qui traverse la commune est la N10 entre Angoulême et Poitiers, aménagée en voie express et qui contourne la ville par l'Ouest. Cette déviation forme aujourd'hui la frontière Ouest de la ville, marquant assez fortement son entrée de ville. Outre des développements urbains récents sur sa périphérie, le centre urbain de Ruffec se caractérise par dominance des maisons en alignement des rues, le bâti y est marqué par la verticalité, des ouvertures serrées et un rythme régulier. Il s'agit d'une agglomération constituée de quartiers, mais avec un tissu urbain marqué par l'influence rurale.



La N10 et le centre de Ruffec

Source : ARTIFEX et Google

2.1.7. Les terres boisées

2.1.8. Le pays du Karst

Entre plateaux et vallées, le pays du karst est un territoire de transition entre paysages semi-bocagers ouverts charentais et ceux du Périgord plus sauvages et boisés. Au sein de cette unité paysagère, le relief, légèrement vallonné est à peine creusé par les vallées à fond plat de la Tardoire et du Bandiat, dont la forme se lit surtout par les différents étagement des écrans boisés. Au sein du territoire d'étude, l'unité paysagère se caractérise principalement par la présence de la forêt de Boixe située sur un vaste plateau calcaire.



Ambiance paysagère du pays du Karst

Source : ARTIFEX

2.1.9. La marche boisée

Situé à l'Ouest du territoire d'étude, l'unité paysagère de la marche boisée tient son origine du peuplement celte de la région. Il s'agissait alors d'un espace de démarcation entre les peuples pictons au Nord (Poitou) et les Santons au Sud (Saintonge), peu défrichée ce territoire forme alors la vaste forêt d'Argenson qui s'étendait du golfe des Pictons jusqu'aux forêts de la Dordogne. La marche boisée en est aujourd'hui le résidu, elle se compose d'une série de massifs boisés plus ou moins étendus, qui marque toujours le territoire régional, aux limites des départements poitevins et charentais.

Cette entité est séquencée de zones boisées et de zones dégagées. Les plus petites zones boisées proposent des ambiances plus intimes, en contraste avec les zones ouvertes, tels que les plaines ou les vallées. Cette entité possède un rythme visuel qui crée des paysages forestiers tout à fait spécifiques. Les lisières jouent le rôle d'espaces de liaisons entre la forêt et les terrains ouverts. Elles animent et structurent les horizons des plaines agricoles. Les nombreuses découpes entre forêts et dégagements définissent un très grand linéaire de lisières.



Paysage de la marche boisée

Source : ARTIFEX

2.2. Le contexte éolien

Au sein du territoire d'étude, le contexte éolien est relativement dense, on y dénombre 21 parcs éoliens actuellement en fonctionnement avec un total de 115 mâts. De plus, la dynamique tend à l'augmentation et à la densification de ces infrastructures. Ainsi 12 projets de parcs éoliens sont autorisés et 7 sont actuellement en cours d'instruction. De ce fait, l'éolienne comme motif paysager émerge comme un élément réellement caractéristique des paysages du territoire d'étude et plus largement des espaces ruraux de l'ancienne région Poitou-Charentes.

La carte ci-contre permet de localiser l'ensemble de ce contexte éolien, qui est présenté plus précisément en page suivant dans un tableau.



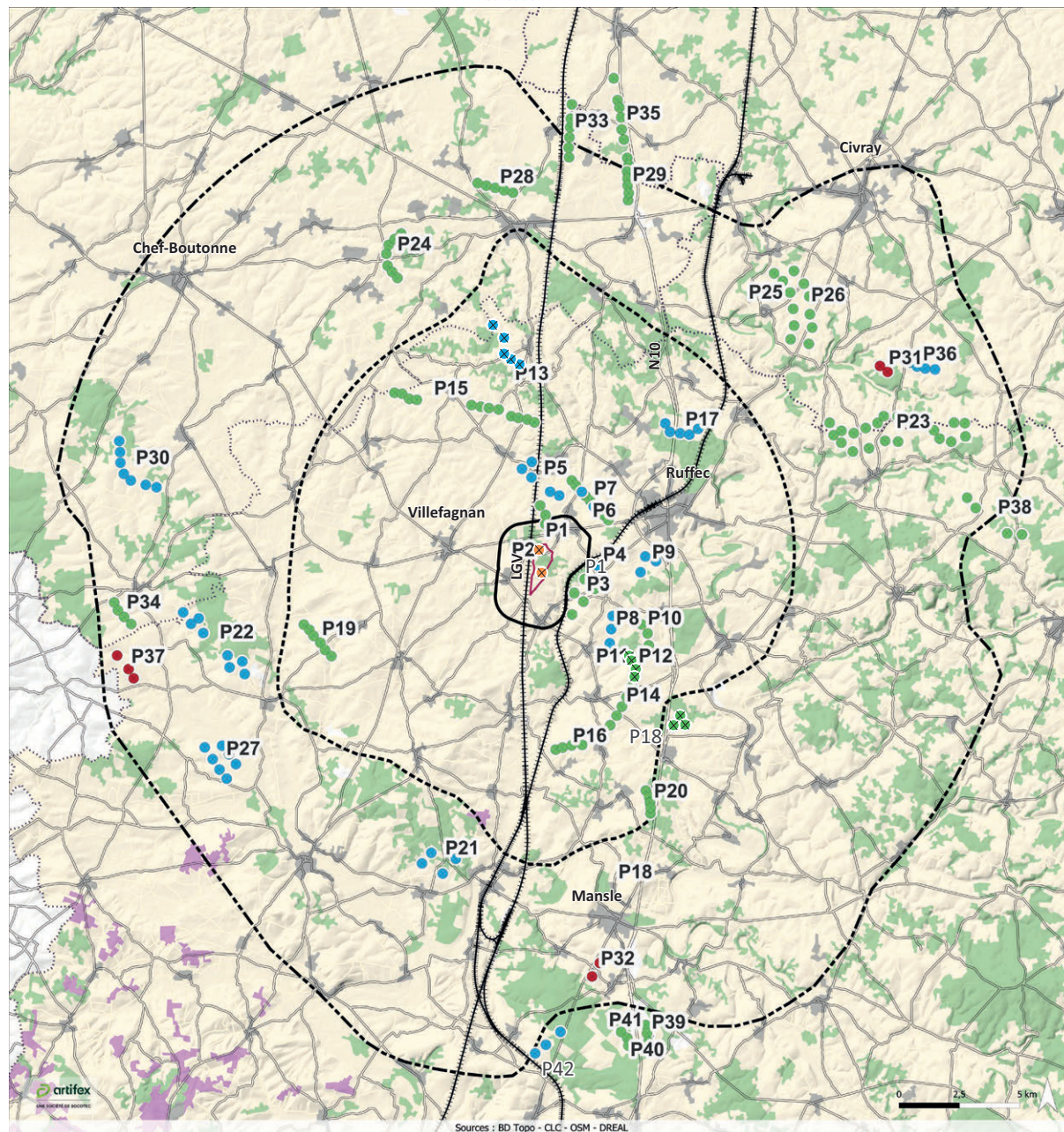
Parc éolien P2 : SASU EOLIENNE COURCOME (EX JUWI SPV7)
Source : ARTIFEX



Parc éolien P8 : JALADEAUX SARL
Source : ARTIFEX

<

Illustration 7 : Contexte éolien
Réalisation : ARTIFEX





N°	Nom parc	Etat	Nombre d'éolienne	Distance (km)	Échelle
1	LE BEL ESSART	Préconstruction	6	0,1	Immédiate
2	RAIX	En instruction: recevable	2	0,1	Immédiate
3	LE PLANTIS DES MARTRES	En exploitation	5	1,7	Rapprochée
4	LES CROILIERES	Autorisé	1	2,3	Rapprochée
5	LA CHEVRERIE	Autorisé	5	3,1	Rapprochée
6	LA FAYE 2	Autorisé	2	3,4	Rapprochée
7	LA FAYE	En exploitation	6	3,4	Rapprochée
8	LES GALACEES	Autorisé	3	3,5	Rapprochée
9	LES PLANS	Autorisé	3	4,1	Rapprochée
10	VILLEGATS	En exploitation	4	4,3	Rapprochée
11	JALADEAUX	En exploitation	4	5,2	Rapprochée
12	JALADEAUX - REPOWERING	En instruction: recevable	4	5,2	Rapprochée
13	MONTJEAN	En exploitation	5	5	Rapprochée
13²	MONTJEAN	Autorisé	6	7	Rapprochée
14	COMBUSINS	En exploitation	5	6,1	Rapprochée
15	THEIL-RABIER	En exploitation	6	7,2	Rapprochée
16	LES COMBONNANTS	En exploitation	4	7,4	Rapprochée
17	RUFFEC	Autorisé	5	7,8	Rapprochée
18	LA PLAINE	En exploitation	3	8,4	Eloignée
19	SAINT-FRAIGNE	En exploitation	6	9,4	Rapprochée
20	FONTENILLE	En exploitation	5	10,1	Rapprochée
21	FOUQUEURE	Autorisé	5	12,1	Eloignée
22	LES GRANDS BOIS	Autorisé	8	13,0	Eloignée
23	SUD VIENNE-NORD CHARENTE	En exploitation	19	13,3	Eloignée
24	MONT JOUBERT	En exploitation	7	13,5	Eloignée
25	GRANDS CHAMPS	En exploitation	6	14,0	Eloignée
26	MONTS JOUBERT	En exploitation	6	14,5	Eloignée
27	LA COUTURE	Autorisé	7	15,0	Eloignée
28	LE PELON	En exploitation	5	15,7	Eloignée

29	LIMALONGES	En exploitation	5	15,7	Eloignée
30	LES GROIES	Autorisé	7	16,3	Eloignée
31	BRANDIERES	Refusé et en recours	2	16,4	Eloignée
32	MANSLOIS	Refusé et en recours	2	16,5	Eloignée
33	PLIBOUX	En exploitation	6	17,1	Eloignée
34	GATINEAU	En exploitation	4	17,1	Eloignée
35	CHAMP DES MOULINS	En exploitation	8	17,1	Eloignée
36	GENOUILLE	Autorisé	5	17,3	Eloignée
37	LES GOURS	Refusé et en recours	3	17,5	Eloignée
38	HERBES SAUVAGES	En exploitation	4	17,9	Eloignée
39	AUSSAC-VADALLE	En exploitation	3	19,4	Eloignée
40	LA BOIXE	En exploitation	3	19,4	Eloignée
41	AUSSAC-VADALLE - REPOWERING	Autorisé	2	19,4	Eloignée
42	LA PLAINE	Autorisé	3	19,4	Eloignée

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Contexte paysager		
Eloignée	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Rapprochée	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
	Les parcs éoliens en instruction	Modéré

3. LE PATRIMOINE INVENTORIE

3.1. Le patrimoine protégé

Le territoire d'étude recèle de nombreux éléments patrimoniaux reconnus et faisant l'objet de mesures de protection. Il présente un grand nombre de Monuments Historiques qui se répartissent principalement en cœur de bourg (principalement des églises) ou se dispersent ponctuellement en rebord des vallées et sur des promontoires (principalement des dolmens et des tumulus). Des Sites inscrits et classés sont également identifiés. Il s'agit essentiellement d'ensembles naturels et de quelques ensembles bâtis ou urbains.

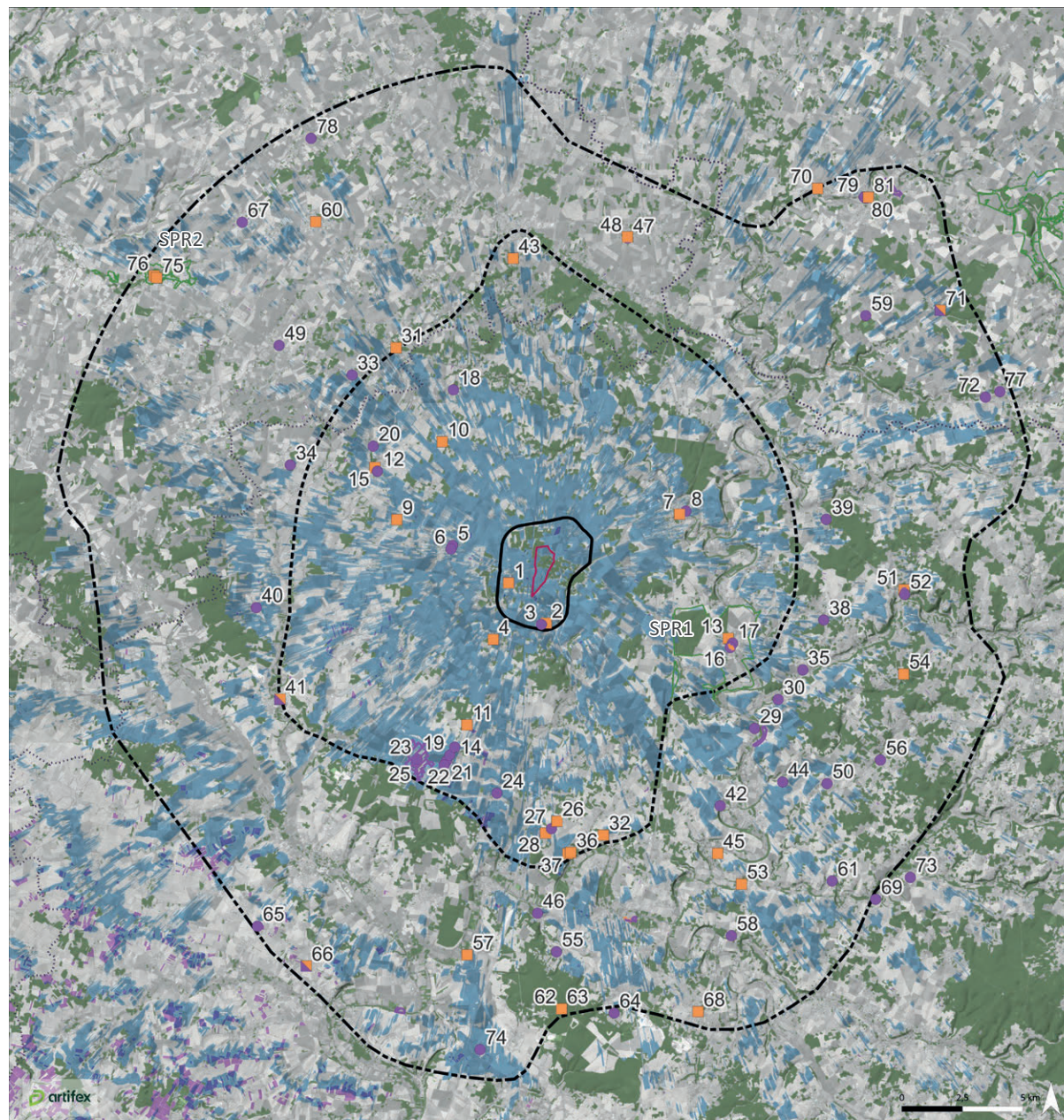
Ce patrimoine inventorié est localisé sur la carte ci-contre, et détaillé en pages suivantes. L'aplat bleu correspond à la zone de visibilité potentielle du projet (ZIV), permettant ainsi d'identifier le patrimoine pouvant présenter des vues sur le projet. Cette ZIV tient compte du relief (BD Alti 75), ainsi que du couvert forestier et du linéaire de bocage, le bâti n'est pas pris en compte.

L'enjeu attribué à chaque élément inventorié est associé à une catégorie définie en amont. Si l'on prend l'exemple des églises ou châteaux, ils sont rapidement identifiables par leur structure élevée (clocher, tour...) et sont ainsi des éléments sensibles du paysage. A l'inverse, des éléments plus anecdotiques comme les croix qui constituent tout de même des éléments de repères, sont difficilement perceptibles aux échelles lointaines et se fondent plus rapidement dans le paysage. Au sein du territoire d'étude, les nombreux dolmens et les tumulus s'implantent souvent sur des promontoires naturels, offrant des perceptions panoramiques du territoire. Du fait de la rareté de ce type de perceptions ces monuments historiques tiennent une place particulière au sein des paysages.

3.1.1. Les Monuments Historiques

Les **Monuments Historiques (MH)** sont référencés sur la base « Mérimée » du Ministère de la Culture et font l'objet d'une veille particulière de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Un périmètre de protection de 500 m autour des MH ou un périmètre délimité des abords (PDA) est défini. Un des autres enjeux liés à la présence de ces Monuments Historiques est le principe de covisibilité. Ce principe peut signifier deux situations : la première, lorsqu'un patrimoine bâti est visible depuis un autre, la seconde, lorsque les deux édifices sont visibles conjointement, depuis un même point de vue.

Illustration 8 : Le patrimoine inventorié
Réalisation : ARTIFEX



Légende

- | | | |
|--------------------------|-----------------------------|--------------|
| ----- Échelle éloignée | Limite départementale | ● MH inscrit |
| ----- Échelle rapprochée | ■ Boisement | ■ MH classé |
| ----- Échelle immédiate | ▨ Site inscrit | |
| — Site d'étude | ▨ Site classé | |
| | ■ Site classé | |
| | Zone d'influence visuelle | |
| | - + | |



Liste des Monuments Historiques recensés sur le territoire :

N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
1	Eglise Saint-Barthélémy	Raix	Charente	Classé	22/07/1913	1,51	Immédiate	Très fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
2	Eglise Notre-Dame	Courcôme	Charente	Classé	02/08/1881	2,13	Immédiate	Très fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
3	Chapelle du cimetière	Courcôme	Charente	Inscrit	20/07/1979	2,19	Immédiate	Très fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
4	Dolmens de Magnez	Courcôme	Charente	Classé	11/02/1930	3,48	Rapprochée	Fort	Plaine agricole, lisière de boisement	Pas de visibilité possible
5	Temple protestant	Villefagnan	Charente	Inscrit	26/10/1998	3,89	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
6	Logis des Tours	Villefagnan	Charente	Partiellement Inscrit	04/12/1951	3,92	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
7	Eglise Saint-André	Ruffec	Charente	Partiellement Classé	20/03/1903	6,10	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
8	Eglise Saint-Blaise (vestiges de l'ancienne)	Ruffec	Charente	Inscrit	07/11/1973	6,39	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
9	Eglise Saint-Maixent	Empuré	Charente	Classé	09/05/1914	6,41	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
10	Eglise Sainte-Magdeleine	Magdeleine	Charente	Partiellement Classé	15/02/1974	6,78	Rapprochée	Fort	Coeur de hameau	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
11	Dolmen	Bessé	Charente	Classé	14/02/1930	7,07	Rapprochée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
12	Eglise Saint-Genis d'Embourie	Paizay-Naudouin-Embourie	Charente	Partiellement Inscrit	16/12/1987	8,00	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
13	Château	Verteuil-sur-Charente	Charente	Classé	04/04/2017 ; 31/03/1966 ; 09/11/2010	8,12	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
14	Tumulus dit de La Justice	Tusson	Charente	Inscrit	19/10/1960	8,12	Rapprochée	Fort	Plaine agricole	Visibilité possible Covisibilité possible
15	Substructions gallo romaines	Paizay-Naudouin-Embourie	Charente	Classé	02/12/1983	8,16	Rapprochée	Modéré	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
16	Eglise Saint-Médard	Verteuil-sur-Charente	Charente	Inscrit	18/12/1969	8,33	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
17	Couvent des Cordeliers	Verteuil-sur-Charente	Charente	Inscrit	30/03/2009	8,35	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
18	Logis de Tessé	Forêt-de-Tessé	Charente	Inscrit	23/12/1994	8,36	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
19	Tumulus le Petit Dognon	Tusson	Charente	Inscrit	13/09/2012	8,50	Rapprochée	Fort	Plaine agricole, centre d'un boisement	Pas de visibilité possible
20	Eglise Sainte-Radegonde	Theil-Rabier	Charente	Inscrit	31/12/1986	8,71	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
21	Tumulus dit le Gros Dognon	Tusson	Charente	Inscrit	21/06/1960	8,79	Rapprochée	Fort	Plaine agricole, centre d'un boisement	Pas de visibilité possible
22	Tumulus dit le Vieux Breuil	Tusson	Charente	Inscrit	08/01/1962	8,98	Rapprochée	Fort	Plaine agricole, centre d'un boisement	Pas de visibilité possible
23	Maison	Tusson	Charente	Inscrit	04/10/1994	9,33	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
24	Cimetière	Ligné	Charente	Partiellement Inscrit	12/10/1973	9,35	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
25	Prieuré Fontevriste	Tusson	Charente	Inscrit	22/12/2016 ; 16/10/1952	9,48	Rapprochée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
26	Deux dolmens	Fontenille	Charente	Classé	31/12/1900	10,32	Rapprochée	Fort	Plaine agricole	Visibilité possible Covisibilité possible
27	Dolmen	Luxé	Charente	Inscrit	23/01/1956	10,62	Rapprochée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
28	Dolmen dans le tumulus	Luxé	Charente	Classé	31/12/1889	10,80	Rapprochée	Fort	Plaine agricole, centre d'un boisement	Pas de visibilité possible



N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
29	Château	Chenon	Charente	Partiellement Inscrit	16/12/1987	10,86	Éloignée	Fort	Cour de bourg, fond de vallée	Visibilité possible Covisibilité possible
30	Eglise	Poursac	Charente	Inscrit	24/10/1997	11,04	Éloignée	Fort	Cour de bourg, fond de vallée	Pas de visibilité possible
31	Château de Jouhé	Pioussay	Deux-Sèvres	Partiellement Classé	18/11/1999	11,05	Éloignée	Fort	Lisière de bourg	Pas de visibilité possible
32	Tumulus	Fontenille	Charente	Classé	11/12/2015 ; 22/04/1991	11,16	Rapprochée	Fort	Rebord de vallée	Visibilité possible Pas de covisibilité possible
33	Eglise Saint-Martin	Pioussay	Deux-Sèvres	Inscrit	13/06/1991	11,31	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
34	Château de Saveille	Paizay-Naudouin-Embourie	Charente	Partiellement Inscrit	08/11/2005	11,33	Éloignée	Fort	Lisière de bourg	Pas de visibilité possible
35	Eglise Saint-Georges	Saint-Georges	Charente	Inscrit	22/08/1949	11,46	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, rebord de vallée	Pas de visibilité possible
36	Dolmen	Luxé	Charente	Classé	01/10/1957	11,65	Rapprochée	Fort	Versant de vallée	Pas de visibilité possible
37	Tumulus de la Folatière	Luxé	Charente	Classé	09/01/1957	11,69	Rapprochée	Fort	Rebord de vallée	Pas de visibilité possible
38	Château d'Aizecq	Nanteuil-en-Vallée	Charente	Partiellement Inscrit	30/12/2002	11,75	Éloignée	Fort	Lisière de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
39	Domaine de l'Abrégement	Bioussac	Charente	Inscrit	11/08/2014	11,88	Éloignée	Modéré	Lisière de forêt	Pas de visibilité possible
40	Logis de Cherconnay	Longré	Charente	Partiellement Inscrit	08/03/1991	11,94	Éloignée	Modéré	Plaine agricole	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
41	Eglise	Saint-Fraigne	Charente	Partiellement Classé-Inscrit	29/12/1997 ; 18/11/1999	12,08	Éloignée	Fort	Cour de bourg, fond de vallée	Pas de visibilité possible
42	Château de Bayers	Bayers	Charente	Partiellement Inscrit	22/04/2003; 18/09/1989; 22/04/2004	12,12	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, rebord de vallée	Pas de visibilité possible
43	Eglise de Vaussais	Sauzé-Vaussais	Deux-Sèvres	Classé	19/12/1907	12,98	Rapprochée	Fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
44	Dolmen de Pierre Folle	Chenommet	Charente	Inscrit	13/07/2012	13,16	Éloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
45	Eglise Saint-Denis	Lichères	Charente	Classé	18/04/1903	13,69	Éloignée	Fort	Rebord de vallée	Pas de visibilité possible
46	Fours à chaux	Cellettes	Charente	Partiellement Inscrit	23/12/1994	14,11	Éloignée	Modéré	Rebord de vallée	Pas de visibilité possible
47	Maison	Limalonges	Deux-Sèvres	Partiellement Inscrit	25/04/1967	14,19	Éloignée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
48	Eglise Saint-Jean Baptiste	Limalonges	Deux-Sèvres	Classé	11/04/1975	14,24	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
49	Eglise	Bouin	Deux-Sèvres	Partiellement Inscrit	22/10/1926	14,35	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
50	Eglise Saint-Hilaire	Couture	Charente	Partiellement Inscrit	14/05/1925	14,62	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
51	Abbaye Notre-Dame et Saint-Benoît	Nanteuil-en-Vallée	Charente	Classé	24/09/1943; 04/04/2017; 14/05/1962	14,91	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, rebord de vallée	Pas de visibilité possible
52	Eglise Saint-Jean Baptiste	Nanteuil-en-Vallée	Charente	Partiellement Inscrit	13/11/1989	14,95	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, rebord de vallée	Pas de visibilité possible
53	Eglise Saint-Martial	Mouton	Charente	Classé	18/08/1955	15,28	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, fond de vallée	Pas de visibilité possible
54	Chapelle Saint-Eutrope	Nanteuil-en-Vallée	Charente	Classé	12/06/1992	15,47	Éloignée	Fort	Plaines boisées	Pas de visibilité possible
55	Château	Cellettes	Charente	Inscrit	23/07/2004	15,71	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, fond de vallée	Pas de visibilité possible
56	Eglise Saint-Sulpice	Saint-Sulpice-de-Ruffec	Charente	Inscrit	13/04/1950	15,94	Éloignée	Fort	Fond de vallon,	Pas de visibilité possible
57	Eglise Saint-Nicolas	Villognon	Charente	Partiellement Classé	26/09/1903	16,14	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, rebord de vallée	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
58	Dolmen 1	Saint-Ciers-sur-Bonnieure	Charente	Inscrit	27/09/2012	16,92	Éloignée	Fort	Rebord de vallée	Pas de visibilité possible
59	Château de la Roche d'Orillac	Saint-Gaudent	Vienne	Partiellement Inscrit	17/04/1935	16,99	Éloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
60	Eglise	Melleran	Deux-Sèvres	Classé	10/02/1913	17,22	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
61	Eglise Saint-Front	Saint-Front	Charente	Inscrit	03/05/1956	17,48	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, fond de vallée	Pas de visibilité possible
62	Nécropole de la Boixe	Vervant	Charente	Inscrit	22/04/1991	18,07	Éloignée	Modéré	Forêt	Pas de visibilité possible
63	Dolmen	Vervant	Charente	Classé	31/12/1889 ; 11/05/1971	18,08	Éloignée	Fort	Forêt	Pas de visibilité possible



N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
64	Chapelle du Courreau	Maine-de-Boixe	Charente	Inscrit	14/03/2013	18,46	Éloignée	Fort	Boisement	Pas de visibilité possible
65	Eglise Notre-Dame	Mons	Charente	Inscrit	18/11/1941	18,81	Éloignée	Fort	Lisière de bourg, plaine agricole	Pas de visibilité possible
66	Prieuré Notre-Dame de Lanville	Marcillac-Lanville	Charente	Partiellement Classé-Inscrit	28/05/1942 ; 13/06/1991 ; 03/02/1942	19,00	Éloignée	Modéré	Lisière de bourg, plaine agricole	Pas de visibilité possible
67	Eglise de Loizé	Gournay-Loizé	Deux-Sèvres	Inscrit	22/10/1926	19,03	Éloignée	Fort	Lisière de bourg, plaine agricole	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
68	Eglise Saint-Michel	Nanclars	Charente	Classé	10/08/1920	19,27	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
69	Château de Bourgon	Valence	Charente	Inscrit	28/02/2011	19,27	Éloignée	Fort	Rebord de vallon boisée	Pas de visibilité possible
70	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Saint-Pierre-d'Exideuil	Vienne	Classé	21/12/1904	19,44	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, rebord de vallée	Pas de visibilité possible
71	Eglise	Genouillé	Vienne	Partiellement Classé-Inscrit	28/10/1996 ; 21/12/1914	19,61	Éloignée	Fort	Coeur de bourg, fond de vallon	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
72	Château de Cibieux	Surin	Vienne	Partiellement Inscrit	15/09/1983	19,62	Éloignée	Fort	Vallon boisée	Pas de visibilité possible
73	Eglise Saint-Martin	Ventouse	Charente	Partiellement Inscrit	14/05/1925	19,72	Éloignée	Fort	Rebord de vallée	Pas de visibilité possible
74	Eglise Notre-Dame	Xambes	Charente	Inscrit	13/11/1969	19,91	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Visibilité possible Covisibilité possible
75	Eglise Saint-Chartier de Javarzay	Chef-Boutonne	Deux-Sèvres	Classé	31/12/1840	20,04	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
76	Château de Javarzay	Chef-Boutonne	Deux-Sèvres	Classé	31/12/1862	20,17	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
77	Eglise	Surin	Vienne	Partiellement Inscrit	17/04/1935	20,25	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
78	Eglise Notre-Dame	Alleuds	Deux-Sèvres	Inscrit	22/10/1926	20,28	Éloignée	Fort	Lisière de bourg, plaine bocagère	Pas de visibilité possible
79	Maison XVe	Civray	Vienne	Inscrit	18/02/1927	20,35	Éloignée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
80	Maison Tourelle	Civray	Vienne	Inscrit	17/04/1935	20,37	Éloignée	Modéré	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible
81	Eglise Saint-Nicolas	Civray	Vienne	Classé	30/07/1934 ; 31/12/1840	20,46	Éloignée	Fort	Coeur de bourg	Pas de visibilité possible



MH1: Vue sur l'église de Saint-Barthélemy

Source : ARTIFEX



MH6: Logis des Tours

Source : Monumentum - Jack ma



MH2 : Eglise Notre-Dame

Source : ARTIFEX



MH26: Dolmen de la Perotte

Source : ARTIFEX



MH43: Eglise de Vaussais

Source : ARTIFEX



MH4: Dolmens de Magnez

Source : ARTIFEX



MH77: Eglise de Surin

Source : ARTIFEX

3.1.2. Les Sites inscrits et classés

Selon la définition donnée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, « les Sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés... L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris ». Les Sites protégés, inscrits ou classés, regroupent des ensembles conjuguant bâti et paysage, ou des sites naturels attractifs, parfois fragiles.

6 Sites inscrits (SI), 2 Sites classés (SC) et un site classé-inscrit se trouvent sur le territoire d'étude. Ils se situent en majorité à l'échelle éloignée, seulement trois d'entre eux figurent au sein de l'échelle rapprochée. Le site d'étude ne se trouve sur aucun site protégé.

Liste des Sites recensés sur le territoire :

N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
SC1	La place de l'ancien Champ de Foire de Verteuil, la terrasse de verdure entourant l'église	Verteuille-sur-Charente	Charente	Classé	11/12/1942	8,29	Rapprochée	Fort	Urbain	Pas de visibilité possible
SI2	Le village de Tusson	Tusson	Charente	Inscrit	30/01/1979	9,33	Rapprochée	Fort	Urbain	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
SI3	Le lieu-dit « Bellevue » à Chenommet	Chenommet	Charente	Inscrit	17/03/1953	11,23	Éloignée	Fort	Urbain	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
SC4	Tilleul de Sully à Lizant	Lizant	Charente	Classé	18/01/1935	14,56	Éloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
SCI5	L'ensemble formé par la partie des îles de Mansle	Mansle	Charente	Classé-Inscrit	28/01/1944	14,69	Éloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
SI6	L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée	Nanteuil-en-Vallée	Charente	Inscrit		14,89	Éloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
SI7	La place de Nanteuil-en-Vallée	Nanteuil-en-Vallée	Charente	Inscrit		14,93	Éloignée	Fort	Plaine agricole	Pas de visibilité possible
SI8	Le moulin de Bissac	La Chapelle	Charente	Inscrit	09/12/1942	19,06	Éloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible Covisibilité possible
SI9	Moulin des Ages	Civray	Vienne	Inscrit		21,43	Éloignée	Fort	Vallée boisée	Pas de visibilité possible



SI 6 : L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée
Source : Office de tourisme infiniment Charentes



Eglise de Tusson
Source : JarnaQuais — Travail personnel, CC BY-SA 3.0



Tilleul de Sully à Lizant
Source : Collection-ijm.fr



3.1.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquable (SPR)

Les **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** ont été créés suite à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 et ont pour but la protection, la restauration ou la réhabilitation d'espaces dont les qualités paysagères, architecturales ou naturelles ont un intérêt public. Ce zonage inclut les anciens Secteurs Sauvegardés, les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Deux SPR se trouvent sur le territoire d'étude, il s'agit de deux sites urbains protégés au titre de leur valeur patrimoniale.

Liste des SPR recensées sur le territoire :

N°	Nom	Commune	Département	Protection	Date	Distance (km)	Échelle	Niveau enjeu	Contexte paysager	Relation visuelle possible avec le projet (visibilité et/ou covisibilité)
1	SPR de Verteuille-sur-Charente	Verteuille-sur-Charente	Charente	SPR	14/11/2019	5,4	Rapprochée	Modéré	Urbain	Visibilité possible Pas de covisibilité possible
2	SPR de Chef-Boutonne	Chef-Boutonne	Deux-Sèvres	SPR	18/10/2018	17,8	Eloignée	Modéré	Urbain	Pas de visibilité possible

3.2. Synthèse des enjeux patrimoniaux

Le tableau ci-dessous synthétise les éléments protégés localisés au sein du territoire d'étude, qui présentent éventuellement des relations visuelles avec le site d'étude et de potentielles éoliennes sur son emprise. Il constitue un premier tri permettant de soulever les points d'attention à approfondir lors de l'analyse des perceptions.

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Patrimoine protégé		
Eloignée	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-74, 71, 67, 57, 33	Fort
	Châteaux : MH-38 et 33	Fort
	Architecture domestique et patrimoine discret : MH-40 Logis de Cherconnay	Modéré
	SI8 Le moulin de Bissac	Fort
Rapprochée	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-43, 25, 20, 10, 8, 5	Fort
	Tumulus et Dolmen : MH-32, 27, 26, 14	Fort
	Architecture domestique et patrimoine discret : MH-25, 24, 23, 6, 15	Modéré
	SI2 Le village de Tusson	Fort
	SI3 Le lieu-dit « Bellevue » à Chenommet	Fort
	SPR de Verteuille-sur-Charente	Modéré
Immédiate	MH-3 Chapelle du cimetière	Très fort
	MH-2 Eglise Notre-Dame	Très fort
	MH-1 Eglise Saint-Barthélémy	Très fort

III. DESCRIPTION ET ORGANISATION DU TERRITOIRE D'ÉTUDE AUX DIFFÉRENTES ÉCHELLES

1. LE PAYSAGE AUX AIRES D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE ET RAPPROCHÉE

1.1. Les logiques territoriales

1.1.1. Relief, hydrographie et occupation du sol

Le territoire d'étude s'implante en plein Pays Ruffécois, le livret Paysage du Pays Ruffécois décrit d'ailleurs le territoire d'étude comme étant « la rencontre des sols d'argile et de calcaire, qui mêlent leur couleur ocre et rouge, d'un champ à l'autre au moment des labours. Les paysages portent encore les traces du passage de l'eau au fil des siècles et témoignent des mouvements des cours d'eau. Le Ruffécois, c'est aussi la rencontre du piémont du massif central et du bassin aquitain, créant ce relief de vallées et de plateaux, traversé par la Charente, et où se côtoient l'aire du noyer et celle du châtaignier. S'y mêlent également les traditions céréalières des plateaux et des vignes de coteaux ainsi que l'élevage enclos et les prairies humides de l'Est. »

Au sein du territoire d'étude, quatre grands ensembles semblent se dégager, la vaste plaine agricole au centre et à l'Ouest, les vallons boisés à l'Est, la vallée de la Charente et ses affluents, ainsi que la large bande boisée au Sud-Ouest.

La vaste **plaine agricole** domine une grande majorité du territoire d'étude, elle se présente comme une grande étendue plaine se permettant quelques ondulations adoucies. Ici, les cours d'eau sont rares et souvent intermittents, mais marquent de manières anecdotiques l'uniformité du relief de la plaine. Ainsi, sur ce plateau calcaire, l'agriculture intensive, facilitée par le relief avantageux, s'est fortement développée, celle-ci se déployant en une matrice agricole principalement céréalière. Bien que ce secteur agricole ait fortement été impacté par le remembrement, la trame bocagère est restée présente de manière anecdotique et très fragmentaire. Elle s'implante majoritairement à proximité des lieux de vie, le long des routes, et en lisière des petites parcelles agricoles. À l'inverse dans les secteurs moins contraints par le relief, les parcelles agricoles s'élargissent, la culture de blé et de maïs domine, et les linéaires de haies se raréfient.

Au sein de la **plaine agricole**, le horst de Montalembert s'impose visuellement au cœur des paysages ruraux. Cette structure tectonique émerge dans le paysage comme une longue et étroite colline. Densément boisée, elle s'impose telle une masse sombre venant s'opposer aux paysages cultivés plus lumineux et colorés. Au sommet, le bourg de Montalembert et les routes communales y circulant offrent des points de vue imprenables sur le territoire d'étude.

À l'Est du territoire d'étude, le vaste plateau calcaire est entaillé par plusieurs vallées selon un axe Est-Ouest. L'Est du territoire d'étude est alors caractérisé par une alternance de grands espaces au relief aplani où se développent l'agriculture, et des vallées encaissées à fond plats où s'implantent des prairies humides, des peupleraies et des secteurs en friche. Le Cibrou, la Lizonne, l'Argent-Or, le Son-sonnette et la Bonnière sont les principales rivières, affluents de la Charente, qui modèlent le relief et les paysages de l'Est du territoire d'étude.

La vallée de la Charente sépare la plaine agricole des vallons boisés, cet ensemble a déjà en partie été décrit à l'unité paysagère des vallées de la Haute Charente et ses affluents (page 22). Il s'agit d'une vallée large et peu encaissée avec de nombreux méandres, créant des milieux humides très particuliers. Ici, la ripisylve, les peupleraies et les boisements forment une charpente boisée qui marque et structure les paysages. La polyculture s'implante quant à elle sur les coteaux et en fond de vallée.

Au Sud, un ensemble de lignes de crête s'élève et modèle un secteur au relief plus animé, délimitant le territoire d'étude. Ce secteur s'apparente à l'unité paysagère de la Marche boisée (page 23). Au sein de ce secteur, c'est une ambiance forestière qui domine. Né d'un sol trop dur pour être cultivé, il s'agit d'un résidu de la forêt d'Argenson avec notamment la forêt de Tusson et de Boixe et les Grands Bois. Cette bande boisée forme une ligne sombre qui marque l'horizon au sommet du plateau agricole.

Légende					
-----	Échelle éloignée		Limite départementale		Boisement
- - - - -	Échelle rapprochée	====	Route		Culture
—	Échelle immédiate	+++++	Voie ferrée		Prairie
—	Site d'étude	-----	LGV		Vigne
		—	Cours d'eau		

Illustration 9 : Occupation des sols
Réalisation : ARTIFEX



Source : © IGN Scan 25, BD Topo, BD ALTI, BD TOPAGE - CLC - OSM



Champs ouverts et relief vallonné
Source : ARTIFEX



Charente boisée
Source : ARTIFEX



Aigre en fond de vallée
Source : ARTIFEX



Ville de Villefagnan
Source : ARTIFEX



Paysage vallonné du ruffécois
Source : ARTIFEX



Paysage de vallée
Source : ARTIFEX



Ambiance village ancien
Source : ARTIFEX

1.1.2. Habitat

Sur l'ensemble du territoire d'étude, l'occupation humaine se caractérise principalement et de manière assez homogène par la présence de nombreux villages et petites villes. Relativement modestes, ces villages ont peu subi les dynamiques de développement urbain du dernier siècle, et ont ainsi conservé une identité architecturale forte.

Au sein du plateau à l'Ouest, ils s'organisent de manière concentrique et dense, s'implantant majoritairement en partie sommitale des petites ondulations du relief. De ce fait, ces ensembles architecturaux, aux silhouettes facilement identifiables occupent une place centrale dans la perception du paysage de la plaine agricole. Ils sont d'ailleurs mis en avant par leur contexte paysager de qualité, où architecture et boisement se mêle pour former des compositions intéressantes. Les hameaux sont, eux aussi, très nombreux et uniformément répartis sur le territoire d'étude. Avec des modalités d'implantation similaires aux villages, ceux-ci ponctuent les compositions paysagères et participent de leurs qualités.

A l'Est et au Sud du territoire d'étude, dans les secteurs des vallons boisés et de la bande boisée, l'implantation humaine a ici tendance à se rapprocher de l'eau. Les vallées constituent alors des lieux privilégiés d'implantation de nombreux villages. Ceux-ci présentent souvent une morphologie similaire à ceux présent dans les secteurs plus ouverts. Bénéficiant d'implantation ancienne, on y retrouvera des ensembles architecturaux de qualité où les éléments de patrimoines protégés prennent une place importante au sein des paysages de vallée. C'est notamment le cas de Verteuil-sur-Charente et de Nanteuil-en-Vallée.

Ainsi les grands ensembles urbains sont rares au sein du territoire d'étude, seule la ville de Ruffec occupe une place presque centrale. De manière plus secondaire, les villes de Chef-Boutonne, de Mansle et de Civray, font aussi figure de petites centralités en périphérie à l'aire d'étude éloignée.

1.1.3. Axes de communication

Le territoire d'étude est couvert par un réseau de routes et de chemins agricoles assez dense et homogène, desservant l'ensemble des lieux de vie. Il s'agit en grande partie de petites routes communales et départementales sillonnant à travers la campagne et le long de vallons. Celles-ci constituent à la fois des espaces de perception importants, tout en étant des éléments paysagers structurants. Les principales voies routières du territoire local sont les axes D948, D1, D740, D737, D9, D19, D739, D27, D740, D26. Celles-ci forment un réseau desservant l'ensemble des localités des aires d'études. A l'Est, la nationale N10 traverse le territoire d'étude du Nord et Sud, mais, à l'exception de la ville de Ruffec, relie finalement peu le reste du réseau routier.

Le réseau ferroviaire est lui aussi bien présent au sein du territoire d'étude, avec notamment la ligne Angoulême - Poitiers. Celle-ci, circulant en creux de vallon jusqu'à Ruffec, est peu visible et reste discrète au sein des paysages. Seuls quelques franchissements donnent des occasions de visibilité.

À l'inverse, la nouvelle LGV traversant le territoire du Nord au Sud, marque fortement le paysage d'étude. De la même manière que la nationale N10, la LGV ne dessert pas le territoire d'étude.

Enfin, à noter la présence de l'ancienne voie ferrée Chef Boutonne - Ruffec traversant le territoire d'Ouest en Est et qui a laissé plusieurs éléments architecturaux témoignant de son existence.



La LGV, fracture au sein du paysage
Source : ARTIFEX



N10
Source : ARTIFEX

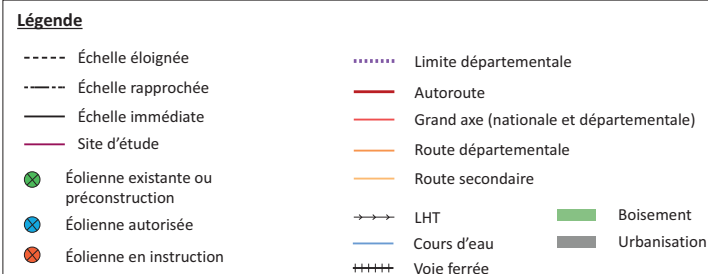
Illustration 10 : Le réseau viaire
Réalisation : ARTIFEX

1.1.4. Les grandes infrastructures

Outre ses caractéristiques majoritairement agricoles, le territoire d'étude est aussi fortement marqué par la présence de nombreuses infrastructures relativement récentes. D'un point de vue paysager, deux catégories d'infrastructures peuvent être différenciées, les infrastructures horizontales et celles verticales.

Les infrastructures horizontales sont principalement des axes de communication, tant ferroviaire que routier. Il s'agit par exemple de la nationale N10 et de la Ligne LGV, du fait des aménagements qu'elles ont nécessité, celles-ci s'imposent comme des réelles fractures paysagères. De plus, la mise en place d'équipements techniques annexes tend à banaliser ces paysages agricoles de qualité.

Les infrastructures verticales sont quant à elles souvent des éléments liés à la production et le transport énergétique ou réseau. C'est le cas des pylônes électriques, des antennes réseau ou des éoliennes. Le territoire d'étude a ainsi vu au cours des dernières décennies, l'implantation de nombreuses éoliennes. À noter que cette dynamique paysagère se poursuit, plusieurs éoliennes étant en cours d'instruction ou bien autorisées. Par l'introduction de ces infrastructures imposantes, les caractéristiques paysagères du territoire sont amenées à évoluer. Marquant par leur gigantisme et leur verticalité, ces équipements énergétiques modifient l'échelle de perception de ces paysages agricoles. Les effets de superposition et de saturation visuelle étant parfois présents, les éoliennes présentes sur le territoire semblent toutefois s'intégrer de manière qualitative. Elles ponctuent les reliefs mouvants de la plaine agricoles, formant par endroit des paysages caractérisés par la production énergétique.



Éoliennes, infrastructure verticale
Source : ARTIFEX



LGV, infrastructure horizontale
Source : ARTIFEX



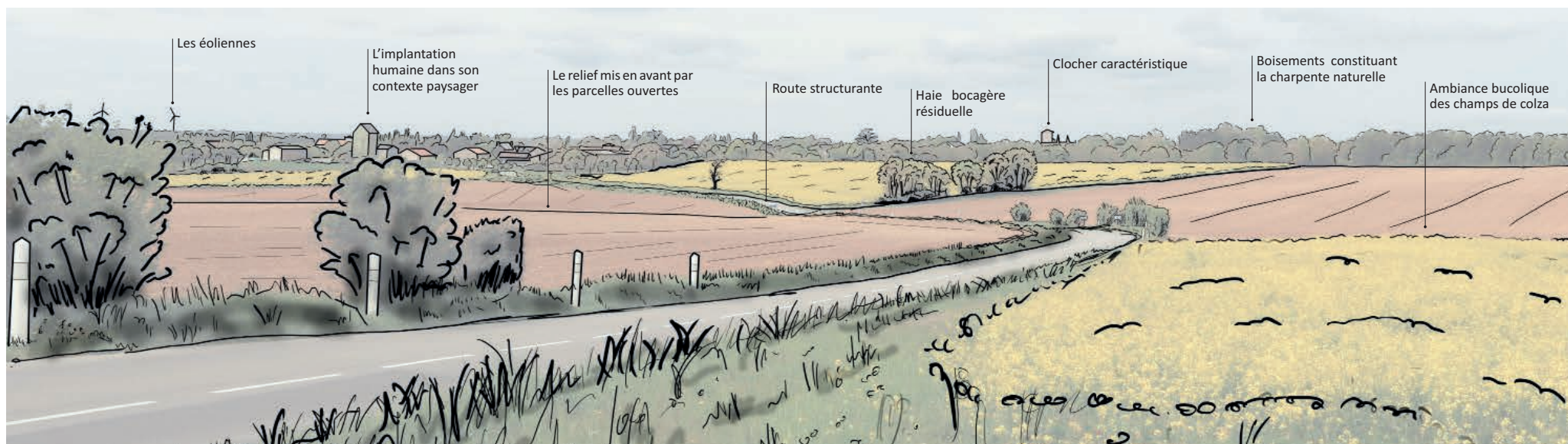
Source : BD Topo, BD Alt - CLC - OSM

De manière générale, les paysages agricoles de l'aire éloignée et plus globalement du territoire d'étude, revêtent une certaine qualité. Les différents éléments paysagers cités s'organisent de manière harmonieuse, créant par endroit des scènes paysagères remarquables. Le croquis paysager ci-dessous permet de mettre en exergue l'organisation des différentes composantes paysagères au sein des paysages de la Plaine de Niort.



Scène paysagère de qualité

Source : ARTIFEX



Croquis et analyse des composantes paysagères

Source : ARTIFEX

1.2. Les dynamiques touristiques et culturelles

1.2.1. Un tourisme de pleine nature

De par ses caractéristiques paysagères et sa nature fortement rurale, le territoire d'étude bénéficie d'un tourisme principalement axé sur des activités de plein air, souvent dans un milieu dit naturel. L'office du tourisme du Nord Charente met ici en avant une découverte du territoire au « grand air », principalement via les nombreux sentiers de randonnée qui le parsème.

On y dénombre ainsi environ 26 sentiers de randonnée recensés, avec notamment le GR36 qui traverse le territoire d'Ouest au Sud-Est. Celui-ci parcourt la bande boisée et relie la vallée de la Charente. Outre ce grand axe, les sentiers de randonnée présents au sein du territoire sont exclusivement des boucles, souvent organisés autour d'un village de caractère.

De plus, le territoire est riche de plusieurs grands itinéraires vélo (VTT et VTC), notamment autour de Villefagnan et de Ruffec. Ils permettent de découvrir les paysages qualitatifs des plateaux agricoles tout en bénéficiant d'un relief souvent avantageux. Par ailleurs, on retrouve quelques activités liées à l'eau, notamment en fond de vallée, mais ceux-ci sont plus rare. C'est le cas de certaines balades en canoë sur la Charente.

1.2.2. Un tourisme patrimonial

Le caractère patrimonial et la richesse historique du territoire d'étude sont aussi mis en avant, notamment par l'office du tourisme Nord-Charente. C'est ici avant tout, l'art roman qui est célébré. Celui-ci s'est particulièrement développé dans les Charentes en lien avec les pèlerinages du 11ème et 12ème siècles (St-Jacques-de-Compostelle) et a laissé un ensemble architectural et ornemental riches et singuliers. Ce type architectural caractérise aujourd'hui le patrimoine et les paysages du territoire d'étude, marquant le centre des villages par la présence d'une église ou d'une chapelle de cette époque.

Outre ces monuments religieux, le territoire d'étude est fortement marqué par la présence de nombreux vestiges mégalithiques. Ceux-ci ayant été implanté sur des promontoires naturels sont aujourd'hui desservies par des sentiers de randonnée et sont des lieux offrant des panoramas marquants et rares sur les paysages agricoles.

Enfin, le territoire bénéficie aussi d'un patrimoine historique diversifié, au sein des bourgs, comme le prouve la présence de deux SPR, mais aussi de manière plus isolée au sein de l'espace rural. Les châteaux, moulins, sculptures et autre musées sont le support d'une pratique touristique liée à l'Histoire.

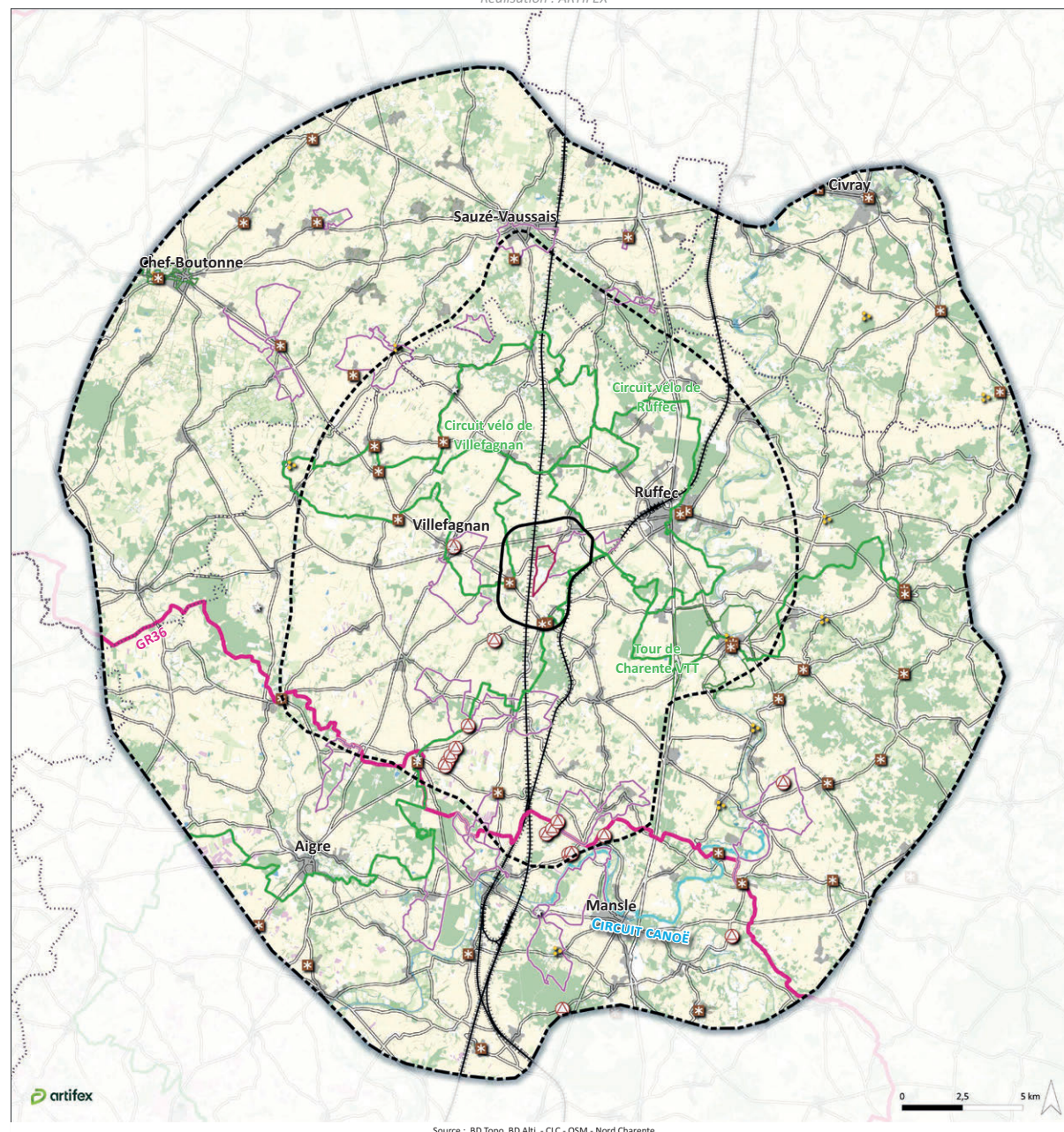
Légende

----- Échelle éloignée
- - - - - Échelle rapprochée
— Échelle immédiate
— Site d'étude

..... Limite départementale
— Route
— Cours d'eau
— Boisement
— Urbanisation
— GR
— Sentier de petite randonnée
— Itinéraire vélo
— Circuit canoë

✱ Patrimoine religieux
⬢ Patrimoine mégalithique
🏰 Château
☆ Autre patrimoine bâti

Illustration 11 : Les éléments touristiques
Réalisation : ARTIFEX



Source : BD Topo, BD Alti - CLC - OSM - Nord Charente



Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Logiques territoriales - Habitat		
Eloignée	Les villes : Mansle, Civray	Fort
	Les petites villes : Chef-Boutonne	Fort
	Les villages de plateaux	Fort
	Les villages de vallée	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Rapprochée	Les villes : Ruffec	Fort
	Les petites villes : Villefagnan	Fort
	Les villages de plateaux	Fort
	Les villages de vallée	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Eloignée	Les routes nationales : N10	Fort
	LGV	Fort
	Les grandes routes départementales : D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Rapprochée	Les routes nationales : N10	Fort
	LGV	Fort
	Les grandes routes départementales : D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Dynamiques touristiques et culturelles		
Eloignée	Le sentier de Grande Randonnée GR36	Très fort
	Les sentiers de randonnée locaux	Fort
	Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort
	Le circuit canoë sur la Charente	Modéré
	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
	Le patrimoine mégalithique accessible	Fort
	Les châteaux accessible	Fort
Rapprochée	Le sentier de Grand Randonnée GR36	Très fort
	Les sentiers de randonnée locaux	Fort
	Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort
	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
	Le patrimoine mégalithique accessible	Fort
	Les châteaux accessible	Fort

2. LE PAYSAGE À L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

L'échelle immédiate prend place au sein d'un contexte rural à l'interface des unités paysagères du plateau agricole et du Ruffécois. Ce paysage agricole est constitué d'une mosaïque de grandes parcelles cultivées, s'animant au grès des ondulations du relief. Celui-ci est constitué d'une multitude de petites collines arrondies et amples qui orientent le regard offrant ou masquant des perspectives parfois intéressantes sur des scènes paysagères. Bien que les vastes parcelles agricoles tendent à ouvrir le paysage, les boisements sont ici une charpente naturelle importante qui structure l'espace et limite les perceptions trop lointaines. Du Nord à l'Est, une bande boisée offre ainsi un paysage forestier et fermé, où circulent plusieurs chemins forestiers. Le sentier de randonnée des Tunnels emprunte l'un d'eux et longe le site d'étude. Peu étendu et en partie fragmenté, ce secteur boisé comprend de nombreuses clairières, qui sont autant d'espaces intimes et cloisonnés où les lisières forestières jouent un rôle premier dans la composition du paysage. On y retrouve par ailleurs le tracé de l'ancienne voie ferrée Chef Boutonne - Ruffec traversant le territoire d'Ouest en Est et qui a laissé plusieurs éléments architecturaux témoignant de son existence, notamment un pont en pierre à la bordure du site d'étude.

Trois villages prennent place au sein de l'aire d'étude, Raix, Courcôme et a Faye, ils se composent d'un bâti ancien resserré autour de leur centre historique. D'autres lieux de vie comme les hameaux de la Gorge et de Tachonnerie sont aussi présents, la typologie du bâti laisse à supposer une implantation ancienne. L'ensemble de ces lieux sont reliés à leur contexte paysager par un réseau dense de routes et chemins. Les routes départementales D27, D182, D736, D180 et D740 permettent ainsi d'y accéder depuis le reste du territoire d'étude, notamment en franchissant la ligne LGV.

La ligne LGV, mise en service en 2017, passe au centre de l'aire immédiate et fractionne l'espace agricole. Par ses aménagements et ses caractéristiques, cette infrastructure ferroviaire fait office de limite physique entre l'Ouest et l'Est de l'aire immédiate. Sa construction a notamment engendré la césure de nombreux chemins circulant au sein de l'espace agricole et qui permettaient autrefois de relier le site d'étude à pied. Actuellement, seules les routes départementales D27, D740 et D182 permettent de franchir la LGV, grâce à l'aménagement de ponts.

L'aire d'étude est parcourue par plusieurs itinéraires de loisirs, le sentier des Tunnels et le VTT Tour de Charente à l'Est, ainsi que l'itinéraire cyclable de Villefagnan à l'Ouest.

Illustration 12 : Bloc d'organisation du relief à l'échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX

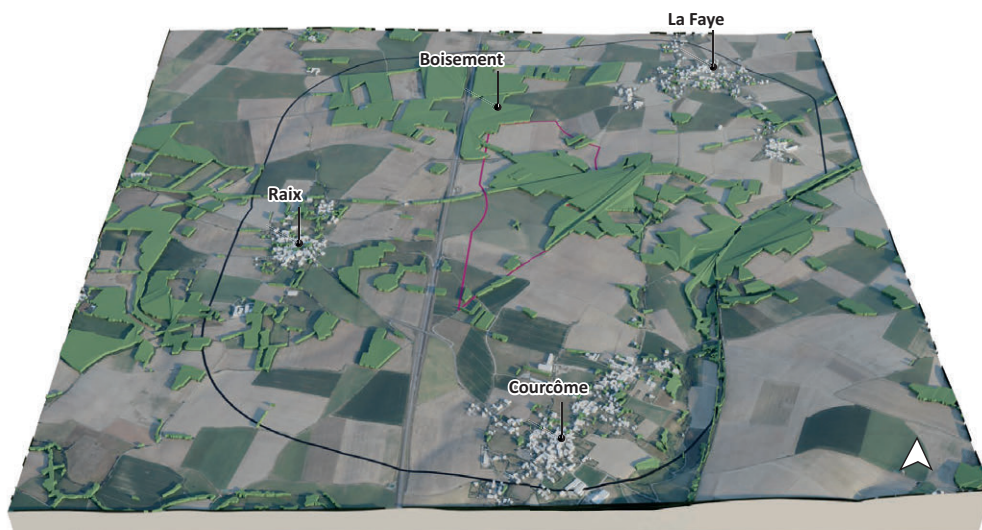


Illustration 13 : Organisation du territoire à l'échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX



Légende

- | | | |
|---------------------|-------------------------------|--------------|
| — Échelle immédiate | — Route départementale | ● MH inscrit |
| — Site d'étude | — Route communale | ■ MH classé |
| | — Itinéraire cyclable | |
| | — Sentier de petite randonnée | |
| | — Cours d'eau | |



Silhouette de Raix

Source : ARTIFEX 2023



Contexte paysager de Raix et chemin agricole

Source : ARTIFEX 2023



LGV

Source : ARTIFEX 2023



Lisières boisées

Source : ARTIFEX 2023



Route D740

Source : ARTIFEX 2023



Habitations de La Faye

Source : ARTIFEX 2023



Route communale de Courcôme

Source : ARTIFEX 2023



La LGV, fracture paysagère

Source : ARTIFEX 2023



Ambiance forestière

Source : ARTIFEX 2023



Paysage ondulé

Source : ARTIFEX 2023



Clairière agricole

Source : ARTIFEX 2023



Pont en pierre de l'ancienne voie ferrée

Source : ARTIFEX 2023



Relief ondulé

Source : ARTIFEX 2023



Lieu-dit de la Halte

Source : ARTIFEX 2023



Antennes réseau à proximité de la LGV

Source : ARTIFEX 2023



Lisières boisées

Source : ARTIFEX 2023



Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu brut
Logiques territoriales - Habitat		
Immédiate	Les bourgs de Raix, de Courcôme et de la Faye	Très fort
	Les lieux-dits de la Gorge, de la Tachonnerie et de Pinier	Très fort
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Immédiate	Les routes départementales D27, D740 et D736	Très fort
	Les autres routes départementales secondaires	Fort
	Les routes communales	Fort
	La LGV	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles		
Immédiate	Le sentier de randonnée des tunnels	Très fort
	L'itinéraire cyclable de Villafagnan	Fort
	Le VTT Tour de Charente	Fort

3. CARACTÉRISTIQUES ET COMPOSANTES DU SITE D'ÉTUDE

Le site d'étude s'implante dans un secteur longeant la LGV à l'Est de Raix. Il s'étend sur une superficie d'environ 45 ha de terres agricoles actuellement cultivées et de boisements, notamment le bois Pion.

La matrice agricole du site d'étude est composée de vastes parcelles qui suivent les ondulations adoucies du relief, offrant parfois une perspective plus lointaine. Ainsi, au Sud-Est du site d'étude, une courbure du relief permet la mise en scène des éoliennes du parc de SASU EOLIENNE COURCOMME, engendrant un paysage énergétique et agricole assez qualitatif. L'espace agricole est traversé de plusieurs chemins, mais reste néanmoins relativement peu accessible. La LGV ayant coupé l'ensemble de ces chemins, l'accès au site d'étude ne peut plus se faire que depuis l'Est de l'aire immédiate.

Au centre, le bois Pion couvre une superficie d'environ 30 hectares et est notamment utilisé en sylviculture. Quelques chemins forestiers le traversent, bien qu'ils soient assez rares, ils procurent une ambiance forestière et intimiste à l'opposé des ambiances agricoles de la plaine. À noter au sein de ce bois la présence de l'ancienne voie ferrée Chef Boutonne - Ruffec traversant le territoire d'Ouest en Est et qui a laissé plusieurs éléments architecturaux témoignant de son existence (pont en pierre en bordure du site d'étude). Comme évoqué précédemment, les boisements présents au sein du site d'étude tiennent une place importante en tant qu'éléments boisés structurant les paysages perçus depuis l'aire d'étude immédiate.

Au Nord du site d'étude, entre le bois Pion et les Champs de Raix, la petite route départementale D182 reliant Raix à la Faye traverse le site d'étude.



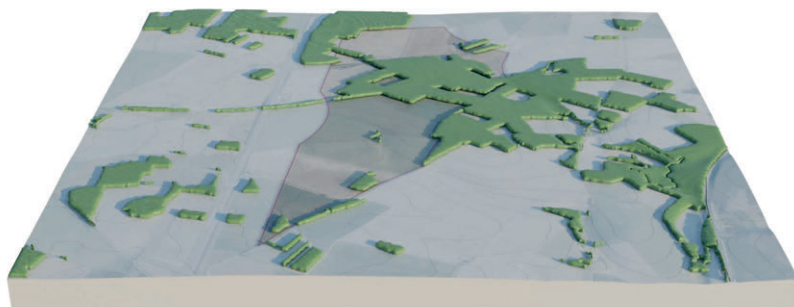
La route D182
Source : ARTIFEX



Lisière forestière taillée au lamier
Source : ARTIFEX



Chemin agricole et haie bocagère
Source : ARTIFEX



Relief et composantes arborées du site d'étude
Source : ARTIFEX

Illustration 16 : Carte des composantes du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX



Source : © IGN Scan 25, Orthophotographie, BD Topo

Légende

- Site d'étude
- ↔ Route
- ↔ Chemin agricole
- ↔ Ancienne voie ferrée



Relief ouvert sur les éoliennes de Courcôme

Source : ARTIFEX



Vastes parcelles agricoles limitées par les lisières forestières

Source : ARTIFEX



La route D182 passant au sein du site d'étude

Source : ARTIFEX

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu brut
Composantes paysagères du site d'étude		
Site d'étude	Les boisements	Fort
	Les chemins agricoles	Modéré
	Les chemins forestier	Modéré
	Les champs cultivés	Faible
Réseau viaire		
Site d'étude	La route D182	Fort



4. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Contexte paysager		
Eloignée	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Rapprochée	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
	Les parcs éoliens en instruction	Modéré
Patrimoine protégé		
Eloignée	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-74, 71, 67, 57, 33	Fort
	Châteaux : MH-38 et 33	Fort
	Architecture domestique et patrimoine discret : MH-40 Logis de Cherconnay	Modéré
	SI8 Le moulin de Bissac	Fort
Rapprochée	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-43, 25, 20, 10, 8, 5	Fort
	Tumulus et Dolmen : MH-32, 27, 26, 14	Fort
	Architecture domestique et patrimoine discret : MH-25, 24, 23, 6, 15	Modéré
	SI2 Le village de Tusson	Fort
	SI3 Le lieu-dit « Bellevue » à Chenommet	Fort
	SPR de Verteuille-sur-Charente	Modéré
Immédiate	MH-3 Chapelle du cimetière	Très fort
	MH-2 Eglise Notre-Dame	Très fort
	MH-1 Eglise Saint-Barthélémy	Très fort
Logiques territoriales - Habitat		
Eloignée	Les villes : Mansle, Civray	Fort
	Les petites villes : Chef-Boutonne	Fort
	Les villages de plateaux	Fort
	Les villages de vallée	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Rapprochée	Les villes : Ruffec	Fort
	Les petites villes : Villefagnan	Fort
	Les villages de plateaux	Fort
	Les villages de vallée	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré
Immédiate	Les bourgs de Raix, de Courcôme et de la Faye	Très fort
	Les lieux-dits de la Gorge, de la Tachonnerie et de Pinier	Très fort
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Eloignée	Les routes nationales : N10	Fort
	LGV	Fort
	Les grandes routes départementales : D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Rapprochée	Les routes nationales : N10	Fort
	LGV	Fort
	Les grandes routes départementales : D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Immédiate	Les routes départementales D27, D740 et D736	Très fort
	Les autres routes départementales secondaires	Fort
	La LGV	Fort
	La route D182	Fort
Site	La route D182	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles		
Eloignée	Le sentier de Grande Randonnée GR36	Très fort
	Les sentiers de randonnée locaux	Fort
	Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort
	Le circuit canoë sur la Charente	Modéré
	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
	Le patrimoine mégalithique accessible	Fort
	Les châteaux accessible	Fort
Rapprochée	Le sentier de Grand Randonnée GR36	Très fort
	Les sentiers de randonnée locaux	Fort
	Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort
	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
	Le patrimoine mégalithique accessible	Fort
Immédiate	Les châteaux accessible	Fort
	Le sentier de randonnée des tunnels	Fort
	L'itinéraire cyclable de Villafagnan	Fort
	Le VTT Tour de Charente	Fort
Composantes paysagères du site d'étude		
Site d'étude	Les boisements	Fort
	Les chemins agricoles	Modéré
	Les chemins forestier	Modéré
	Les champs cultivés	Faible



IV. ANALYSE DES PERCEPTIONS

La détermination des points de vue présentés pour l'analyse des perceptions, est fondée sur plusieurs critères qui sont croisés pour en déterminer leur pertinence. Ainsi, dans un premier temps, l'ensemble des composantes qui présentent des enjeux sur le territoire ont été sélectionnées, et ont ensuite été mises en relation avec les potentielles visibilités du site d'étude grâce à la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) et à la prospection sur terrain.

L'ensemble des panoramas sont répartis et présentés selon les trois échelles d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate) afin de couvrir l'ensemble du territoire d'étude, mais également afin de permettre d'intégrer les notions de distance et de valeurs sociales et emblématiques (ces notions seront d'autant plus mises en avant dans l'analyse des impacts). Ainsi, une sélection de 49 points de vue a été faite dans le but de présenter, dans la mesure du possible, les enjeux sensibles du territoire.

1. PERCEPTIONS À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

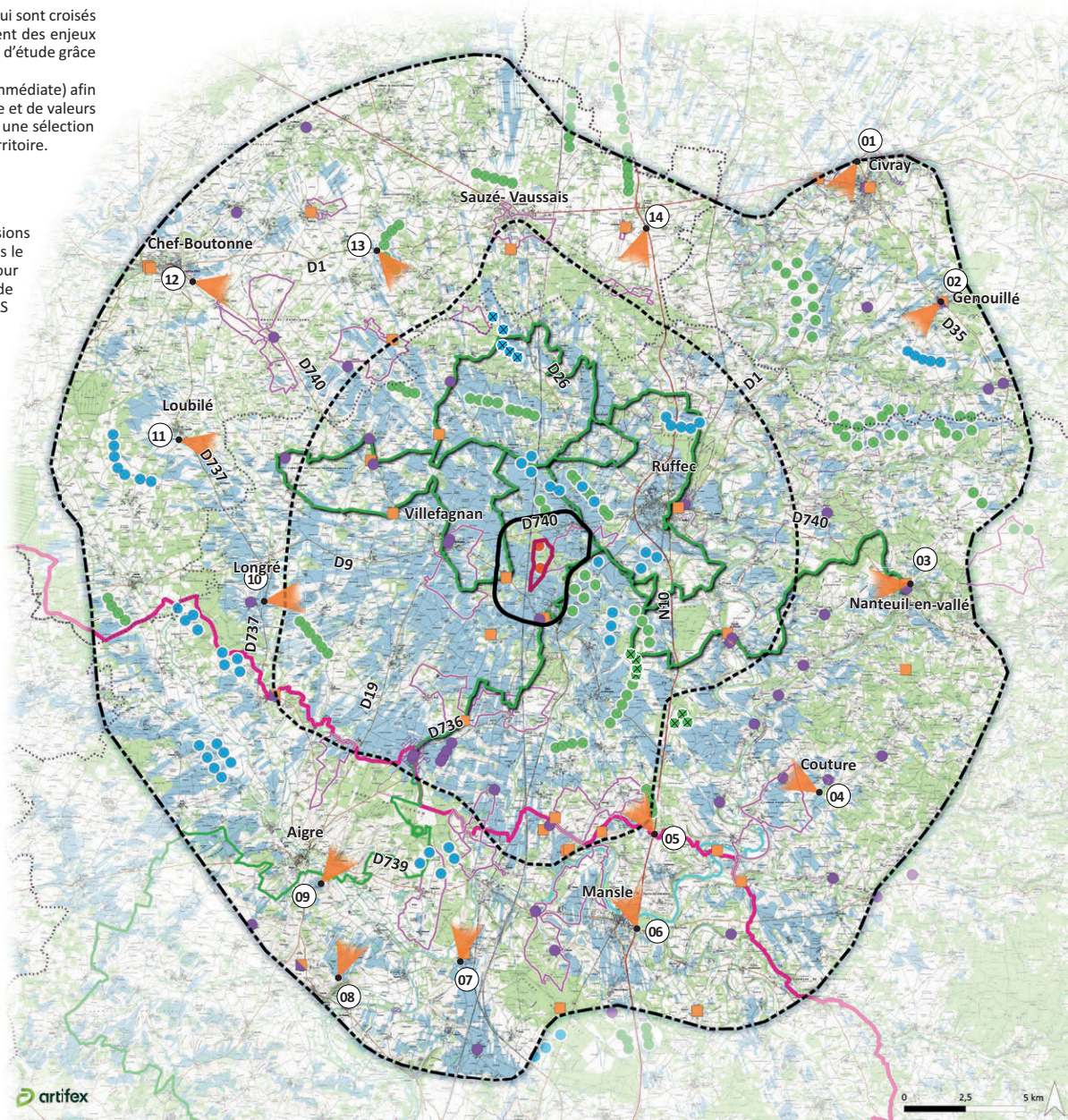
Les panoramas illustrant les perceptions à l'échelle éloignée sont localisés sur la carte ci-contre. Des précisions concernant leur localisation, le type d'enjeu qu'ils présentent et la distance au site d'étude sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des perceptions sont présentées sur les pages en suivant, mettant en avant pour chacune d'entre elle les écrans visuels qui s'inscrivent entre le point de vue et le site d'étude, la possibilité de percevoir le site d'étude et des structures de grande hauteur (soit des éoliennes) et les différents EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS sur le projet qui seront vérifiés par la suite dans l'analyse des impacts.

1.1. Analyse des perceptions

N°	Commune	Localisation	Enjeux concernés					Distance au site d'étude (km)
			Dynamiques	Sociaux	Patrimoniaux	Touristiques	Eoliens	
01	Civray	D7	X	X			X	20,1
02	Genouillé	Centre bourg		X	X		X	19,5
03	Nanteuil-en-vallée	Hameau du Treuil		X	X	X		15,1
04	Couture	Rue des Grands Segalars	X				X	14,6
05	Fontclaireau	Pont N10 + GR 36	X			X	X	11,9
06	Puyréaux	Pont N10	X	X			X	15,3
07	Villognon	D69	X	X	X			16,5
08	Marcillac-Lanville	Belvédère		X			X	18,6
09	Aizet	Bord de vallée	X	X		X	X	15,7
10	Longré	D737	X		X		X	11,1
11	Loubilé	Lisière de bourg		X				15,7
12	Chef-Boutonne	D740	X	X				18,3
13	Vielle-Ville	D1	X				X	14,4
14	Limalonges	Pont N10	X					14,4

Légende

- Échelle éloignée
- Échelle rapprochée
- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Zone d'influence visuelle
- Limite départementale
- Boisement
- Éolienne existante ou préconstruction
- Éolienne autorisée
- Éolienne en instruction
- MH inscrit
- MH classé
- Site inscrit
- Site classé
- GR
- PR
- Itinéraire vélo
- Circuit canoë



Source : BD Topo, BD Alti - CLC - OSM - Atlas des patrimoines - DREAL



n°01

Civray - D7, D148

20 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief
- Bâtiments

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la ville de Civray
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Sergies

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

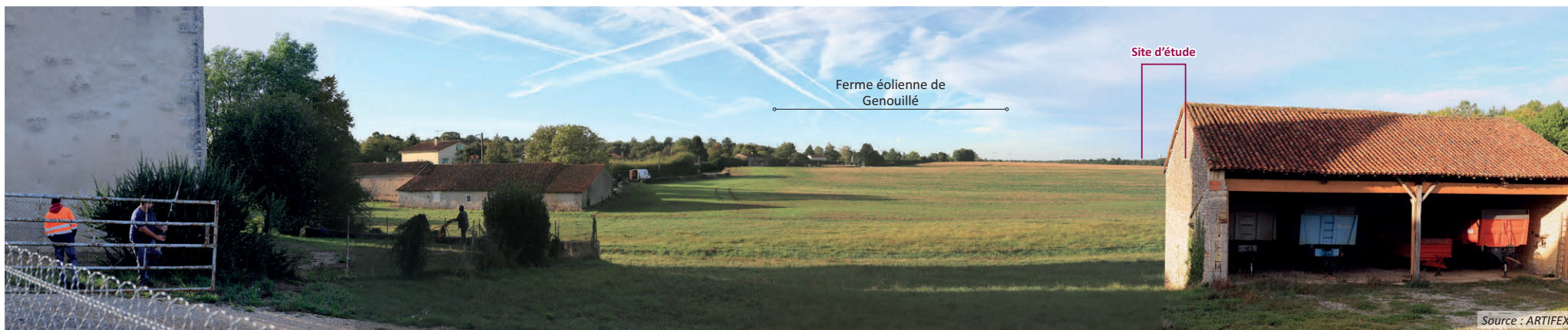
- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°02

Genouillé - D35

19.5 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le bourg de Genouillé et depuis son église protégée
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Genouillé

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible



n°03

Nanteuil-en-Vallée

15 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief
- Bâtiment

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis un site touristique (Nanteuil-en-Vallée, village touristique)
- Covoisibilité avec les Monuments historiques et le site inscrit de Nanteuil-sur-Vallée

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°04

Hameau de la Boirie, Couture

14,67 km

Sud-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis des habitations isolées
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Fontenille, Statkraft renouvelables, Courcôme, de Villegats, de Jaladeaux et de la ferme éolienne de la Plaine

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°05

Pont de la N10 - GR36

11,9 km

Sud-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis les routes N10 et D185
- Visibilité depuis le GR36
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Fontenille

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°06

Mansle - N10, D739

15,3 km

Sud-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis les routes N10 et D739
- Visibilité depuis la ville de Mansle
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Fontenille

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible



n°07

Villognon - D69

16,5 km

Sud



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief
- Bâtiment

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le village de Villognon
- Covisibilité avec l'église St-Nicolas Monument historique partiellement classé (MH-57)

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°08

Marcillac-Lanville

18,6 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de ENGIE GREEN Fontenille, Statkraft renouvelables, Courcôme, de Villegats, de Jaladeaux, de la ferme éolienne de la Plaine

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°09

Aizet

15,7 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis des lieux de vie en fond de vallée (Aizet, Aizet et Villejésus)
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de St-Fraise

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°10

Longré - D737

11,04 km

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D737
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de St Fraise

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°11

Loubillé

15,75 km

Nord-Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Loubillé

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°12

Chef-Boutonne - D740

18,3 km

Nord-Ouest



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D740
- Visibilité depuis la ville de Chef-Boutonne

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible



n°13

Vielle-Ville - D1

14,4 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D1
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de WPD Energie 21, de Montjean et de Theil Rabier

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°14

Limalonges - N10

14,4 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route N10 et une route communale

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible



1.2. Les enjeux sensibles à l'échelle éloignée

L'analyse des visibilitées sur la base de la ZIV et des panoramas présentés ci-avant a permis d'identifier les enjeux du territoire qui seront potentiellement impactés par le projet. Ainsi le tableau ci-dessous présente par enjeu brut identifié en amont, les visibilitées et/ou covisibilitées possibles ainsi que les potentielles modifications des ensembles paysagers liées à un futur projet éolien. Ces notions permettent de déterminer si l'enjeu est sensible ou non au regard d'un futur projet et devra ainsi être traité en phase impact. L'ensemble des enjeux considérés comme sensibles seront synthétisés à l'issue de l'analyse des visibilitées pour chaque échelle.

Pour rappel, la détermination du niveau de l'enjeu est faite de manière brute. C'est à dire que le niveau est qualifié au regard de sa valeur sur le territoire étudié et de la proximité au site d'étude.

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Contexte paysager			
Les parcs éoliens existants	Modéré	Covisibilité possible (effet cumulé)	Oui
Les parcs éoliens autorisés	Modéré	Covisibilité possible (effet cumulé)	Oui
Les parcs éoliens en instruction	Faible	Covisibilité possible (effet cumulé)	Oui
Patrimoine protégé			
Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-74, 71, 67, 57, 33	Fort	Covisibilité avec l'église St-Nicolas (MH-57)	Oui
Châteaux : MH-38 et 33	Fort	Pas de visibilité ni de covisibilité possible	Non
Architecture domestique et patrimoine discret : MH-40 Logis de Cherconnay	Modéré	Pas de visibilité ni de covisibilité possible	Non
SI8 Le moulin de Bissac	Fort	Pas de visibilité ni de covisibilité possible	Non
Logiques territoriales - Habitat			
Les villes : Mansle, Civray	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les petites villes : Chef-Boutonne	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les villages de plateaux : Loubillé, Longré, Xambes	Fort	Visibilité possible	Oui
Les villages de vallée : Villognon	Fort	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré	Pas de visibilité possible	Non
Logiques territoriales - Réseau viaire			
Les routes nationales : N10	Fort	Pas de visibilité possible	Non
LGV	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les grandes routes départementales : D948, D740	Modéré	Visibilité possible	Oui
Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les routes communales	Faible	Visibilité possible	Oui

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Dynamiques touristiques et culturelles			
Le sentier de Grand Randonnée GR36	Très fort	Pas de visibilité possible	Non
Les sentiers de randonnée locaux	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Le circuit canoë sur la Charente	Modéré	Pas de visibilité possible	Non
Le patrimoine religieux romans accessible	Fort	Covisibilité possible (Eglise St-Nicolas MH-57)	Oui
Le patrimoine mégalithique accessible	Fort	Pas de visibilité possible	Non
Les châteaux accessibles	Fort	Pas de visibilité possible	Non

2. PERCEPTIONS À L'ÉCHELLE RAPPROCHÉE

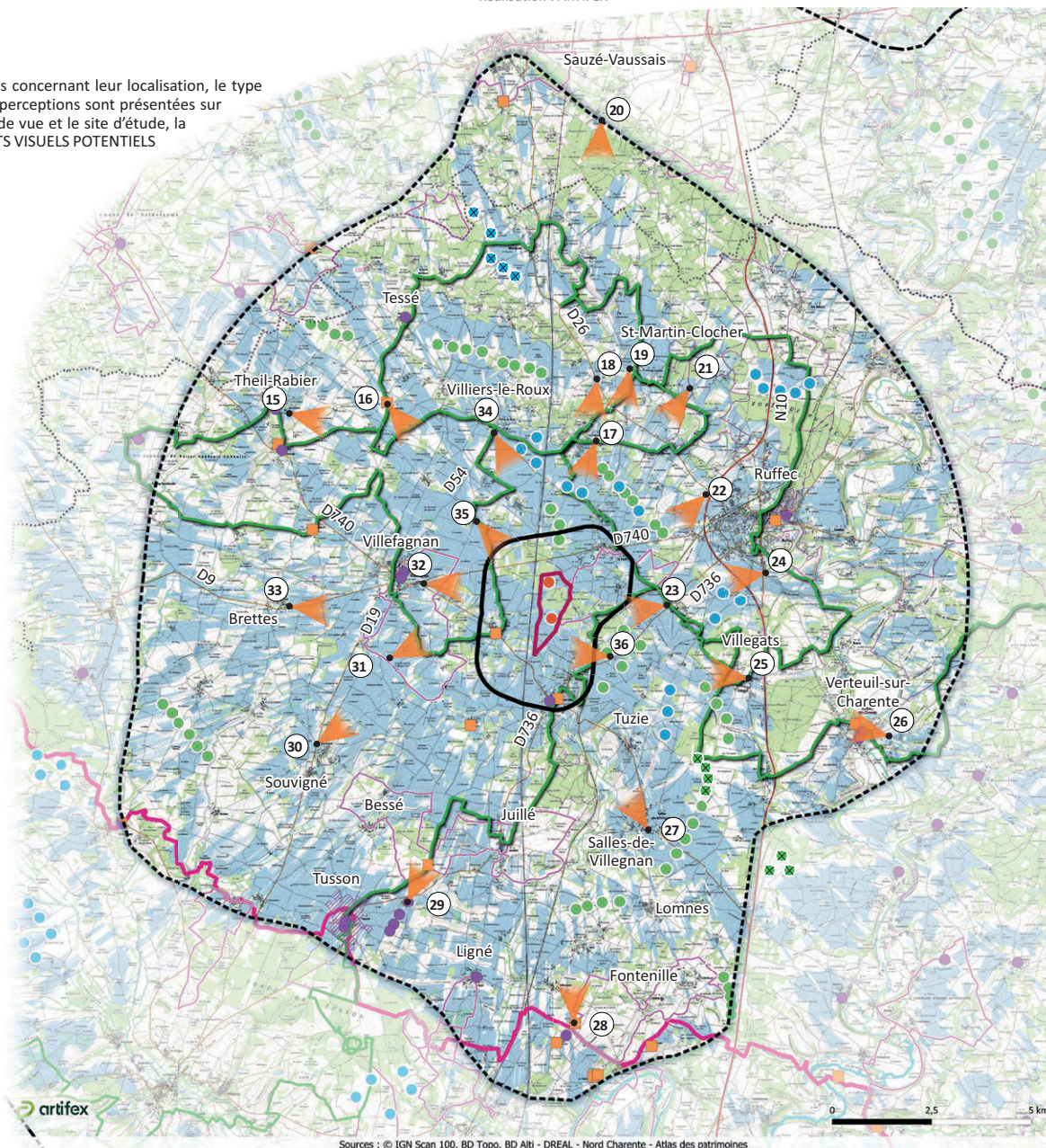
2.1. Analyse des perceptions

Les panoramas illustrant les perceptions à l'échelle rapprochée sont localisés sur la carte ci-contre. Des précisions concernant leur localisation, le type d'enjeu qu'ils présentent et la distance au site d'étude sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des perceptions sont présentées sur les pages en suivant, mettant en avant pour chacune d'entre elle les écrans visuels qui s'inscrivent entre le point de vue et le site d'étude, la possibilité de percevoir le site d'étude et des structures de grande hauteur (soit des éoliennes) et les différents EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS sur le projet qui seront vérifiés par la suite dans l'analyse des impacts.

N°	Commune	Localisation	Enjeux concernés					Distance au site d'étude (km)
			Dynamiques	Sociaux	Patrimoniaux	Touristiques	Eoliens	
15	Theil-Rabier	Theil-Rabier - Itinéraire cyclable de Villefagnan	X	X		X		7,6
16	La Magdeleine	La Magdeleine - Itinéraire cyclable de Villefagnan	X	X	X	X		5,8
17	La Cheverrie	La Cheverrie - Itinéraire cyclable de Villefagnan		X		X	X	3,4
18	St-Martin-du-Clocher	St-Martin-du-Clocher - D26	X				X	5
19	St-Martin-du-Clocher	St-Martin-du-Clocher - Itinéraire cyclable de Villefagnan		X		X	X	5,4
20	Limalonges	Limalonges - Horst de Montalembert					X	11,5
21	Bernac	Bernac - PR de Bernac					X	5,7
22	Ruffec	Ruffec - Pont N10 - D26	X	X			X	4,3
23	Ruffec	Ruffec - D26	X	X			X	2,3
24	Ruffec	Château des Plans - Itinéraire cyclable de Ruffec et circuit VTT - D736	X	X		X	X	2,4
25	Villegats	Villegats - Itinéraire cyclable de Ruffec		X		X	X	4,9
26	Verteuil-sur-Charente	Verteuil-sur-Charente - VTT Tour de Charente - D76	X	X	X	X	X	8,8
27	Salles-de-Villefagnan	Salles-de-Villefagnan - D27	X	X				5,3
28	Villesoubis	Dolmen des Perottes - PR - GR36				X	X	9,3
29	Tusson	Tumulus dit de la Justice			X			7
30	Souvigné	Souvigné - D19	X	X				6,4
31	Villefagnan	Circuit de la Fournière				X	X	4,1
32	Villefagnan	Villefagnan - D740 - D27	X	X				3
33	Brettes	Brettes - D9	X	X				6,2
34	Villiers-le-Roux	Villiers-le-Roux - Itinéraire cyclable de Villefagnan		X		X	X	3,8
35	Villefagnan	Villefagnan - Itinéraire cyclable de Villefagnan				X	X	2,1
36	Courcôme	Courcôme - D736 - D192	X		X		X	1,6

Légende		
----- Échelle éloignée	 Limite départementale	● MH inscrit
- - - - - Échelle rapprochée	■ Boisement	■ MH classé
— Échelle immédiate	⊗ Éolienne existante ou en préconstruction	▨ Site inscrit
— Site d'étude	⊗ Éolienne autorisée	— GR
Zone d'influence visuelle	⊗ Éolienne en instruction	— PR
-		— Itinéraire vélo
+		— Circuit canoë

Illustration 18 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle rapprochée
Réalisation : ARTIFEX





n°15

Theil-Rabier - Itinéraire cyclable de Villefagnan

7,6 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Theil-Rabier et l'itinéraire cyclable de Villefagnan

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°16

La Magdeleine - Itinéraire cyclable de Villefagnan

5,8 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis La Magdeleine, l'itinéraire cyclable de Villefagnan, l'église de Sainte-Magdeleine (MH- 10) et la route D1814
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Faye Energie

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°17

La Cheverrie - Itinéraire cyclable de Villefagnan

3,4 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le lieu-dit de la Cheverrie et l'itinéraire cyclable de Villefagnan
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Faye Energie

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°18

St-Martin-du-Clocher - D26

5 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis St-Martin-du-Clocher et la route D26
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Faye Energie

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°19

St-Martin-du-Clocher - Itinéraire cyclable de Villefagnan

5,4 km

Nord-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis St-Martin-du-Clocher et l'itinéraire cyclable de Villefagnan
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Faye Energie et de Bel Essart

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

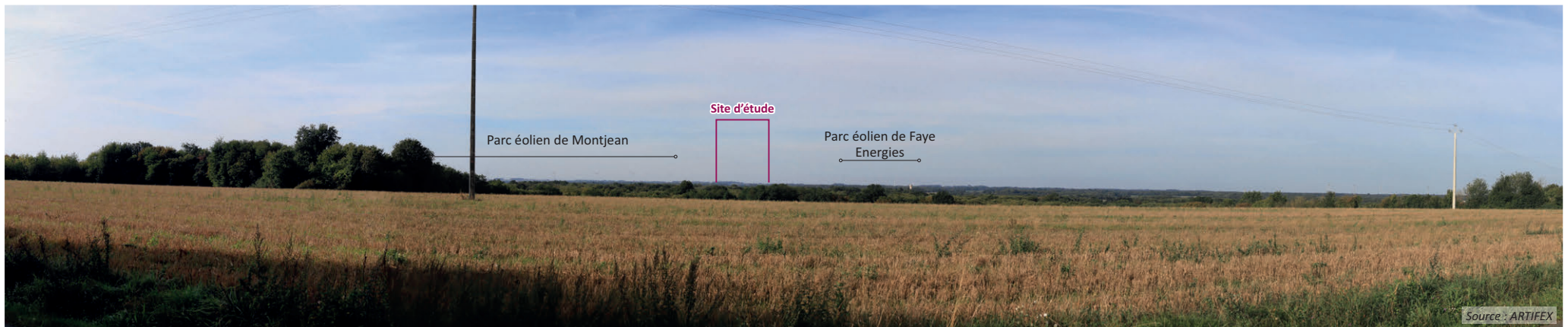
- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°20

Limalonges - Horst de Montalembert

11,5 km

Nord-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le horst de Montalembert
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Faye Energie et de Monjean

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

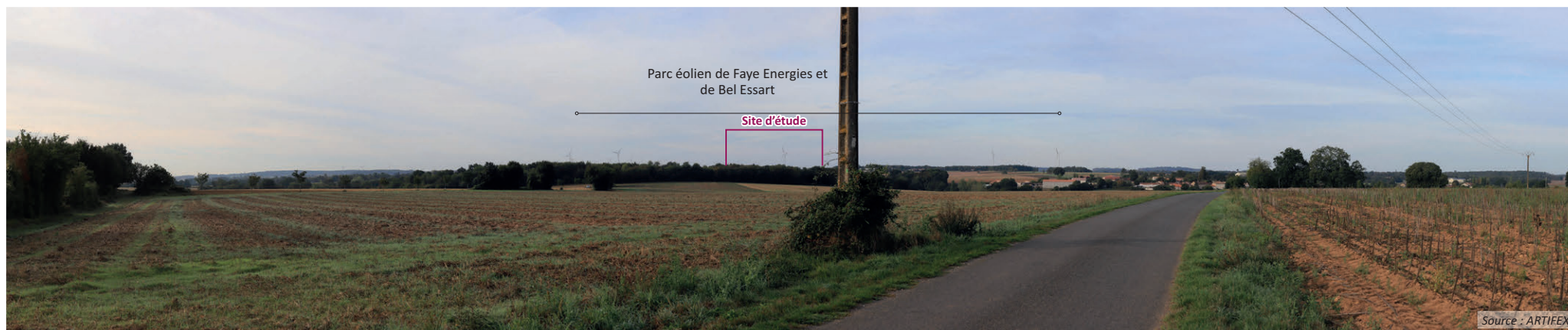


n°21

Bernac - PR de Bernac

5,7 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis un sentier de randonnée
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Faye Energie et de Bel Essart

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°22

Ruffec - Pont N10 - D26

4,3 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis les routes D26 et N10
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme et de Faye Energies

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

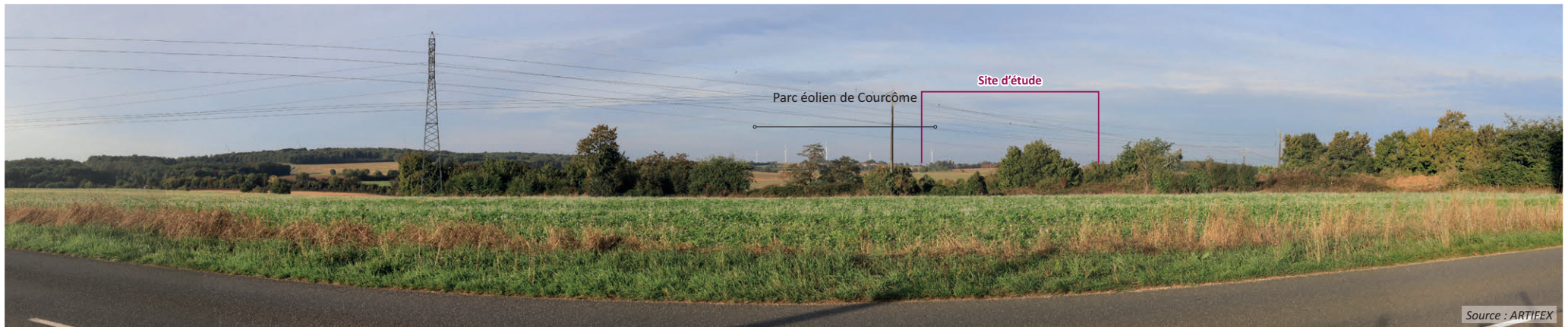


n°23

Ruffec - D26

2,4 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Ruffec et la route D26
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°24

Château des Plans - Itinéraire cyclable de Ruffec et circuit VTT - D736

4,9 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D736 et l'itinéraire cyclable de Ruffec
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°25

Villegats - Itinéraire cyclable de Ruffec

4,9 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Bâtiment
- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Villegats et l'itinéraire cyclable de Ruffec
- Covisibilité avec l'église de Villegats
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Villegats et de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

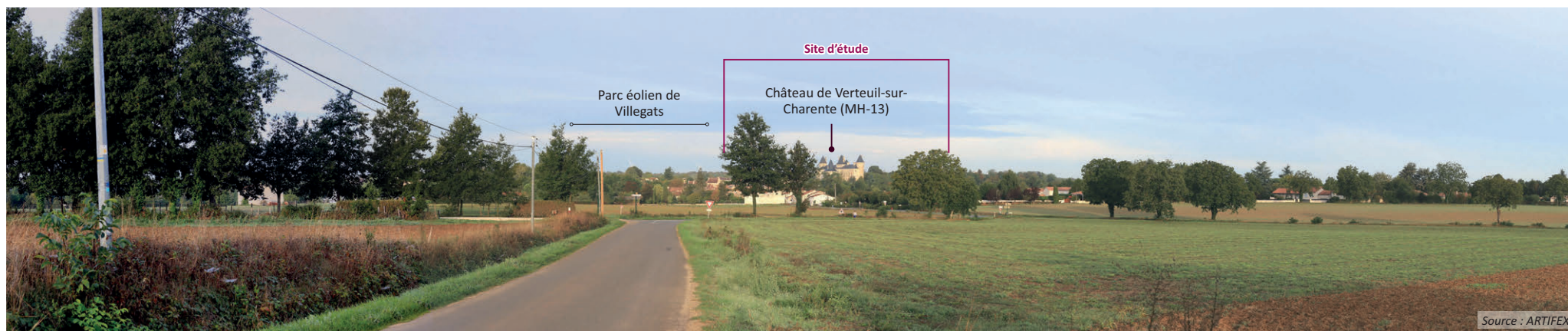
- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°26

Verteuil-sur-Charente - VTT Tour de Charente - D76

8,8 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Bâtiment
- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D76 et le circuit VTT Tour de Charente
- Covisibilité avec les monuments historiques de Verteuil-sur-Charente

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible



n°27

Salles-de-Villefagnan - D27

5,3 km

Sud-Est



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Bâtiment

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Salles-de-Villefagnan et la route D27

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°28

Dolmen des Perottes - PR - GR36

9,3 km

Sud



Source : ARTIFEX

TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le sentier de randonnée des Pérottes et le GR 36
- Visibilité depuis le Dolmen des Perottes (MH 26)
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de St-Fraigne et de Statkraft renouvelables

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible



n°29

Tusson - Tumulus dit de la Justice

7 km

Sud



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le Tumulus dit de la Justice (MH - 14)
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Saint-Fraigne

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°30

Souvigné - D19

6,4 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique
- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Souvigné et la route D19

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°31

Villefagnan - Circuit de la Fournière

4,1 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétaux

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le circuit de la Fournière
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes du bel Essart et de Courcôme

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°32

Villefagnan - D740 - D27

3 km

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétaux

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Villefagnan et les routes D740 et D27

VISIBILITE DU SITE D'ETUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°33

Brettes - D9

6,2 km

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis Brettes et la route D9

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur impossible

n°34

Villiers-le-Roux - Itinéraire cyclable de Villefagnan - D19

3,8 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis l'itinéraire cyclable de Villefagnan et la route D19
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes du Bel Essart

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

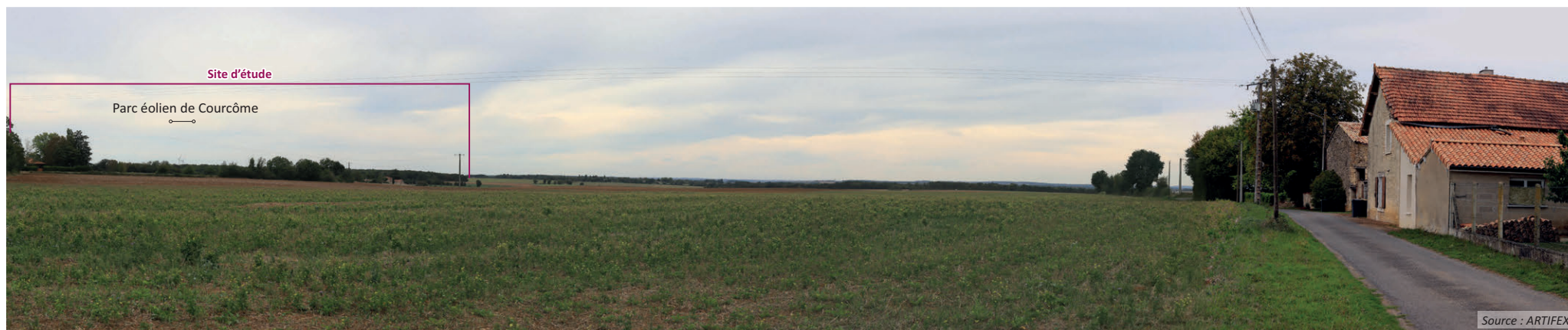


n°35

Villefagnan - Itinéraire cyclable de Villefagnan

2,1 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis l'itinéraire cyclable de Villefagnan et le lieu-dit de la Serpaudrie
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°36

Courcôme - D736 - D192

1,6 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation
- Relief

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis les routes D736 et D192
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme et de St-Fraigne
- Covisibilité avec l'église Notre-Dame (MH-2)

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude perceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



2.2. Les enjeux sensibles à l'échelle rapprochée

L'analyse des visibilitées sur la base de la ZIV et des panoramas présentés ci-avant a permis d'identifier les enjeux du territoire qui seront potentiellement impactés par le projet. Ainsi le tableau ci-dessous présente par enjeu brut identifié en amont, les visibilitées et/ou covisibilitées possibles ainsi que les potentielles modifications des ensembles paysagers liées à un futur projet éolien. Ces notions permettent de déterminer si l'enjeu est sensible ou non au regard d'un futur projet et devra ainsi être traité en phase impact. L'ensemble des enjeux considérés comme sensibles seront synthétisés à l'issue de l'analyse des visibilitées pour chaque échelle.

Pour rappel, la détermination du niveau de l'enjeu est faite de manière brute. C'est à dire que le niveau est qualifié au regard de sa valeur sur le territoire étudié et de la proximité au site d'étude.

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Contexte paysager			
Les parcs éoliens existants	Fort	Modification des paysages	Oui
Les parcs éoliens autorisés	Fort	Covisibilité possible (effet cumulé)	Oui
Les parcs éoliens en instruction	Modéré	Covisibilité possible	Oui
Patrimoine protégé			
Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-43, 25, 20, 10, 8, 5	Fort	Visibilité depuis l'église de Sainte-Magdeleine (MH- 10)	Oui
Tumulus et Dolmen : MH-32, 27, 26, 14	Fort	Visibilité depuis le Tumulus dit de la Justice (MH - 14)	Oui
Architecture domestique et patrimoine discret : MH-25, 24, 23, 6, 15	Modéré	Pas de visibilité	Non
SI2 Le village de Tusson	Fort	Pas de visibilité	Non
SI3 Le lieu-dit « Bellevue » à Chenommet	Fort	Pas de visibilité	Non
SPR de Verteuille-sur-Charente	Modéré	Pas de visibilité	Non
Logiques territoriales - Habitat			
Les villes : Ruffec	Fort	Visibilité possible	Oui
Les petites villes : Villefagnan	Fort	Visibilité possible	Oui
Les villages de plateaux	Fort	Visibilité possible	Oui
Les villages de vallée	Fort	Visibilité possible	Oui
Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré	Visibilité possible	Oui

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Les lieux de vie plus isolés dans les vallons	Modéré	Pas de visibilité	Non
Logiques territoriales - Réseau viaire			
Les routes nationales : N10	Fort	Visibilité possible	Oui
LGV	Fort	Pas de visibilité	Non
Les grandes routes départementales : D740	Modéré	Visibilité possible	Oui
Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré	Visibilité possible	Oui
Les routes communales	Faible	Visibilité possible	Oui
Dynamiques touristiques et culturelles			
Le sentier de Grand Randonnée GR36	Très fort	Pas de visibilité	Non
Les sentiers de randonnée locaux	Fort	Visibilité possible	Oui
Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort	Visibilité possible	Oui
Le patrimoine religieux romans accessible	Fort	Visibilité possible	Oui
Le patrimoine mégalithique accessible	Fort	Visibilité possible	Oui

3. PERCEPTIONS À L'ÉCHELLE IMMÉDIATE

3.1. Analyse des perceptions

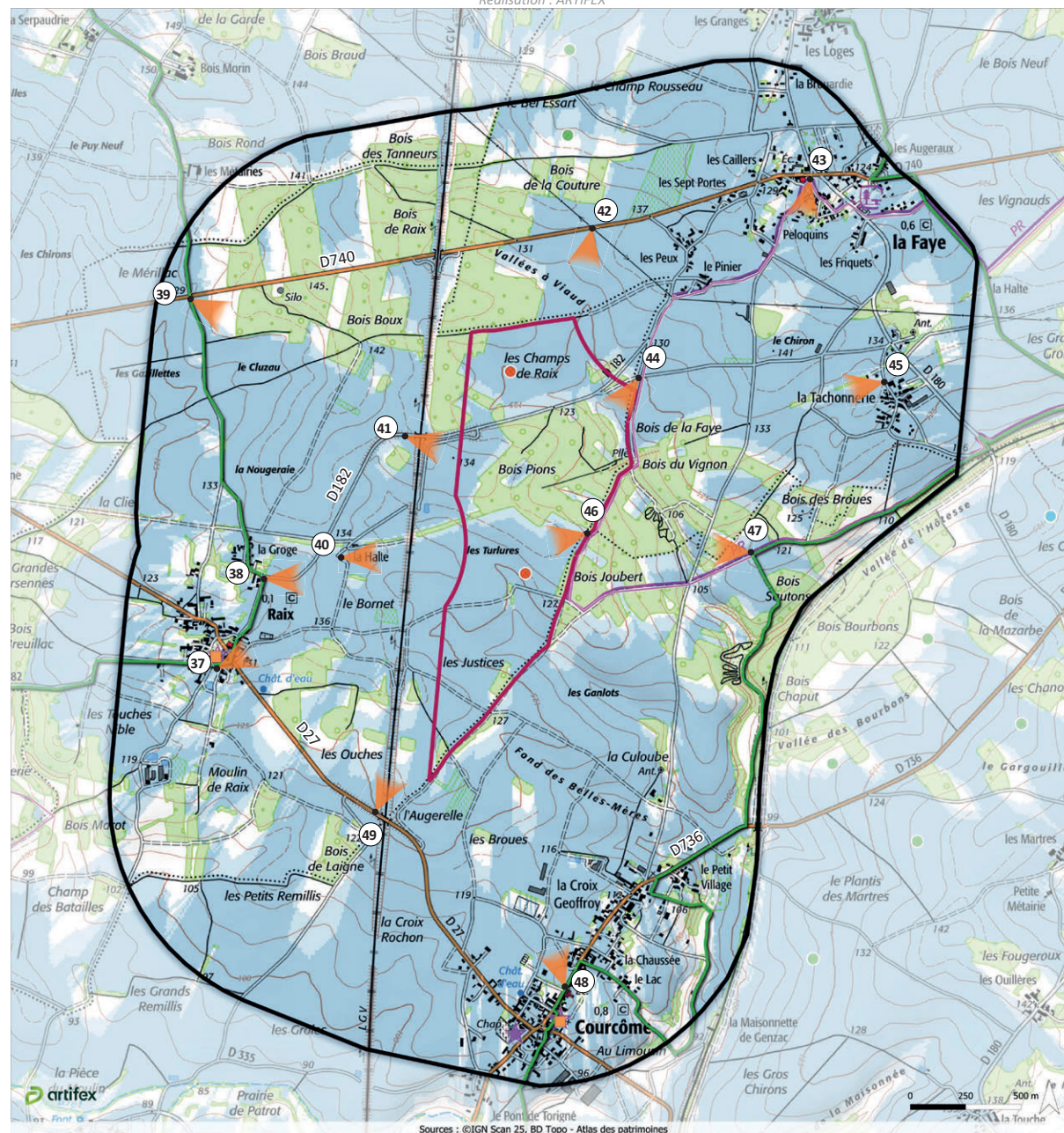
Les panoramas illustrant les perceptions à l'échelle immédiate sont localisés sur la carte ci-contre. Des précisions concernant leur localisation, le type d'enjeu qu'ils présentent et la distance au site d'étude sont détaillées dans le tableau ci-dessous. L'ensemble des perceptions sont présentées sur les pages en suivant, mettant en avant pour chacune d'entre elle les écrans visuels qui s'inscrivent entre le point de vue et le site d'étude, la possibilité de percevoir le site d'étude et des structures de grande hauteur (soit des éoliennes) et les différents EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS sur le projet qui seront vérifiés par la suite dans l'analyse des impacts.

N°	Commune	Localisation	Enjeux concernés					Distance au site d'étude (km)
			Dynamiques	Sociaux	Patrimoniaux	Touristiques	Eoliens	
37	Raix	Raix - Eglise Saint-Barthélémy	X	X	X			0,95
38	Raix	La Gorge - D182 - Itinéraire cyclable de Villefagnan	X	X		X	X	0,83
39	Raix	D740 - Itinéraire cyclable de Villefagnan	X			X		1,3
40	Raix	La Halte		X			X	0,52
41	Raix	D182 - LGV	X				X	0,23
42	La Faye	D730	X					0,45
43	La Faye	La Faye - Le sentier des Tunnels - D730	X	X		X		1,2
44	La Faye	Le sentier des Tunnels				X	X	0,07
45	La Faye	La Tachonnerie		X				1,2
46	La Faye	Le sentier des Tunnels				X		0,001
47	Courcôme	Le sentier des Tunnels - Itinéraire cyclable de Villefagnan				X		0,76
48	Courcôme	Courcôme - D736 - Itinéraire cyclable de Villefagnan	X	X		X		1,1
49	Raix	D27 - LGV	X				X	0,28

Légende

- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Zone d'influence visuelle
- Éolienne existante ou en préconstruction
- Boisement
- MH inscrit
- MH classé
- PR
- Itinéraire vélo

Illustration 19 : Carte de localisation des points de vue à l'échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX



n°37

Raix - Eglise Saint-Barthélémy

950 m

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Bâtiment

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le bourg de Raix à proximité de l'église Saint-Barthélémy (MH-1)

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°38

La Gorge - D182 - Itinéraire cyclable de Villefagnan

830 m

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la hameau de la Gorge, l'itinéraire cyclable de Villefagnan et la route D182
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°39

D740 - Itinéraire cyclable de Villefagnan

1,3 km

Nord-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis l'itinéraire cyclable de Villefagnan et la route D740

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°40

La Halte

520 m

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le hameau de la Halte
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude en partie visible
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°41

D182 - LGV

230 m

Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D182 et la LGV
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme, de Villegats, de Jaladeaux et de Starkraft

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude visible
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°42

D730

450 m

Nord



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D730
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude en partie visible
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°43

La Faye - Le sentier des Tunnels - D730

1,25 km

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Bâtiment
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le bourg de la Faye, le sentier des Tunnels et la route D730

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°44

Le sentier des tunnels

69 m

Nord-Est



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le sentier de randonnée des Tunnels
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude en partie visible
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°45

La Tachonnerie

1,2 km

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le hameau de la Tachonnerie

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°46

Le sentier des tunnels

1 m

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le sentier des Tunnels

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude visible
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°47

Le sentier des tunnels - Itinéraire cyclable de Villefagnan

763 m

Est



TYPE DE PERCEPTION

- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis l'itinéraire cyclable de Villefagnan et le sentier des Tunnels

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible

n°48

Courcôme - D736 - Itinéraire cyclable de Villefagnan

1,1 km

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique
- Statique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis le bourg de Courcôme, l'itinéraire cyclable de Villefagnan et la route D736

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude imperceptible, masqué par les écrans visuels
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



n°49

Raix - D27 - LGV

277 m

Sud-Ouest



TYPE DE PERCEPTION

- Dynamique

ECRANS VISUELS

- Relief
- Végétation

EFFETS VISUELS POTENTIELS ETUDIÉS

- Visibilité depuis la route D27 et la LGV
- Effet cumulé avec les éoliennes existantes de Courcôme

VISIBILITÉ DU SITE D'ÉTUDE

- Site d'étude visible
- Visibilité de structures de grande hauteur possible



3.2. Les enjeux sensibles à l'échelle immédiate

L'analyse des visibilitées sur la base de la ZIV et des panoramas présentés ci-avant a permis d'identifier les enjeux du territoire qui seront potentiellement impactés par le projet. Ainsi le tableau ci-dessous présente par enjeu brut identifié en amont, les visibilitées et/ou covisibilitées possibles ainsi que les potentielles modifications des ensembles paysagers liées à un futur projet éolien. Ces notions permettent de déterminer si l'enjeu est sensible ou non au regard d'un futur projet et devra ainsi être traité en phase impact. L'ensemble des enjeux considérés comme sensibles seront synthétisés à l'issue de l'analyse des visibilitées pour chaque échelle.

Pour rappel, la détermination du niveau de l'enjeu est faite de manière brute. C'est à dire que le niveau est qualifié au regard de sa valeur sur le territoire étudié et de la proximité au site d'étude.

Enjeu retenu	Niveau enjeu	Visibilité / relation site d'étude	Enjeu sensible
Patrimoine protégé			
MH-3 Chapelle du cimetière	Très fort	Visibilité possible	Oui
MH-2 Eglise Notre-Dame	Très fort	Visibilité possible	Oui
MH-1 Eglise Saint-Barthélémy	Très fort	Visibilité possible	Oui
Logiques territoriales - Habitat			
Les bourgs de Raix, de Courcôme et de la Faye	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les lieux-dits de la Gorge, de la Tachonnerie et de Pinier	Très fort	Visibilité possible	Oui
Logiques territoriales - Réseau viaire			
Les routes départementales D27, D740 et D736	Très fort	Visibilité possible	Oui
Les autres routes départementales secondaires	Fort	Visibilité possible	Oui
La route D182	Fort	Visibilité possible	Oui
La LGV	Fort	Visibilité possible	Oui
Dynamiques touristiques et culturelles			
Le sentier de randonnée des tunnels	Très fort	Visibilité possible	Oui
L'itinéraire cyclable de Villafagnan	Fort	Visibilité possible	Oui



V. CONCLUSION DU DIAGNOSTIC PAYSAGER

1. SYNTHÈSE DES ENJEUX SENSIBLES

Le tableau ci-dessous synthétise pour chaque enjeu identifié précédemment son niveau d'enjeu brut, les visibilitées possibles d'éoliennes sur le site d'étude. Au regard de cette visibilité possible, l'enjeu est alors considéré comme sensible et sera alors bien étudié en phase impact afin de préciser les effets liés à la potentielle perception de l'éolien depuis l'enjeu en question, ou à sa modification.

À l'échelle du territoire, les enjeux mis en évidence sont des enjeux bruts, déconnectés de la notion de sensibilité. Ces relations seront mises en évidence dans un second temps à travers l'analyse des variantes d'implantation et des photomontages qui permettront de définir un niveau d'impact au regard du projet éolien.

Afin de localiser plus précisément l'ensemble de ces enjeux, des cartes sont présentées en pages suivantes. Elles permettent ainsi de comprendre le rayonnement des axes majeurs de communication, de repérer les éléments touristiques et patrimoniaux sensibles ainsi que de resituer les pôles de vie à enjeux et les points d'observation du paysage.

La synthèse de ces enjeux permet ainsi de proposer une implantation orientée selon les dynamiques du territoire dans le but de veiller à une bonne intégration paysagère depuis les points sensibles et d'intérêts. Une carte est également présentée pour préciser ces orientations en pages suivantes.

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Contexte paysager		
Eloignée	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Rapprochée	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
	Les parcs éoliens en instruction	Modéré
Patrimoine protégé		
Eloignée	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-57	Fort
Rapprochée	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-10	Fort
	Tumulus et Dolmen : MH-14	Fort
Immédiate	MH-3 Chapelle du cimetière	Très fort
	MH-2 Eglise Notre-Dame	Très fort
	MH-1 Eglise Saint-Barthélémy	Très fort
Logiques territoriales - Habitat		
Eloignée	Les villages de plateaux : Loubillé, Longré	Fort
	Les villages de vallée : Villognon	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
Rapprochée	Les villes : Ruffec	Fort
	Les petites villes : Villefagnan	Fort
	Les villages de plateaux	Fort
	Les villages de vallée	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
Immédiate	Les bourgs de Raix, de Courcôme et de la Faye	Très fort
	Les lieux-dits de la Gorge, de la Tachonnerie et de Pinier	Très fort

Echelle	Enjeu retenu	Niveau enjeu
Logiques territoriales - Réseau viaire		
Eloignée	Les grandes routes départementales : D948, D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Rapprochée	Les routes nationales : N10	Fort
	Les grandes routes départementales : D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Immédiate	Les routes départementales D27, D740 et D736	Très fort
	Les autres routes départementales secondaires	Fort
	La route D182	Fort
	Les routes communales	Modéré
	La LGV	Fort
Site d'étude	La route D182	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles		
Eloignée	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
Rapprochée	Les sentiers de randonnée locaux	Fort
	Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort
	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
	Le patrimoine mégalithique accessible	Fort
Immédiate	Le sentier de randonnée des Tunnels	Très fort
	L'itinéraire cyclable de Villafagnan	Fort
	Le VTT Tour de Charente	Fort
Composantes paysagères du site d'étude		
Site d'étude	Les boisements	Fort
	Les chemins agricoles	Modéré
	Les chemins forestier	Modéré
	Les champs cultivés	Faible

2. APPROCHE CARTOGRAPHIQUE DES ENJEUX SENSIBLES

La carte ci-contre localise l'ensemble des enjeux identifiés à l'échelle éloignée pouvant présenter des visibilité sur les éoliennes implantées sur le site d'étude. Chaque enjeu présente un niveau représenté par sa couleur. Les axes de communication, les éléments de patrimoine, les points d'observation du territoire ou encore les éoliennes existantes ou en projet figurent sur cette carte.

L'ensemble des enjeux identifiés hors de la zone d'influence visuelle et ne présentant aucune ouverture possible en direction du projet, lié au couvert boisé par exemple, ont été écartés des enjeux du territoire. La ZIV figure également sur la carte afin de préciser les secteurs écartés. La teinte bleue présente les zones potentielles de visibilité et le vert les zones boisées.

Caractéristiques des composantes à enjeux de l'échelle éloignée :

-  Les axes de communications parcourant l'aire éloignée présentent des sensibilités au regard du site d'étude. Leurs positions sur de petites lignes de crête leur offre des perceptions lointaines sur les environs. Les éoliennes du projet pourraient de ce fait être visibles, du moins partiellement, depuis ces routes. Les axes situés dans la plaine et dans les vallées sont rapidement déconnectés du contexte environnant.
-  De la même manière, les bourgs implantés sur de petites lignes de crêtes présentent alors des vues ouvertes sur les paysages environnants depuis leurs lisières principalement.
-  Certains éléments patrimoniaux participant à l'identité territoriale ainsi qu'à l'offre touristique présentent de potentielles sensibilités au regard du site d'étude.
-  Le contexte éolien existant qui se dessine à l'échelle éloignée est rapidement déconnecté visuellement du site d'étude, seuls quelques parcs existants pourraient présenter des effets cumulés potentiels.

Légende

Zone d'influence visuelle



----- Limite départementale

— Cours d'eau

Niveau d'enjeu

□ Faible

□ Modéré

□ Fort

□ Très fort

□ Exceptionnel



Le patrimoine religieux au mégalithique



Éolienne



Lieu de vie (Ville ou village)



Monument historique



Site inscrit ou classé



Sentier de randonnée / vélo



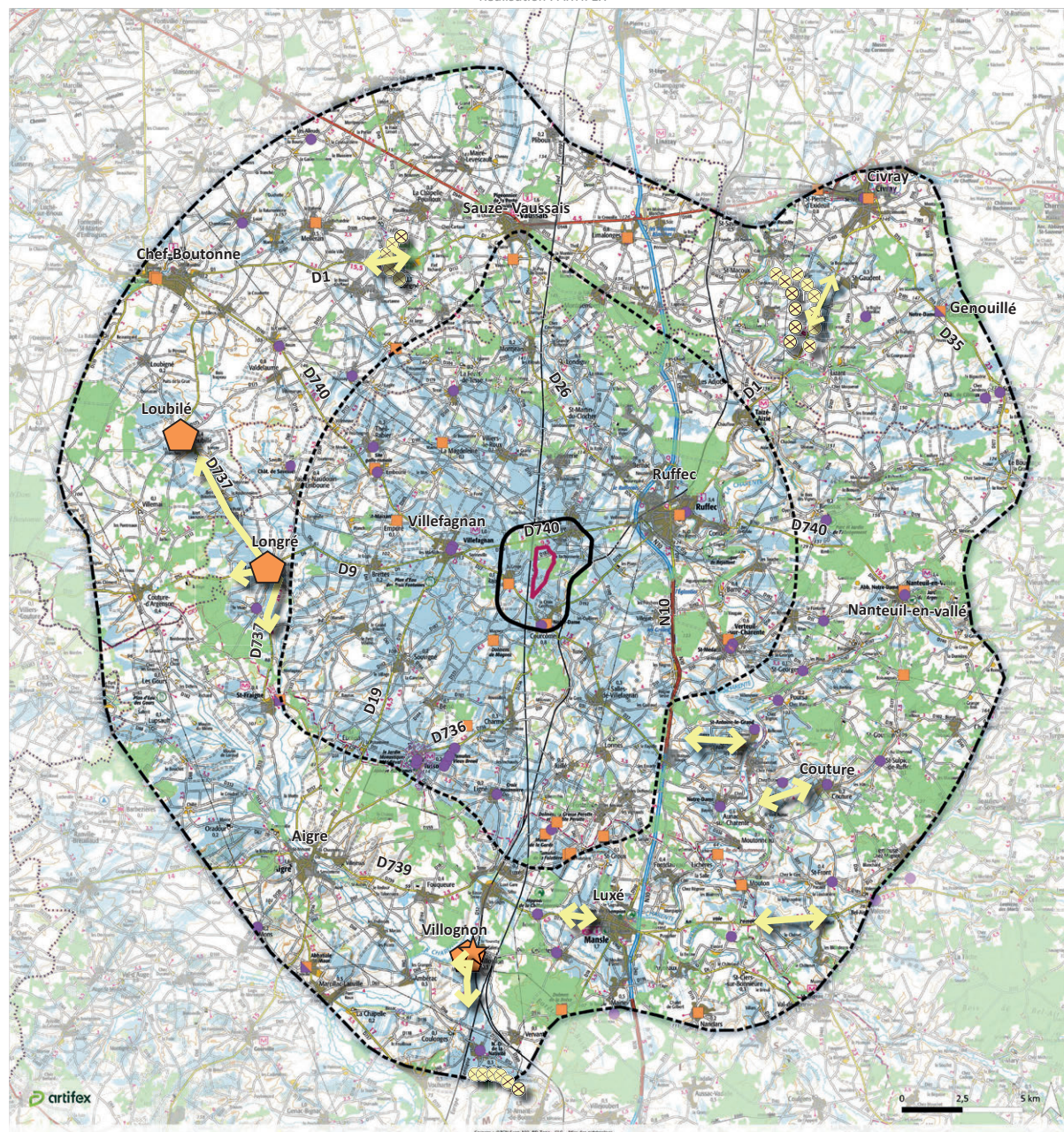
Axes de communication principaux



Axes de communication secondaires

Illustration 20 : Synthèse des enjeux sensibles du territoire d'étude

Réalisation : ARTIFEX



La carte ci-contre localise l'ensemble des enjeux identifiés à l'échelle rapprochée pouvant présenter des visibilité sur les éoliennes implantées sur le site d'étude. Chaque enjeu présente un niveau représenté par sa couleur. Les axes de communication, les éléments de patrimoine, les itinéraires de loisirs ou encore les éoliennes existantes ou en projet figurent sur cette carte.

L'ensemble des enjeux identifiés hors de la zone d'influence visuelle et ne présentant aucune ouverture possible en direction du projet, lié au couvert boisé par exemple, ont été écartés des enjeux du territoire. La ZIV figure également sur la carte afin de préciser les secteurs écartés. La teinte bleue présente les zones potentielles de visibilité et le vert les zones boisées.

Caractéristiques des composantes à enjeux de l'échelle rapprochée :

➡ A l'échelle rapprochée et principalement au sein du plateau agricole à l'Est, la majorité des axes de communications présentent des sensibilités au regard du site d'étude. Leurs situations au sein d'un secteur agricole ouvert leur permet des perceptions lointaines sur les environs. Les éoliennes du projet pourraient de ce fait être visible, du moins partiellement, depuis ces routes. A l'Ouest, le couvert boisé joue un rôle important dans la déconnexion visuelle entre les routes et le site d'étude.

🏠 De la même manière, les bourgs implantés à l'Ouest au sein du plateau agricole présentent alors des vues ouvertes sur les paysages environnants depuis leurs lisières principalement.

★ Certains éléments patrimoniaux participant à la l'identité territoriale ainsi qu'à l'offre touristique, présentent de potentielles sensibilités au regard du site d'étude. Certains, situés sur des points hauts comme les dolmens des Perottes et le tumulus de la Justice offrent de larges ouvertures sur le paysage agricole du centre du territoire d'étude.

⊗ A l'échelle rapprochée, l'ensemble du contexte éolien présente des sensibilités avec le site d'étude.

PR
Cyclable Les sentiers de randonnée locaux et les circuits cyclables traversent l'ensemble de l'aire d'étude rapprochée et présentent souvent des visibilité lointaines depuis les tronçons situés au sein de secteurs ouverts.

Légende

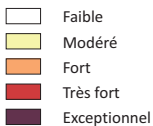
Zone d'influence visuelle



..... Limite départementale

— Cours d'eau

Niveau d'enjeu



Le patrimoine religieux au mégalithique



Éolienne



Lieu de vie (Ville ou village)



Monument historique



Site inscrit ou classé



Sentier de randonnée / vélo



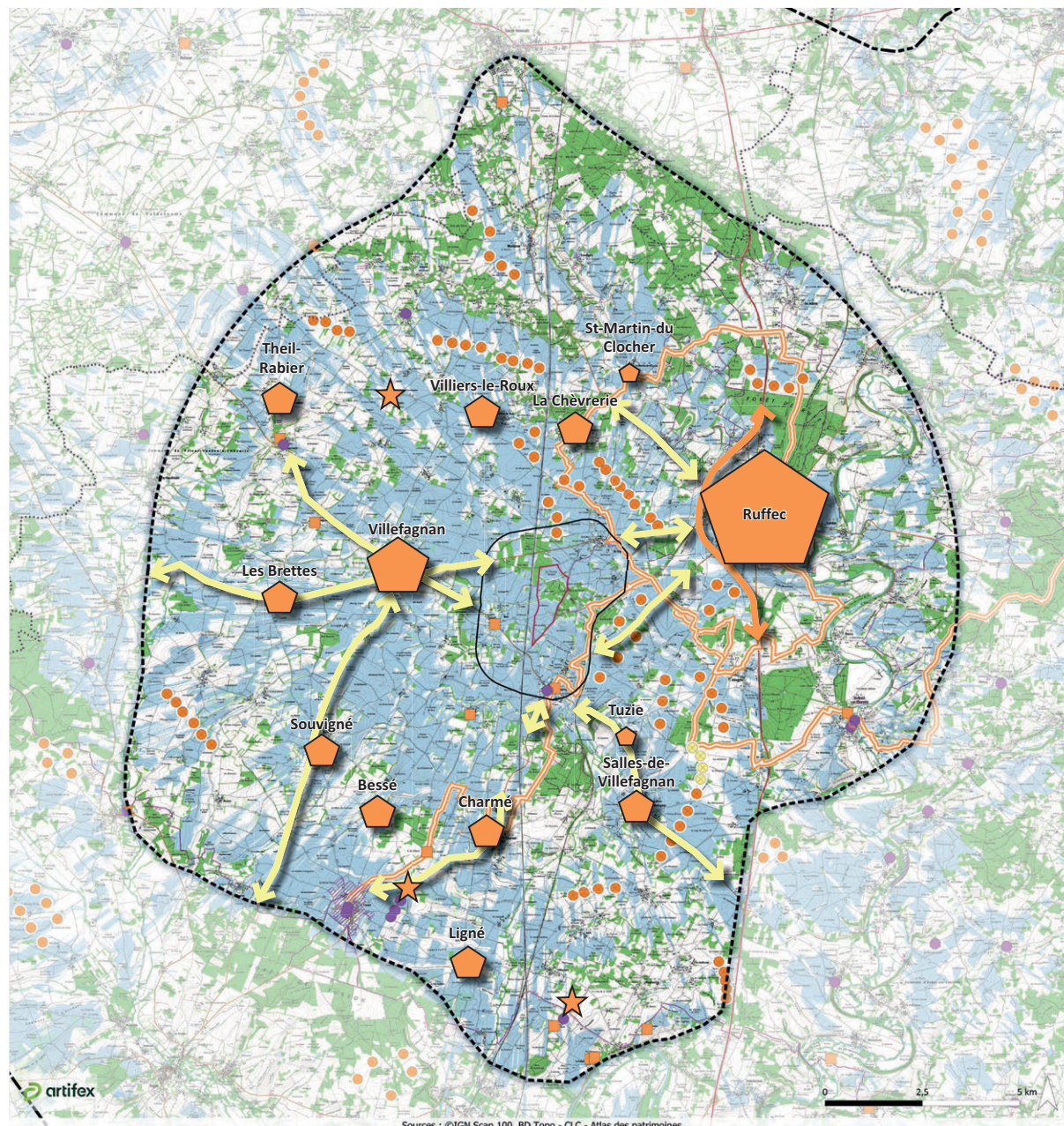
Axes de communication principaux



Axes de communication secondaires

Illustration 21 : Synthèse des enjeux sensibles à une échelle rapprochée

Réalisation : ARTIFEX



Sources : ©IGN Scan 100, BD Topo - CLC - Atlas des patrimoines

La carte ci-contre localise l'ensemble des enjeux identifiés à l'échelle immédiate pouvant présenter des visibilités sur les éoliennes implantées sur le site d'étude. Chaque enjeu présente un niveau représenté par sa couleur. Les axes de communication, les éléments de patrimoine, les itinéraires de loisirs ou encore les éoliennes existantes ou en projet figurent sur cette carte.

L'ensemble des enjeux identifiés hors de la zone d'influence visuelle et ne présentant aucune ouverture possible en direction du projet, lié au couvert boisé par exemple, ont été écartés des enjeux du territoire. La ZIV figure également sur la carte afin de préciser les secteurs écartés. La teinte bleue présente les zones potentielles de visibilité et le vert les zones boisées.

Caractéristiques des composantes à enjeux de l'échelle immédiate :

- L'ensemble des lieux de vie implantés sur les plateaux présentent de larges ouvertures en direction du site d'étude. Les lieux de vie les plus proches bénéficient d'un niveau d'enjeu plus élevé.
- Les axes desservant ces lieux de vie quadrillent les plateaux et bénéficient de larges ouvertures sur les paysages environnants, et notamment en direction du site d'étude. Les routes D740, D27 et D736 présentent un niveau d'enjeu plus élevé au regard de leurs fréquentations.
- PR Cyclable L'ensemble des itinéraires de loisirs présentent des vues en direction site d'étude. C'est principalement vrai pour le sentier des Tunnels le longeant à l'Est.
- Du fait de la proximité entre le site d'étude et les bourgs de Courcôme et de Raix l'ensemble des monuments historiques situés au sein de ces bourgs présentent une sensibilité élevée.

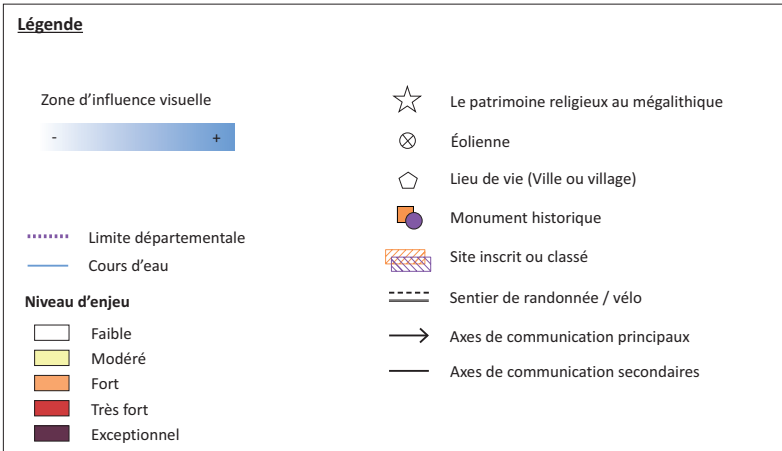
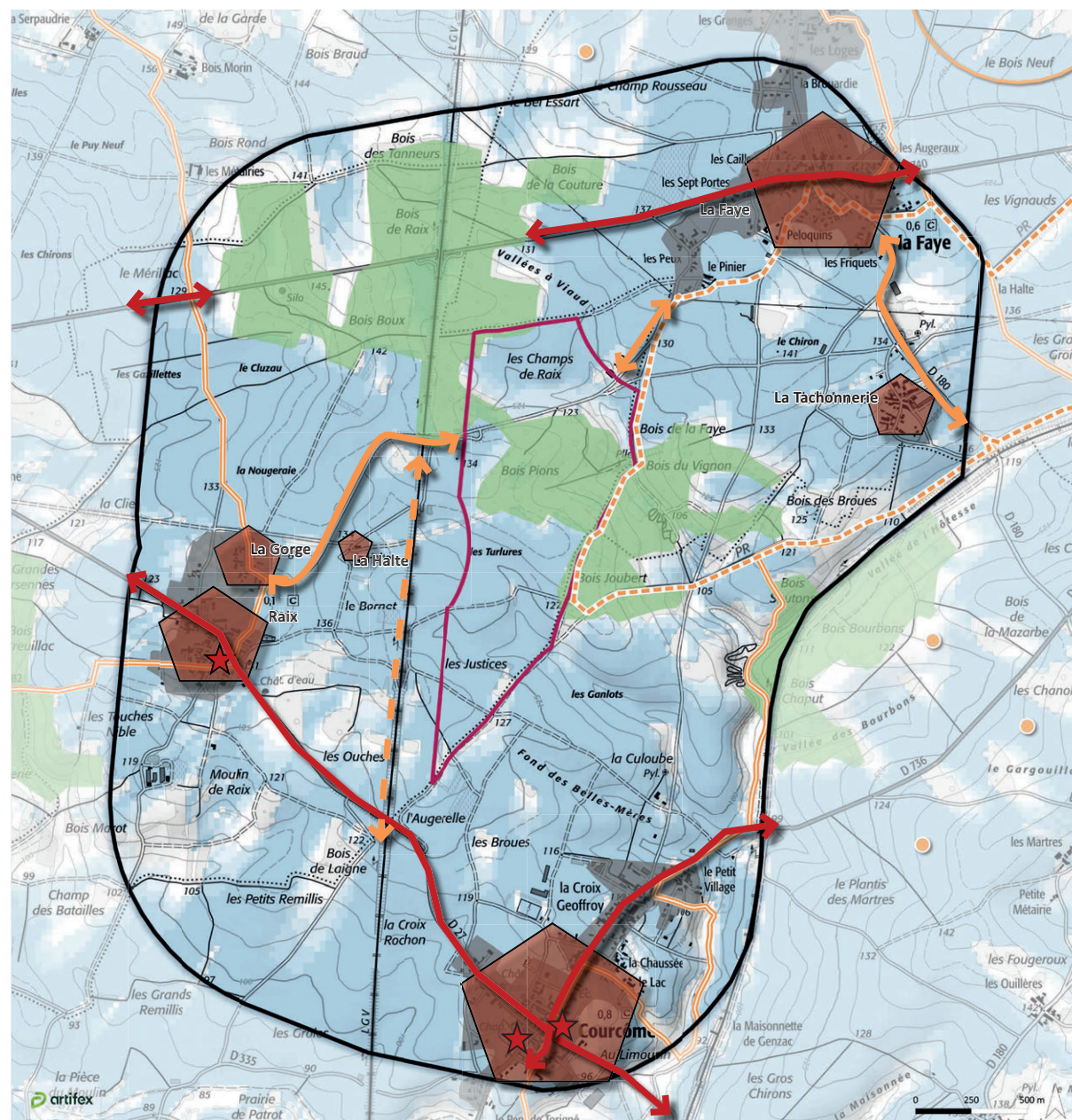


Illustration 22 : Synthèse des enjeux sensibles à une échelle immédiate
Réalisation : ARTIFEX



Sources : ©IGN Scan 125, BD Topo - CLC - Atlas des patrimoines

La carte ci-contre identifie l'ensemble des enjeux sensibles compris dans le périmètre de la zone d'implantation potentielle (site d'étude) :



La route D182, axe relativement emprunté localement, traverse le site d'étude. Cette route présente seulement des vues sur les parcelles agricoles Nord du site d'étude en raison de la présence des boisements au centre de celui-ci.

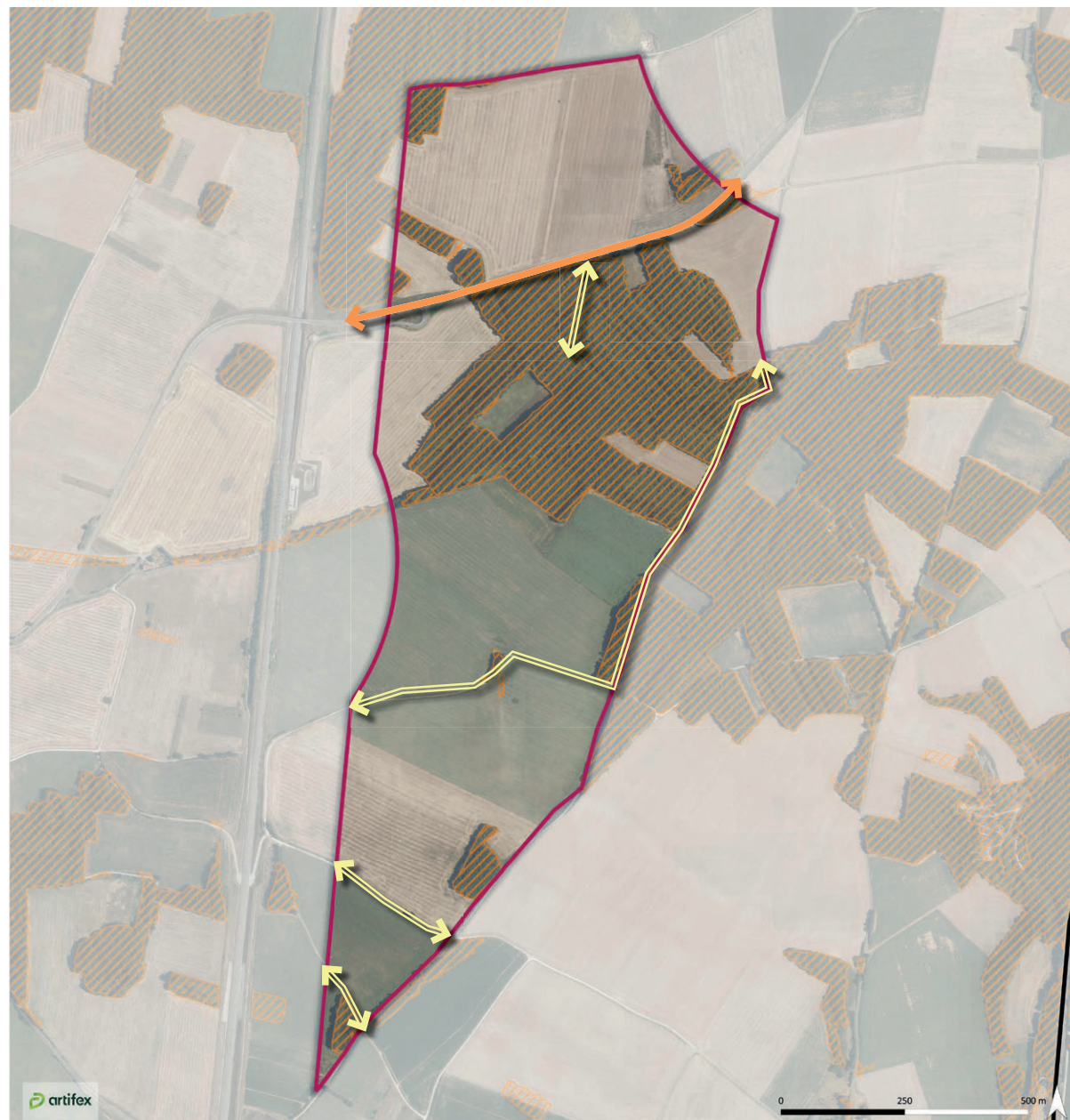


Les chemins agricoles et forestiers sont le support d'activités de loisirs et de promenades, principalement par les riverains.



Les haies et les boisements qui ponctuent le site d'étude participent à diversifier ce paysage agricole.

Illustration 23 : Synthèse des enjeux sensibles du site d'étude
Réalisation : ARTIFEX



Source : IGN Orthophotographie, BD Topo

3. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

Dans l'objectif d'intégrer au mieux le projet dans le paysage, dans son environnement proche et lointain, il est important de veiller à une implantation réfléchie qui tient compte des composantes du territoire, mais également des points d'observation sensibles. Des orientations d'implantation sont préconisées au regard du paysage et du patrimoine :

- L'implantation linéaire ou groupée pouvant s'inscrire selon la même orientation que la LGV, selon un axe Nord-Sud. Cette orientation en parallèle est réfléchie dans un objectif de cohérence paysagère avec les parcs éoliens existants et autorisés qui suivent le même axe. Les habitations proches s'inscrivent pour la majorité en parallèle et de part et d'autre de cet axe, bénéficiant ainsi d'une lecture du parc éolien favorisée. Cette implantation s'inscrit de manière à éviter les effets de superposition visibles depuis les lieux des vies proches, notamment Raix, La Faye et Courcôme.

Illustration 25 : Préconisation d'implantation à une échelle éloignée

Réalisation : ARTIFEX

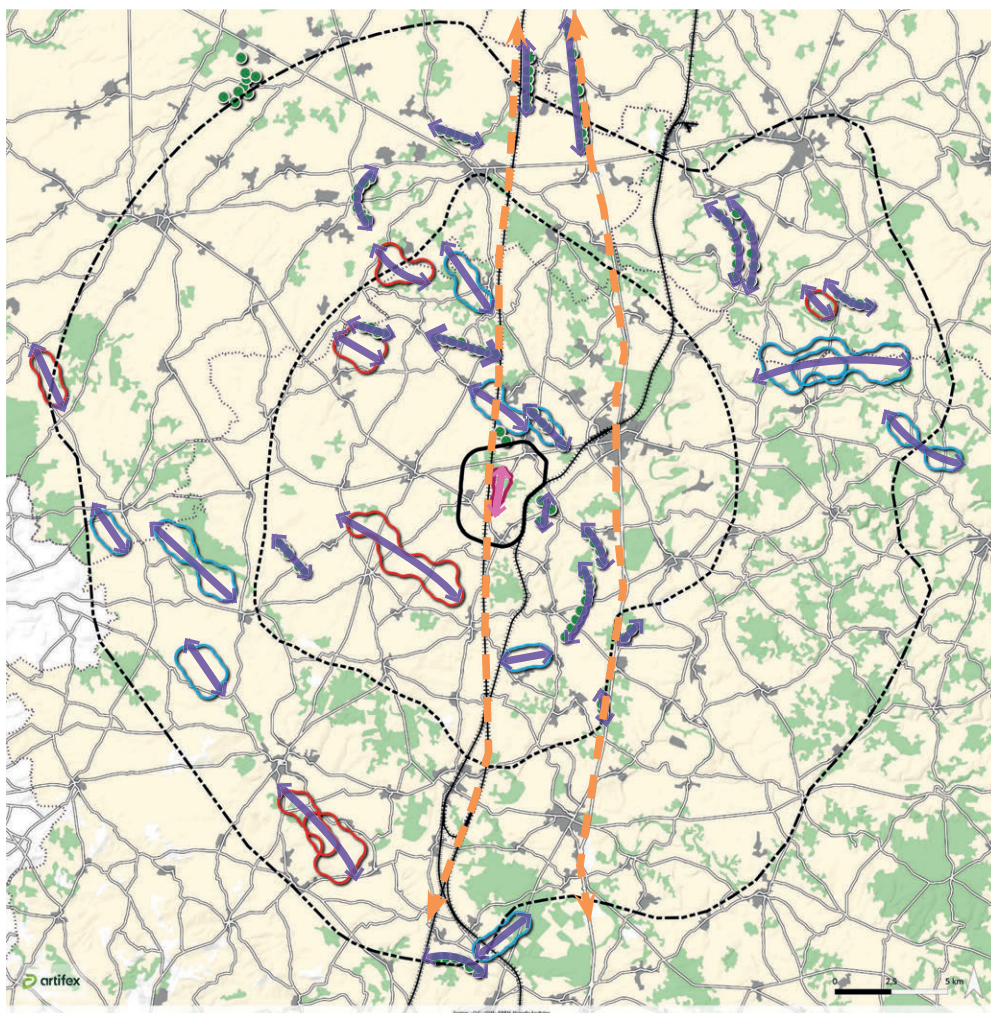
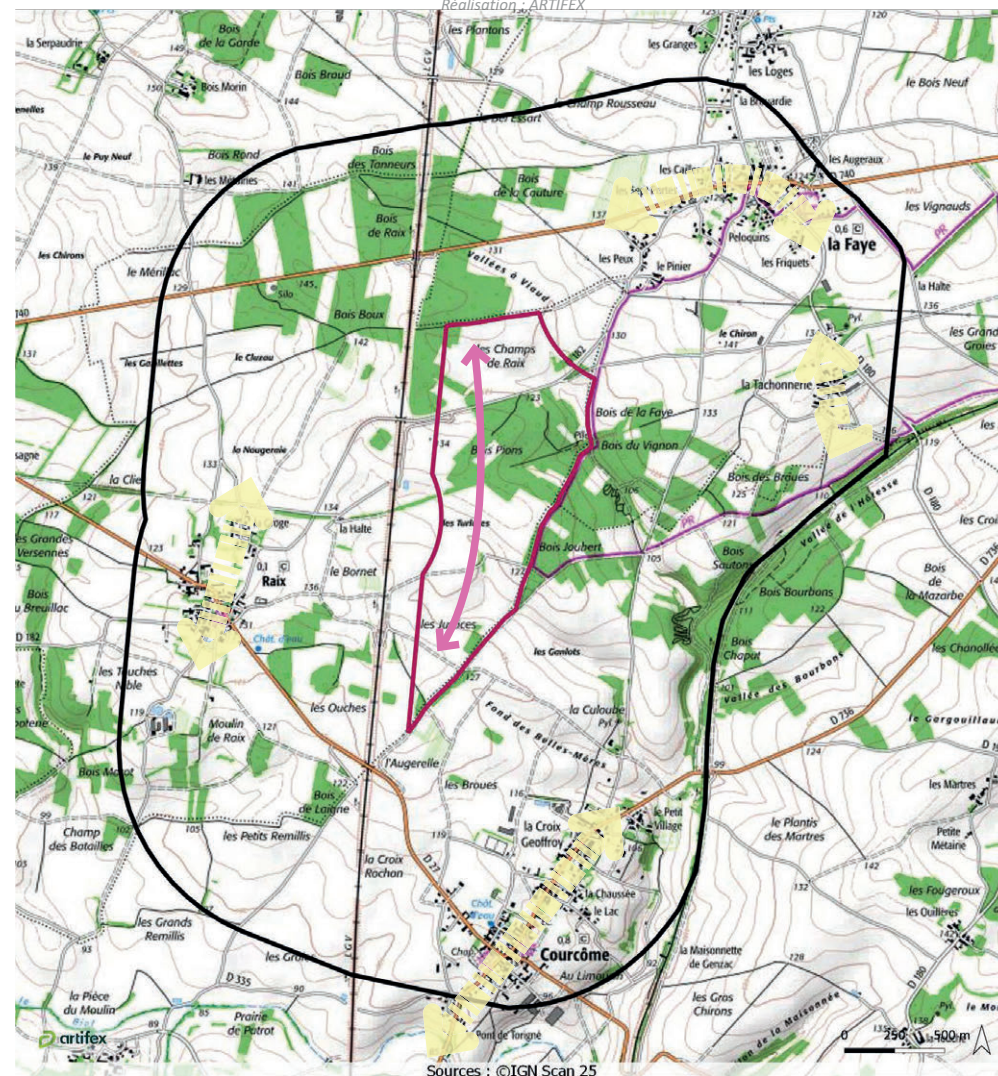


Illustration 24 : Préconisation d'implantation à l'échelle immédiate

Réalisation : ARTIFEX



Légende

- | | |
|-------------------------|---------------------------------------|
| Route | Point d'intérêt sensible |
| Cours d'eau | Grandes dynamiques territoriales |
| Boisement | Logiques d'implantation des éoliennes |
| Urbanisation | Préconisation d'implantation |
| Éolienne existante | |
| Éolienne autorisée | |
| Éolienne en instruction | |



PARTIE 3 : CHOIX ET DESCRIPTION DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION

I. CHOIX DU PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

Le site du projet, défini comme site d'étude dans la première phase d'analyse du territoire, a préalablement été dessiné en tenant compte de nombreux facteurs tels que :

- Les données généralistes multiples (contexte éolien régional - SRE, gisement éolien potentiel, facilité d'accès, possibilité de raccordement au réseau électrique haute ou moyenne tension, risque incendie...),
- Les zones d'habitation (500 mètres d'éloignement, conformément aux dispositions réglementaires du Code de l'Urbanisme),
- Les servitudes aéronautiques, radioélectriques (radars, aéroport),
- Les servitudes de voiries (telles que l'éloignement par rapport aux voies de circulation),
- Le patrimoine historique et architectural (tels que les monuments historiques, les sites et secteurs historiques et architecturaux protégés, les prescriptions archéologiques)
- Le patrimoine touristique et paysager (tels que les sites paysagers protégés, les systèmes de vues et points de vue emblématiques du territoire, les espaces boisés classés...).

II. CRITÈRES DES SCÉNARIOS D'IMPLANTATION PROPOSÉS

1. CRITÈRES GÉNÉRAUX

Étant donné le contexte paysager mis en évidence dans l'état initial, l'implantation du parc de Raix doit se faire en respectant les grandes dynamiques paysagères. L'implantation tient compte de nombreuses contraintes et a été réfléchie au mieux afin de s'intégrer dans son paysage environnant. La logique étant de s'inscrire sur la même dynamique que le projet existant et de conserver les tracés existants pour minimiser les interventions pouvant modifier le paysage. Conserver au mieux cette dynamique existante permet de veiller également à la bonne intégration des éoliennes au sein d'un contexte éolien dense, et ainsi éviter de créer de nouveaux effets de superposition.

Le projet s'inscrit au cœur d'une vaste plaine agricole se présentant comme une grande étendue cultivée où quelques ondulations adoucies animent le paysage. Il se dessine plus particulièrement sur un secteur légèrement vallonné, et s'implante le long de la LGV à l'Est du bourg de Raix.

Le scénario retenu doit préférentiellement se positionner selon les lignes du relief, et tenir compte de l'orientation des parcs existants proches et lointains afin de réduire les effets de superposition et limiter la modification du paysage. Le choix du scénario doit également tenir compte en amont de l'empreinte du projet concernant :

- Les voies d'accès existantes et le parcellaire : il convient de respecter l'organisation et la trame en place afin d'en limiter le morcellement, tout en mettant à profit au maximum les éléments existants (routes communales, pistes D.F.C.I., sentiers de randonnée...).
- Les ambiances paysagères locales : il convient de respecter au maximum la trame végétale en place et leur évolution.
- Les pratiques locales : il convient de respecter les pratiques telles que la randonnée ou l'exploitation du couvert forestier
- Le socle topographique : Le projet doit tenir compte des ondulations de relief, aussi bien dans l'implantation des éoliennes que pour celles des aménagements connexes. Ceci afin d'intégrer au mieux le projet, d'implanter si nécessaires des nouvelles pistes...

2. CARACTÉRISTIQUES ET POINTS DE VUE

Dans le but de présenter un projet cohérent, plusieurs scénarios d'implantation ont été étudiés afin de définir celui de moindre impact en tenant compte de tous les aspects techniques, environnementaux et paysagers.

Ainsi la partie suivante décompose deux variantes d'implantation, qui ont permis d'étudier des scénarios au regard des différentes thématiques qui composent une étude d'impact environnemental, mais plus particulièrement, ici, au regard des enjeux paysagers et patrimoniaux.

Les variantes d'implantation sont représentées avec le gabarit d'éolienne retenu au chapitre suivant.

Le tableau ci-dessous détaille le gabarit utilisé pour l'ensemble des variantes présentées en suivant :

Modèle	NORDEX N149
Hauteur totale en bout de pale	180 m
Diamètre du rotor	150 m
Hauteur au moyeu	107,5 m

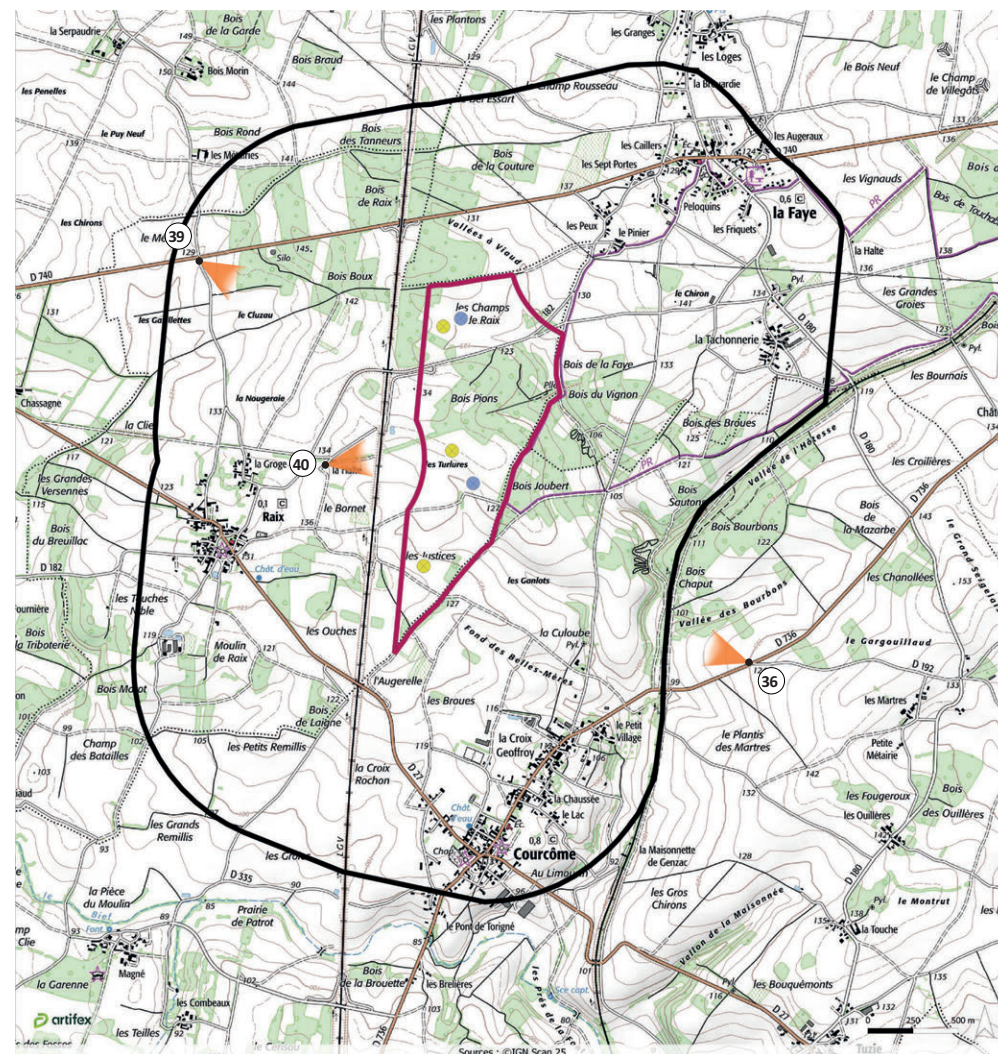
La carte ci-contre localise les points de vue sélectionnés pour présenter les différentes variantes d'implantation au travers des photomontages. Ils se répartissent au sein de l'aire immédiate et rapprochée, donnant à voir des points sensibles du territoire proche : point de passage principal (D740 et D736), lieu habité (lieu-dit de la Halte, représentatif du secteur de Raix), point de vue présentant des visibilités sur des monuments historiques.

Pour chaque variante, une analyse des photomontages est faite permettant ainsi d'identifier l'intégration du projet dans le paysage depuis les points de vue choisis.

Au regard de la variante retenue et de l'envergure de gabarit pressentie, un plus large choix de photomontages est présenté dans les parties suivantes dans l'objectif d'illustrer les enjeux principaux du territoire.

Illustration 26 : Carte de localisation des points de vue pour l'analyse des variantes

Réalisation : ARTIFEX



Légende

- Échelle immédiate
- Site d'étude
- Variante 1
- Variante 2
- ▲ Point de vue

III. ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION

1. PRÉSENTATION DES VARIANTES

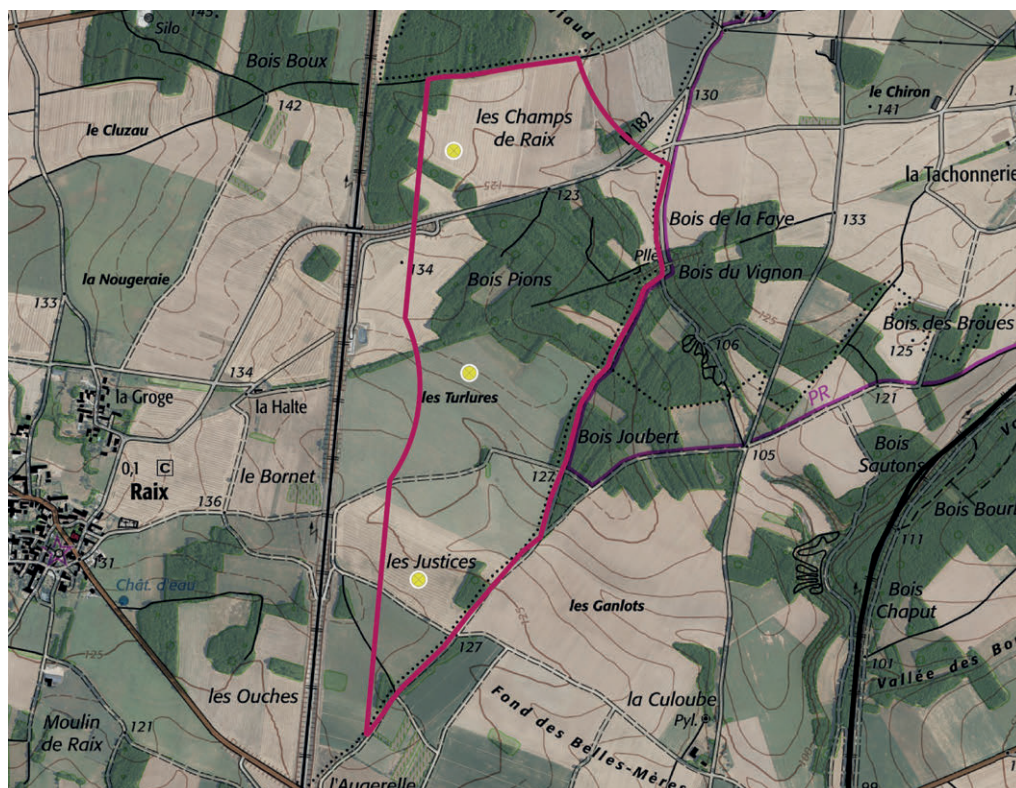
Deux variantes d'implantation sont proposées. Leur évolution tient compte des contraintes du terrain et des enjeux environnementaux, paysager et patrimoniaux. Les cartes ci-dessous présentent les implantations des trois variantes.

Elles sont illustrées par des photomontages en pages suivantes.

Légende

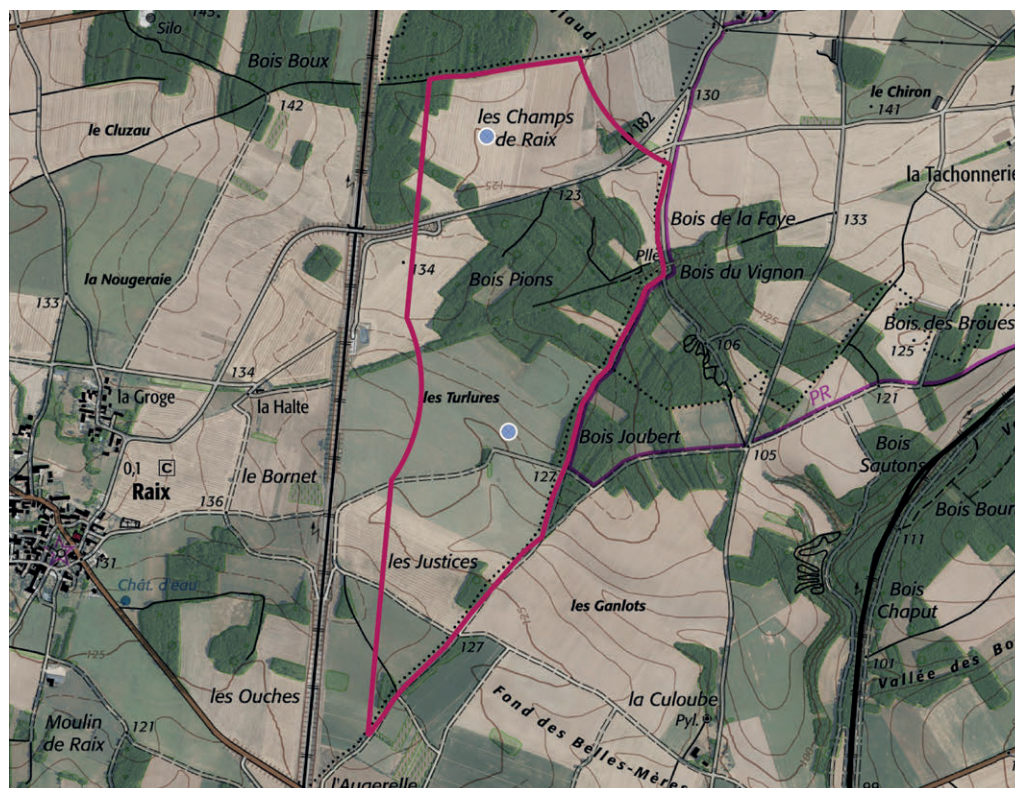
- Site d'étude
- ⊗ Variante 1
- ⊗ Variante 2

Variante 1



Cette variante d'implantation présente une composition à 3 éoliennes s'alignant sur un axe Nord-Sud le long de la voie ferrée LGV. Les deux éoliennes au Sud s'implantent sur des parcelles agricoles formant un secteur ouvert continu. Une éolienne au Nord est isolée par le Bois Pions.

Variante 2



Cette variante d'implantation présente une composition à 2 éoliennes s'alignant sur un axe Nord-Sud le long de la voie ferrée LGV. Elles sont séparées par le Bois Pions.

2. ANALYSE DE LA PERCEPTION DES VARIANTES

La présentation des variantes ci-avant est illustrée ici à l'aide de photomontages mettant en comparaison les implantations depuis 3 points de vues représentatifs des enjeux du territoire d'étude à une échelle relativement proche. Des étiquettes sont présentées afin de bien identifier la position des éoliennes.

Point de vue 39 : D740 - Itinéraire cyclable de Villefagnan

Variante 1

La variante 2 compose une ligne de 3 éoliennes situées dans une plaine légèrement vallonnée. Depuis la route D740, les jeux de reliefs, la présence de plusieurs boisements et le nombre limité d'éoliennes atténuent la prégnance visuelle de 2 éoliennes, toutefois l'éolienne plus au Sud sera visible.



Variante 2

La variante 1 compose une ligne de 2 éoliennes situées dans une plaine légèrement vallonnée. Depuis la route D740, les jeux de reliefs, la présence de plusieurs boisements et le nombre limité d'éoliennes limitent la prégnance visuelle du projet.



Point de vue 40 : La Halte

Variante 1

La variante 2 compose une ligne de 3 éoliennes situées à l'Est de la LGV. Du fait de l'alignement le long de la LGV, les trois éoliennes de la variante 2 ne présentent pas de superposition visible depuis le lieu-dit de la Halte. Celles-ci sont néanmoins très prégnante.

Variante 2

La variante 1 compose une ligne de 2 éoliennes situées à l'Est de la LGV. Etant au nombre de deux, la variante 1 est facilement lisible en suivant le tracé de la LGV. Cette dualité évite les compositions visuelles mal structurées.



Point de vue 36 : Courcôme - D736 - D192

Variante 1

La variante 2, composée de 3 éoliennes, est visible depuis la route D740, avec une covisibilité avec le bourg de Courcôme. De par la hauteur des éoliennes, la variante 2 émerge de la ligne de force formée par le relief et tend à atténuer l'importance visuelle que tient le bourg de Courcôme. Cette concurrence visuelle est plus marquée qu'avec la variante 1.



Variante 2

La variante 1, composée de 2 éoliennes, est visible depuis la route D740, avec une covisibilité avec le bourg de Courcôme. De par la hauteur des éoliennes, la variante 1 émerge de la ligne de force formée par le relief et tend à atténuer l'importance visuelle que tient le bourg de Courcôme. Cette concurrence et toutefois limitée au nombre réduit d'éoliennes.





3. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES VARIANTES D'IMPLANTATION

La variante spatiale retenue est la variante 2 en raison de son nombre réduit d'éoliennes limitant les superpositions depuis les villages et de raisons indépendantes du paysage et du patrimoine.

IV. DESCRIPTION DU PROJET CHOISI

1. LE PROJET ÉOLIEN

L'analyse comparative des variantes présentée précédemment a permis de mettre en évidence une implantation de moindre impact sur le paysage et l'environnement. Ainsi le projet éolien de Raix se compose de 2 éoliennes suivant un axe Nord-Sud. Les caractéristiques des éoliennes pressenties pour le projet sont présentées dans le tableau ci-contre :

Caractéristiques des éoliennes	
Modèle envisagé	Non connu, étude en gabarit
Puissance envisagé	entre 4,5M et 5,9MW
Hauteur totale en bout de pale	180 m
Hauteur au moyeu	107,5 m
Diamètre du rotor	150 m
Longueur des pales	73 m

Les cartes ci-contre et en page suivante présentent le positionnement précis de chaque éolienne ainsi que les voies d'accès et les aménagement connexes liés aux phases d'exploitation et de chantier. Les éoliennes s'inscrivent dans la plaine agricole, entre les villages de Raix, La Faye et Courcôme.

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer a publié un arrêté, en date du 13 novembre 2009, relatif à la mise en oeuvre du balisage et de la couleur des éoliennes. La couleur des éoliennes est définie en termes de quantités colorimétriques et de facteur de luminance :

- les quantités colorimétriques sont limitées au domaine blanc ;
- le facteur de luminance est supérieur ou égal à 0,4.

Cette couleur est appliquée uniformément sur l'ensemble des éléments constituant l'éolienne (tour, moyeu et pales). Ainsi, les éoliennes de Raix sont toutes identiques, de couleur blanche, en conformité avec les préconisations de l'Aviation Civile et de l'Armée de l'Air.

2. LES AMÉNAGEMENTS CONNEXES

2.1. Les aménagements permanents

Les aménagements connexes font partie intégrante du projet éolien. Ils concernent tous les aménagements à petite échelle (site d'implantation, échelle immédiate et parfois échelle rapprochée) qui accompagnent les éoliennes : pistes, postes de livraison et autres plateformes. Ces aménagements connexes sont de deux types : temporaires liés au chantier, et permanents liés à la phase d'exploitation. Leurs caractéristiques sont présentées dans les tableaux ci-contre.

2.1.1. Les voies d'accès

Les voies d'accès permettent d'acheminer les éoliennes ainsi que les postes et autres éléments techniques pendant les travaux, puis d'accéder au parc afin d'en assurer la maintenance pendant toute la durée d'exploitation. Suivant leur gabarit initial, elles peuvent être utilisées en l'état, améliorées ou créées lorsqu'elles sont inexistantes. Les pistes présenteront un revêtement d'origine minérale issu des carrières locales. Ainsi, une couche de graviers non traités (GNT) compactée est préconisée pour ces voies d'accès. Leur mise en oeuvre devra tenir compte de la portance des engins circulant sur le site pendant la phase travaux.

2.1.2. Les postes de livraison

Un unique poste de livraison est prévu au Nord du parc, à proximité de l'éolienne E1. Il sera de couleur vert olive.

2.1.3. Les plateformes des éoliennes

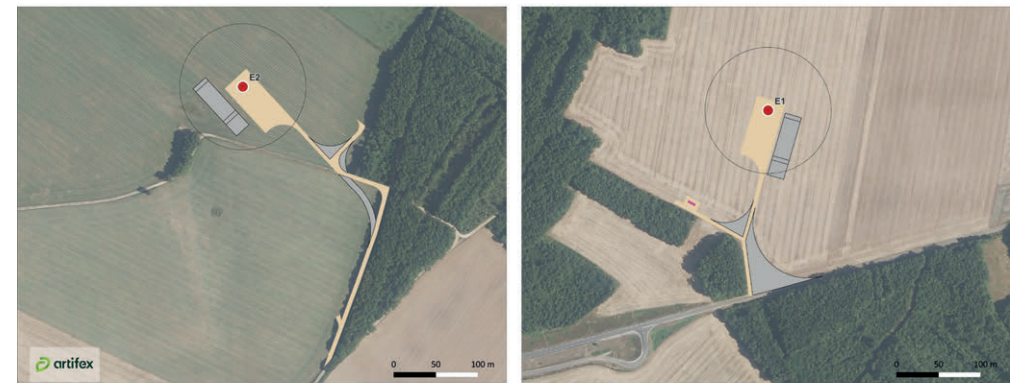
Ces plateformes en graviers non traités (GNT) sont implantées au pied de chaque éolienne du parc de Raix. Elles permettent leur accès durant la phase d'exploitation du parc, lors d'opérations de maintenance notamment.

2.2. Les aménagements temporaires

Ces aménagements temporaires servent principalement au stockage des éoliennes et à l'installation de la grue de montage pendant les travaux. Ils permettent également de faciliter l'accès aux engins durant la phase chantier. Les plateformes de montage sont divisées en plusieurs espaces aux fonctions différentes (stockage des pales, stockage des déblais, aire de dépôt végétal, aire de grutage du poste de livraison). Ces plateformes auront le même revêtement que les pistes, à savoir une couche compacte de graviers non traités (GNT).

Illustration 27 : Localisation des composantes du projet éolien

Réalisation : ARTIFEX



Sources : ©IGN Orthophotographie - VALECO

Légende

- Éolienne du projet
- Emprise de survol
- Aménagements permanents
- Aménagements temporaires
- Poste de livraison



PARTIE 4 : ANALYSE DES IMPACTS



I. INTRODUCTION

1. RAPPEL DES NOTIONS CLÉS

L'évaluation des impacts du projet au regard du paysage se base sur les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres. Cette détermination se base sur le croisement des enjeux déterminés dans l'état initial par les effets perçus du projet dans le paysage (effets visuels principalement).

Ainsi, pour rappel, les notions d'enjeu, d'effet et d'impact sont utilisées de la façon suivante :

- Un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé.
- Un effet est la conséquence objective du projet sur l'environnement indépendamment du territoire qui sera affecté. On parle ici d'effet visuel, cumulatif et cumulé (Cf. méthodologie).
- L'impact est la transposition de cet effet sur une échelle de valeur.

L'évaluation d'un impact sera alors le croisement d'un enjeu et d'un effet : **ENJEU x EFFET = IMPACT**

Le tableau ci-dessous présente le résultat de ce croisement :

Enjeu \ Effet	Pas d'enjeu	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel
Pas d'effet	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact	Pas d'impact
Insignifiant	Pas d'impact	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Faible
Minime	Pas d'impact	Faible	Faible	Faible	Modéré	Modéré
Moyen	Pas d'impact	Faible	Modéré	Modéré	Fort	Fort
Important	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Fort	Très fort
Maximal	Pas d'impact	Faible	Modéré	Fort	Très fort	Exceptionnel

L'analyse des enjeux du territoire a permis de déterminer les sites sensibles de ce dernier, et ainsi de proposer une sélection de photomontages pour étudier depuis ces sites les effets du renouvellement du parc. Cette sélection permet ainsi de mettre en relation les enjeux avec les effets perçus au regard du nouveau projet, afin de déterminer par la suite un niveau d'impact au regard de l'existant.

2. CRITÈRES DE SÉLECTION DES POINTS DE VUE POUR LA RÉALISATION DES PHOTOMONTAGES

La détermination de l'impact se fonde ainsi sur le croisement des enjeux et des effets perçus sur le paysage.

La sélection des photomontages s'est établie de manière stratégique dans le but de couvrir l'ensemble des aires études et de traiter les différentes thématiques sensibles du territoire déterminées dans l'état initial :

- **Enjeux paysagers** : Points de vue illustrant un paysage emblématique des unités paysagères,
- **Enjeux dynamiques** : Points de vue illustrant les vues depuis les axes de transport structurant le territoire (autoroute, route, voie ferrée...).
- **Enjeux sociaux** : Points de vue illustrant le paysage quotidien des habitants et usagers autour du site du projet (franges résidentielles, hameaux, bourgs...).
- **Enjeux patrimoniaux** : Points de vue dans ou à proximité d'éléments patrimoniaux (Monuments historiques classés ou Inscrits) et/ou de secteurs patrimoniaux (Sites classés ou inscrits, SPR...) qui donnent à voir de la visibilité ou de la covisibilité avec le site du projet.

- **Enjeux UNESCO** : Points de vue illustrant les vues dans ou à proximité de sites UNESCO.
- **Enjeux touristiques** : Points de vue illustrant des sites et parcours touristiques à forte reconnaissance locale (base de loisirs, étapes de circuits de randonnée, attractions, belvédères localisés ou curiosités touristiques).
- **Enjeux éoliens** : Point de vue illustrant l'insertion du projet au sein des parcs éoliens existants ou en projet.

Une grande diversité de paysages et de sensibilités patrimoniales et touristiques animent le territoire, c'est pourquoi un choix exhaustif donnant à voir les enjeux majeurs a été fait. Ce choix s'est également fait grâce à la création de la Zone d'Influence Visuelle du projet selon la variante retenue (variante 1) et le gabarit pressenti. Ainsi 38 photomontages sont présentés à travers les trois échelles d'étude (éloignée, rapprochée et immédiate), présentant à chaque niveau des sensibilités propres à chacune d'entre elle, également influencé par la proximité ou non projet.

3. PRINCIPE D'ANALYSE DES EFFETS

L'analyse des effets se fait sur la base de photomontages, réparties dans trois échelles : éloignée, rapprochée et immédiate. Cette analyse tient compte de l'implantation la plus favorable pour le paysage, soit ici la variante 1 et présente un gabarit cohérent avec son contexte paysager et éolien environnant. Il a été choisi ici de présenter l'ensemble des photomontages avec un gabarit correspondant à la NORDEX N149 pour une hauteur en bout de pale de 180 m.

L'analyse suivante est alors décomposée par échelle, permettant d'identifier les effets du projet dans le paysage.

II. LES EFFETS DU PARC ÉOLIEN DE RAIX AUX DIFFÉRENTES AIRES D'ÉTUDE

L'étude des effets d'un parc éolien passe par l'analyse de photomontages par aire d'étude, soit par bassin de vision du projet. Ils permettent de mettre en évidence les effets visuels, cumulés ainsi que la saturation des horizons. Le choix des points de vue pour la réalisation de photomontages s'est fait sur la base des enjeux identifiés sur le territoire. Ces enjeux sont rappelés par aire d'étude et associés pour les principaux à des photomontages. L'ensemble des points de vue choisis sont localisés sur une carte par échelle. Pour chaque point d'observation un ensemble de données techniques sont détaillées dans un tableau commun.

1. LES EFFETS À L'ÉCHELLE ÉLOIGNÉE

1.1. Présentation des points d'analyse

1.1.1. Localisation des points de vue

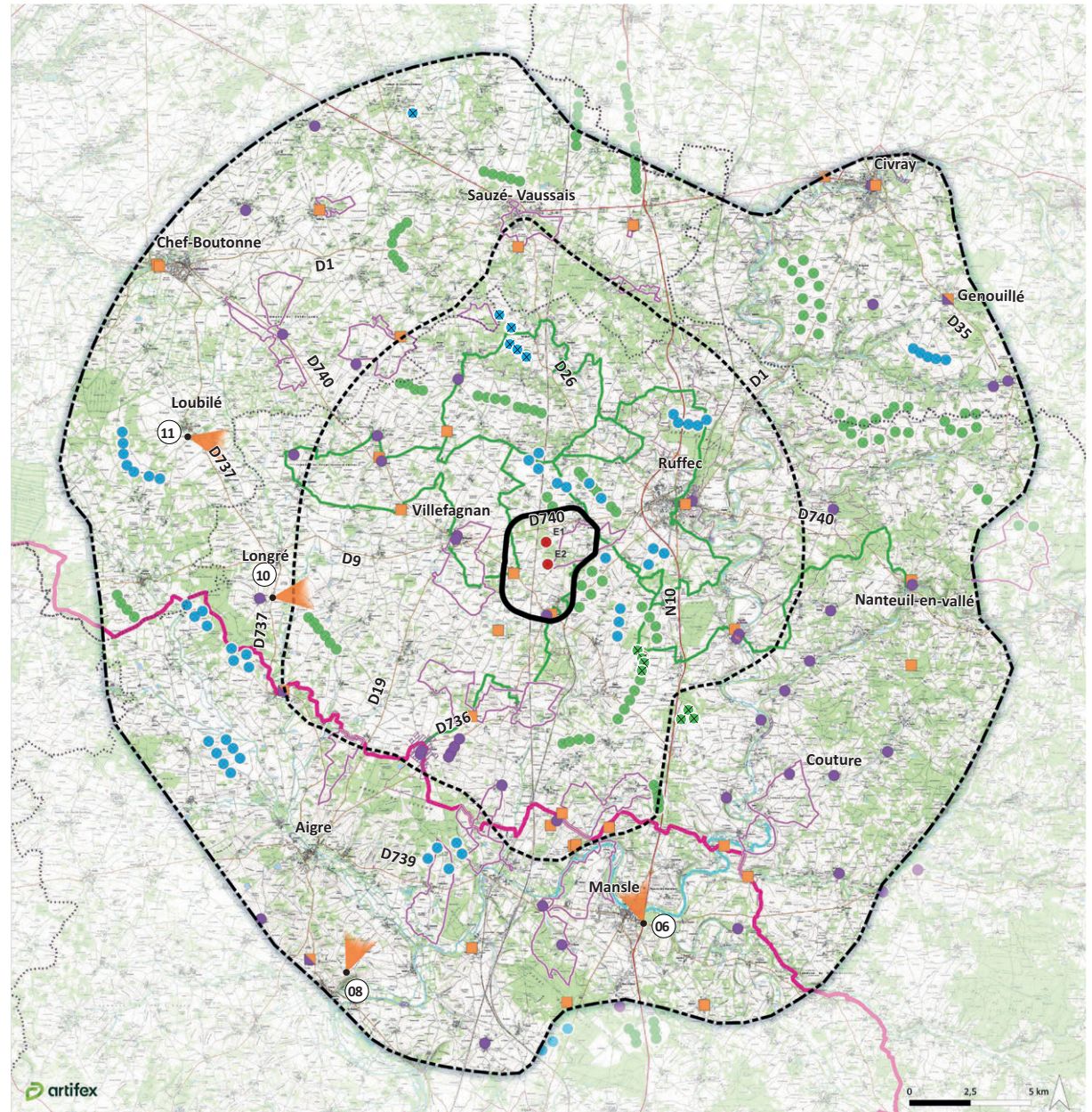
La carte ci-contre localise les points de vue utilisés à l'échelle éloignée pour la réalisation des photomontages servant à mesurer les effets produits par la création du parc éolien de Raix.

Ce sont les différents modes de perception des éoliennes et les effets produits qui seront analysés par le biais de ces 4 photomontages.

L'ensemble des points de vue se répartissent sur la moitié Sud-Ouest du territoire, depuis des points emblématiques pouvant présenter des ouvertures sur le projet. Il s'agit de point d'intérêt touristique, patrimonial ou des lieux de vie. Le jeu de relief et le dense couvert végétal qui animent le territoire influence la perception du projet de parc éolien de Raix.

Légende			
-----	Échelle éloignée		Limite départementale
-----	Échelle rapprochée	■	Boisement
-----	Échelle immédiate	■	Éolienne existante ou en préconstruction
-----	Site d'étude	■	Éolienne autorisée
		■	Éolienne en instruction
		■	Éolienne du projet
		■	MH inscrit
		■	MH classé
		■	Site inscrit
		■	Site classé
		■	GR
		■	PR
		■	Itinéraire vélo
		■	Circuit canoë

Illustration 28 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle éloignée
Réalisation : ARTIFEX 2024



Source : BD Topo, BD ARI - CLC - OSM - Atlas des patrimoines - DREAL



1.1.2. Les données techniques

Le tableau suivant regroupe les données techniques des photomontages présentés en suivant pour l'échelle éloignée

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux					X L93	Y L93	Altitude (m)	Orientation de la vue vers le projet	Saison	Date de prise de vue	Éolienne la plus proche	Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Nombre d'éoliennes visibles
			Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien									
06	Puyréaux	Pont N10	X	X			X	492939	6544856	150	Été	2023-09-26T11:13:31	15,30	E2	15,5	0
08	Marcillac-Lanville	Belvédère		X			X	469844	6532221	121	Été	2023-09-26T14:48:01	18,60	E2	18,6	0
10	Longré	D737	X		X		X	466701	6547591	90	Été	2023-09-26T15:35:47	11,10	E2	11,3	0
11	Loubilé	Lisière de bourg		X				463143	6554242	104	Été	2023-09-26T16:05:07	15,70	E1	15,4	0

1.2. Rappel des enjeux

Le tableau suivant synthétise les enjeux et les met en lien avec chacun des photomontages présentés en suivant pour l'échelle éloignée.

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Logiques territoriales - Enjeux territoriaux	Les villages de plateaux : Loubillé, Longré	Fort
	Les villages de vallée : Villognon	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les grandes routes départementales : D948, D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
	Les routes communales	Faible
Contexte éolien - Enjeux éoliens	Les parcs éoliens existants	Modéré
	Les parcs éoliens autorisés	Modéré
	Les parcs éoliens en instruction	Faible
Patrimoine protégé - Enjeux patrimoniaux	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-57	Fort

1.3. Analyse des effets

Les pages suivantes présentent les photomontages réalisés pour l'étude paysagère et patrimoniale du parc éolien de Raix.

A noter, que les photomontages présentés en pages suivantes, et pour le reste de l'étude s'appuient sur les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2016 et actualisé en octobre 2020. L'analyse qui en découle, tient donc compte de ces dernières recommandations et permet de mettre en évidence les effets visuels, les effets cumulatifs et cumulés du parc dans son environnement paysager et patrimonial.



06. Mansle - N10, D739

Légende :

● Projet

---- Echelle éloignée

Point de vue



Contexte paysager

Boisement

Culture

Prairie

--- Trait de coupe



Coordonnée X : 492939

Coordonnée Y : 6544856

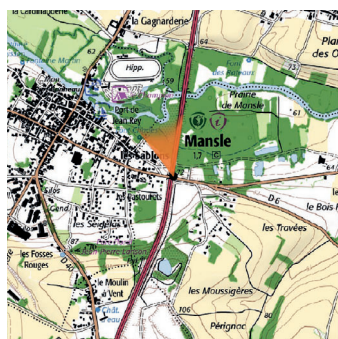
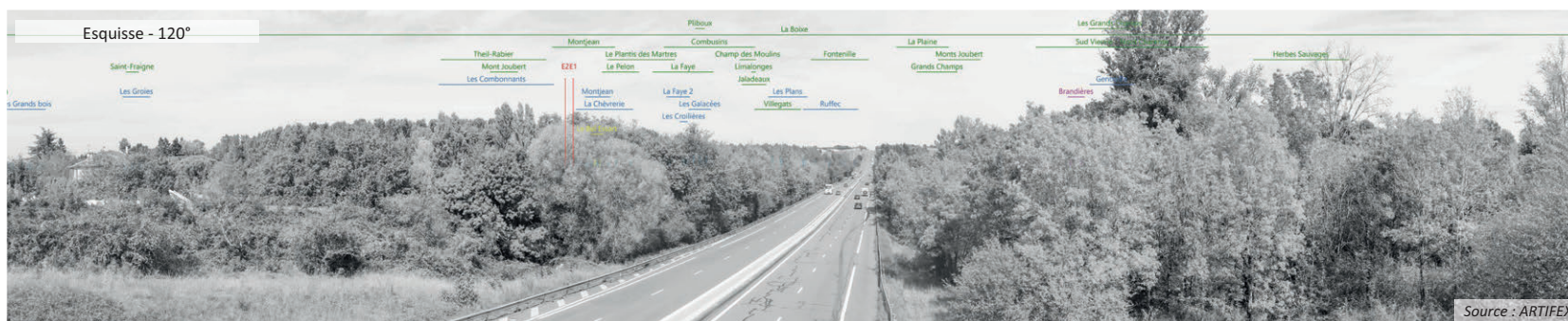
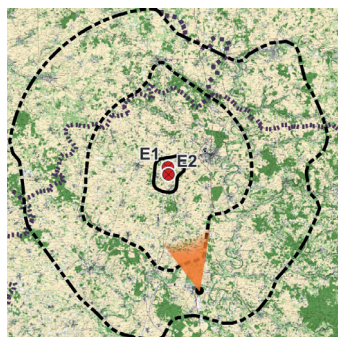
Altitude : 150 m

Date : 2023-09-26

Éolienne la plus proche : E2

Distance de l'éolienne : 15,50

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Profil topographique



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis les routes N10 et D739. Il représente également les perceptions possibles depuis l'entrée de la ville de Mansle.

Niveau enjeu : Modéré à Fort

Effet visuel : Pas d'effet

Niveau impact : Pas d'impact

Analyse

Le panorama présente des vues depuis le pont de la route N10 à l'entrée de la ville de Mansle. Du fait de l'importance des boisements entourant la route N10, aucune perception du parc éolien de Raix n'est possible.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

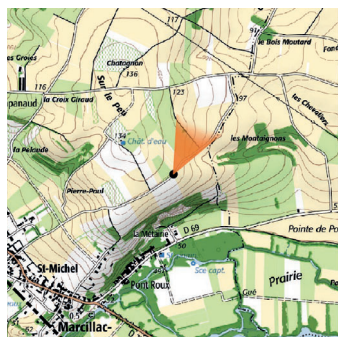
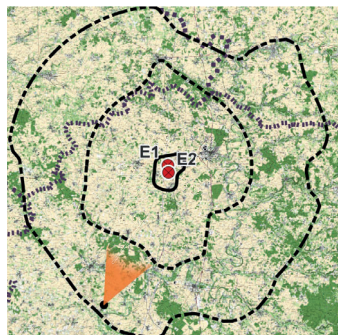
Source : ARTIFEX



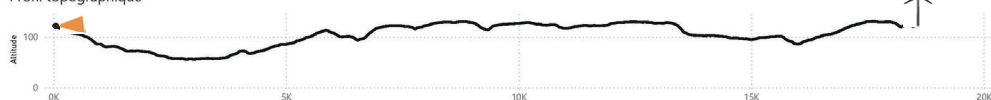
08. Marcillac-Lanville - Belvédère

Légende :

- Projet
- Échelle éloignée
- Point de vue
- Contexte paysager
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe



Profil topographique



Panorama de l'existant



Esquisse - 120°



Photomontage - 120°



Coordonnée X : 469844
Coordonnée Y : 6532221
Altitude : 121 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E2
Distance de l'éolienne : 18.60
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions sur la plaine agricole du Haut-Poitou, depuis un point élevé au Sud du territoire d'étude. Il met en évidence les potentiels effets cumulés avec les éoliennes existantes et les parcs éoliens en projet.

Niveau enjeu :	Modéré
Effet visuel :	Pas d'effet
Niveau impact :	Pas d'impact

Analyse

Le panorama présente des vues sur la plaine agricole du Haut-Poitou, le point de vue depuis un petit relief permet la perception panoramique et lointaine du paysage. Au premier plan, le parc éolien des Chevaliers modifie l'échelle de perception du territoire, de par leurs tailles, les éoliennes évoquent une impression de gigantisme. En arrière-plan, les parcs éoliens existants et ceux en projets ponctuent la plaine atténuant quelque peu l'impression de profondeur de ce paysage. Le parc éolien de Raix ne sera pas visible depuis ce point de vue.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



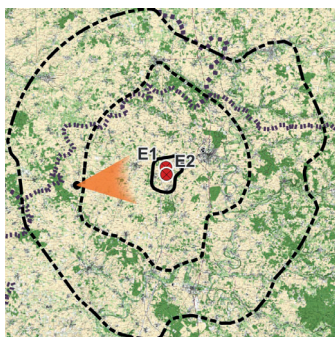
Source : ARTIFEX



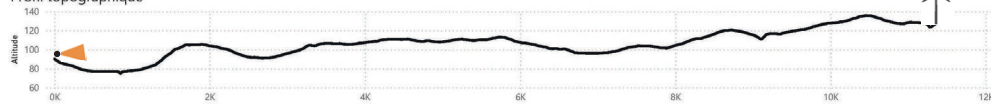
10. Longré - D737

Légende :

- Projet
- Échelle éloignée
- Point de vue
- Contexte paysager
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe



Profil topographique



Coordonnée X : 466701
Coordonnée Y : 6547591
Altitude : 90 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E2
Distance de l'éolienne : 11.1
Nombre d'éoliennes visibles : 0

Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis la route D737 et les effets cumulés avec les éoliennes existantes de St-Fraigne

Niveau enjeu :	Modéré
Effet visuel :	Pas d'effet
Niveau impact :	Pas d'impact

Analyse

Le panorama présente des vues sur les paysages de plaine agricole visibles depuis les routes départementales. Les éoliennes déjà présentes comme le parc éolien de St-Fraigne y tiennent une place importante, leur verticalité contrastant avec la plaine. Les futurs parcs contribueront à cette impression. Du fait de l'éloignement et par la présence de boisement, le parc éolien de Raix ne sera pas visible.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)

E2

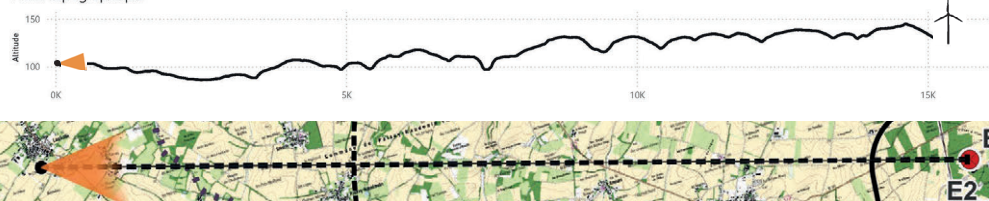
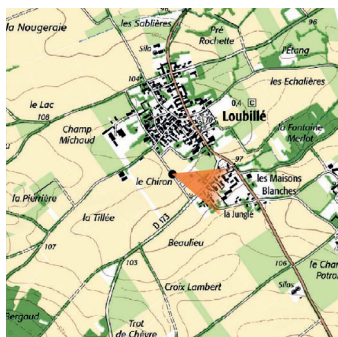
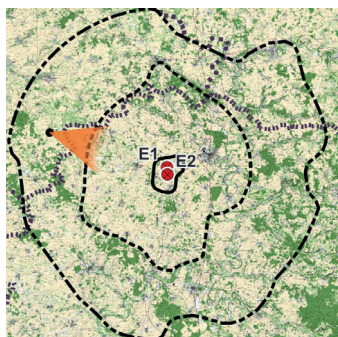
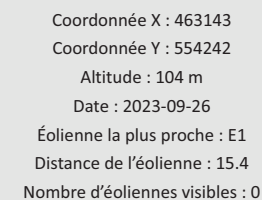
Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Légende :

- Projet
- Point de vue
- Échelle éloignée
- Contexte paysager**
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe



Ce point de vue illustre les perceptions depuis la lisière du bourg de Loubillé.

Niveau enjeu :	Fort
Effet visuel :	Pas d'effet
Niveau impact :	Pas d'impact

Le panorama présente des vues sur la plaine agricole du Haut-Poitou, depuis les abords d'un village. Du fait de la présence d'habitations et d'implantations agricoles, entourées de plantations, les perceptions du paysage se cloisonnent souvent à l'espace immédiat. Etant éloignée, le parc éolien de Raix est dissimulé par les boisements.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



1.4. Synthèse des effets et détermination de l'impact

A l'échelle éloignée, la morphologie de la plaine agricole offre des perceptions souvent ouvertes, mais peu profondes du paysage. Ainsi, l'éloignement du projet éolien de Raix ne permet pas sa visibilité depuis des points de vues éloignés. Les effets visuels sont jugés insignifiant par l'implantation de nouvelles composantes éloignées. Plusieurs parcs existants ou autorisés influencent parfois la perception de ces nouvelles composantes industrielles. Le parc de Raix n'étant pas visible aucun effet cumulé n'est possible avec les autres parcs éoliens à l'échelle éloignée. .

Le croisement des enjeux et des effets ont permis de déterminer une fourchette de niveaux d'impacts allant de faible à modéré à cette échelle.

Le tableau suivant reprend, par photomontage :

- la fourchette de niveaux d'enjeux pressentis
- la présence de niveaux d'effets visuels et cumulés déterminés
- la fourchette de niveaux d'impacts définis par le croisement des enjeux et des effets.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux					Niveau d'enjeu	Effet visuel	Effet cumulé	Niveau d'impact
			Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien				
06	Puyréaux	Pont N10	X	X			X	Modéré à Fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
08	Marcillac-Lanville	Belvédère		X			X	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
10	Longré	D737	X		X		X	Modéré	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact
11	Loubilé	Lisière de bourg		X				Fort	Pas d'effet	Pas d'effet	Pas d'impact

2. LES EFFETS À L'ÉCHELLE RAPPROCHÉE

2.1. Présentation des points d'analyse

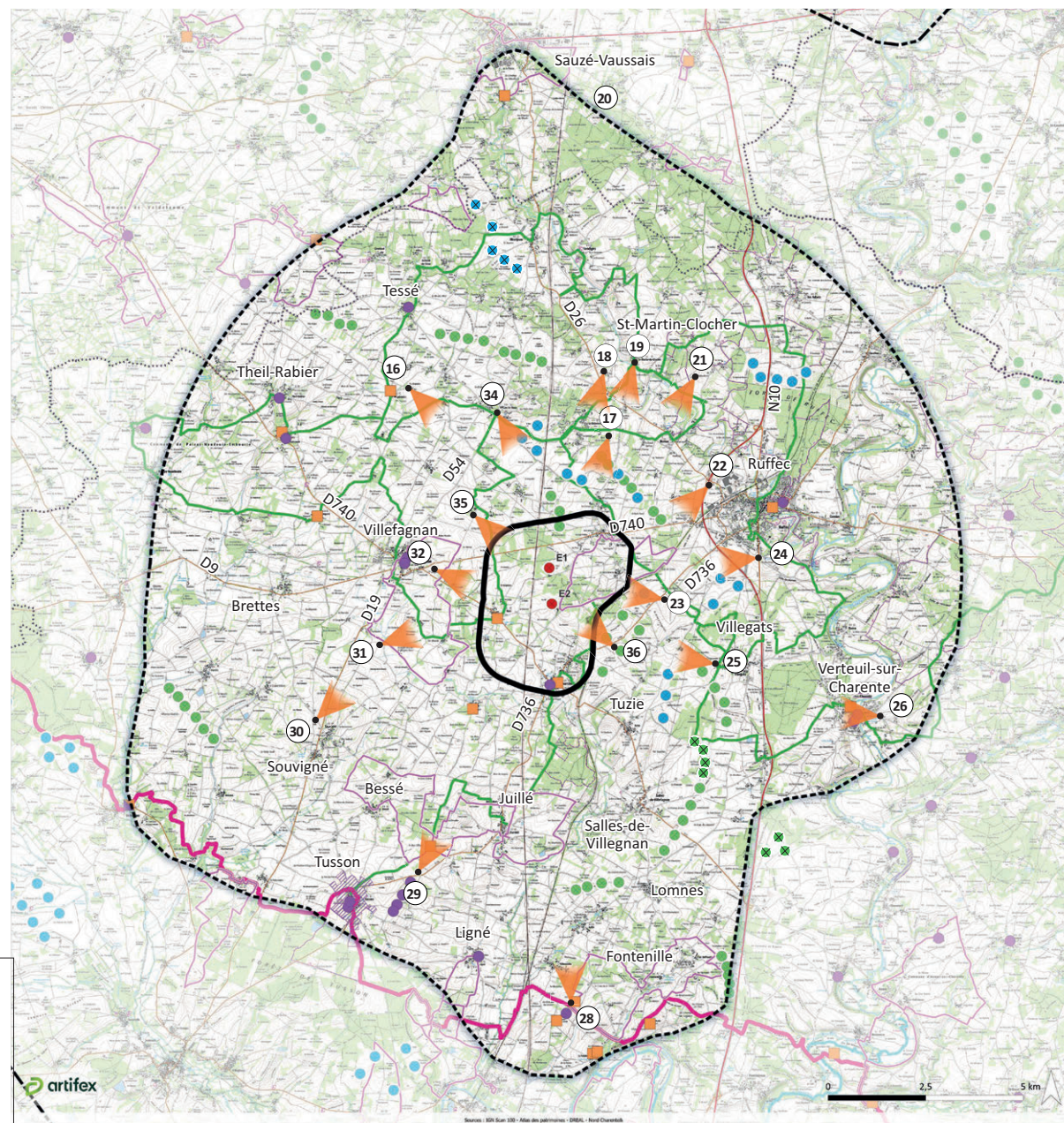
2.1.1. Localisation des points de vue

La carte ci-contre localise les points de vue utilisés à l'échelle rapprochée pour la réalisation des photomontages servant à mesurer les effets produits par la création du parc éolien de Raix.

Ce sont les différents modes de perception des éoliennes et les effets produits qui seront analysés par le biais de ces 19 photomontages.

L'ensemble des points de vue se répartissent sur une large partie de l'aire rapprochée, depuis des points emblématiques pouvant présenter des ouvertures sur le projet. Il s'agit de point d'intérêt touristique, patrimonial ou des lieux de vie. Le jeu de relief et le dense couvert végétal qui animent le territoire influence la perception de l'éolien existant et du projet de renouvellement.

Illustration 29 : Carte de localisation des points de vue pour les photomontages à l'échelle rapprochée
Réalisation : ARTIFEX



Légende

- | | | |
|------------------------|---|-------------------|
| --- Échelle rapprochée | Limite départementale | ● MH inscrit |
| — Échelle immédiate | ■ Boisement | ■ MH classé |
| — Site d'étude | ⊗ Éolienne existante et préconstruction | ▨ Site inscrit |
| ● Éolienne du projet | ⊗ Éolienne autorisée | — GR |
| | ⊗ Éolienne en instruction | — PR |
| | | — Itinéraire vélo |
| | | — Circuit canoë |



2.1.2. Les données techniques

Le tableau suivant synthétise les enjeux et les met en lien avec chacun des photomontages présentés en suivant pour l'échelle rapprochée.

Numéro de la prise de vue	Commune	Lieux	Enjeux					X L93	Y L93	Altitude (m)	Saison	Date de prise de vue	Éolienne la plus proche	Distance de l'éolienne la plus proche (km)	Nombre d'éoliennes visibles
			Dynamique	Social	Patrimonial	Touristique	Eolien								
16	La Magdeleine	La Magdeleine - Itinéraire cyclable de Villefagnan	X	X	X	X		473823	6554333	154.5	Été	2023-09-27T15:12:38	E1	6	0
17	La Cheverrie	La Cheverrie - Itinéraire cyclable de Villefagnan		X		X	X	479062	6553385	126.3	Été	2023-09-27T11:25:21	E1	5.2	1
18	St-Martin-du-Clocher	St-Martin-du-Clocher - D26	X				X	479095	6555009	120.09	Été	2023-09-27T11:15:45	E1	5.8	2
19	St-Martin-du-Clocher	St-Martin-du-Clocher - Itinéraire cyclable de Villefagnan		X		X	X	479940	6555312	120.09	Été	2023-09-27T11:10:30	E1	5.8	2
20	Limalonges	Limalonges - Horst de Montalembert					X	479285	6561539	184	Été	2023-09-27T10:02:20	E1	11.7	0
21	Bernac	Bernac - PR de Bernac				X	X	481466	6554759	130.92	Été	2023-09-27T09:31:03	E1	6	2
22	Ruffec	Ruffec - Pont N10 - D26	X	X			X	481996	6552104	108.66	Été	2023-09-27T09:16:11	E1	4.6	0
23	Ruffec	Ruffec - D26	X	X			X	480919	6549286	122.3	Hiver	2023-09-27T11:50:59	E1	3.7	2
24	Ruffec	Château des Plans - Itinéraire cyclable de Ruffec et circuit VTT - D736	X	X		X	X	483420	6550097	128.25999	Été	2023-09-27T09:08:23	E1	5.7	2
25	Villegats	Villegats - Itinéraire cyclable de Ruffec		X		X	X	482252	6547318	133.44	Hiver	2023-09-27T12:01:38	E2	2.9	1
26	Verteuil-sur-Charente	Verteuil-sur-Charente - VTT Tour de Charente - D76	X	X	X	X	X	486551	6545997	82.96	Hiver	2023-09-27T08:42:33	E2	9	0
28	Villesoubis	Dolmen des Perottes - PR - GR36			X	X		478575	6538792	90.9	Été	2023-09-26T13:57:01	E2	10.1	0
29	Tusson	Tumulus dit de la Justice			X			474632	6542008	130.27	Hiver	2023-09-27T13:35:11	E2	4.5	0
30	Souvigné	Souvigné - D19	X	X				472086	6545773	117.9	Été	2023-09-27T14:06:04	E2	7.7	2
31	Villefagnan	Circuit de la Fournière				X	X	473785	6547930	107.5	Été	2023-09-27T14:20:07	E2	6.7	2
32	Villefagnan	Villefagnan - D740 - D27	X	X				474681	6549844	114.8	Hiver	2023-09-27T14:37:33	E1	3.2	2
34	Villiers-le-Roux	Villiers-le-Roux - Itinéraire cyclable de Villefagnan		X		X	X	476487	6553673	124.59	Été	2023-09-27T15:27:32	E1	4	2
35	Villefagnan	Villefagnan - Itinéraire cyclable de Villefagnan				X	X	476081	6551401	150.5	Été	2023-09-27T15:39:03	E1	2.3	2
36	Courcôme	Courcôme - D736 - D192	X		X		X	479544	6547968	126.09	Été	2023-09-27T16:54:00	E2	1.8	2



2.3. Rappel des enjeux

Le tableau suivant synthétise les enjeux et les met en lien avec chacun des photomontages présentés en suivant pour l'échelle rapprochée.

Thématique	Enjeu retenu	Niveau d'enjeu
Logiques territoriales - Enjeux territoriaux	Les villes : Ruffec	Fort
	Les petites villes : Villefagnan	Fort
	Les villages de plateaux	Fort
	Les villages de vallée	Fort
	Les lieux de vie plus isolés sur les plateaux	Modéré
	Les routes nationales : N10	Fort
	Les grandes routes départementales : D740	Modéré
	Le reste du réseau secondaire départemental	Modéré
Contexte éolien - Enjeux éoliens	Les routes communales	Faible
	Les parcs éoliens existants	Fort
	Les parcs éoliens autorisés	Fort
	Les parcs éoliens en instruction	Modéré
Patrimoine protégé - Enjeux patrimoniaux	Églises protégées et patrimoines religieux visibles : MH-10	Fort
	Tumulus et Dolmen : MH-14	Fort
Dynamiques touristiques et culturelles- Enjeux touristiques et culturels	Les sentiers de randonnée locaux	Fort
	Les itinéraires cyclables VTT et VTC	Fort
	Le patrimoine religieux romans accessible	Fort
	Le patrimoine mégalithique accessible	Fort

2.2. Analyse des effets

Les pages suivantes présentent les photomontages réalisés pour l'étude paysagère et patrimoniale du parc éolien de Raix.

A noter, que les photomontages présentés en pages suivantes, et pour le reste de l'étude s'appuient sur les recommandations du Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2016 et actualisé en octobre 2020. L'analyse qui en découle, tient donc compte de ces dernières recommandations et permet de mettre en évidence les effets visuels, les effets cumulatifs et cumulés du parc dans son environnement paysager et patrimonial.



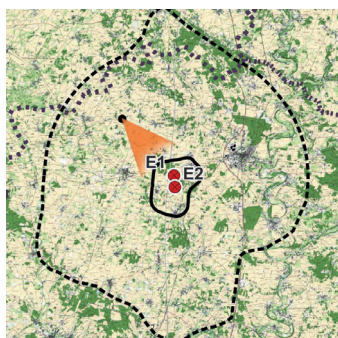
16. La Magdeleine - Itinéraire cyclable de Villefagnan

Légende :

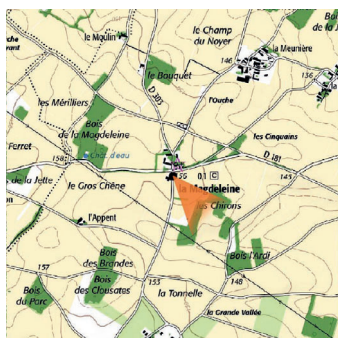
- Projet
- Échelle rapprochée
- Point de vue
- Contexte paysager
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe



Coordonnée X : 473823
Coordonnée Y : 6554333
Altitude : 145,5 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E1
Distance de l'éolienne : 6
Nombre d'éoliennes visibles : 0

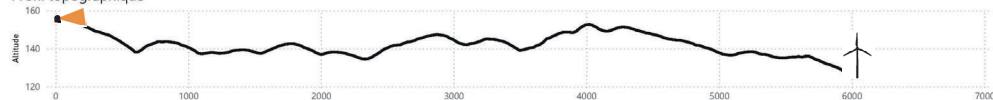


Source : ARTIFEX



Source : ARTIFEX

Profil topographique



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis la Magdeleine, l'itinéraire cyclable de Villefagnan, l'église de Sainte-Magdeleine (MH - 10), la route D1814, ainsi que les effets cumulés avec les éoliennes de Faye Energie.

Niveau enjeu :	Faible à Fort
Effet visuel :	Pas d'effet
Niveau impact :	Pas d'impact

Analyse

Ce point de vue offre une perception de la plaine agricole du Haut-Poitou. Du fait de l'éloignement et de la présence de boisements, le parc éolien de Raix ne pourra pas être visible.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

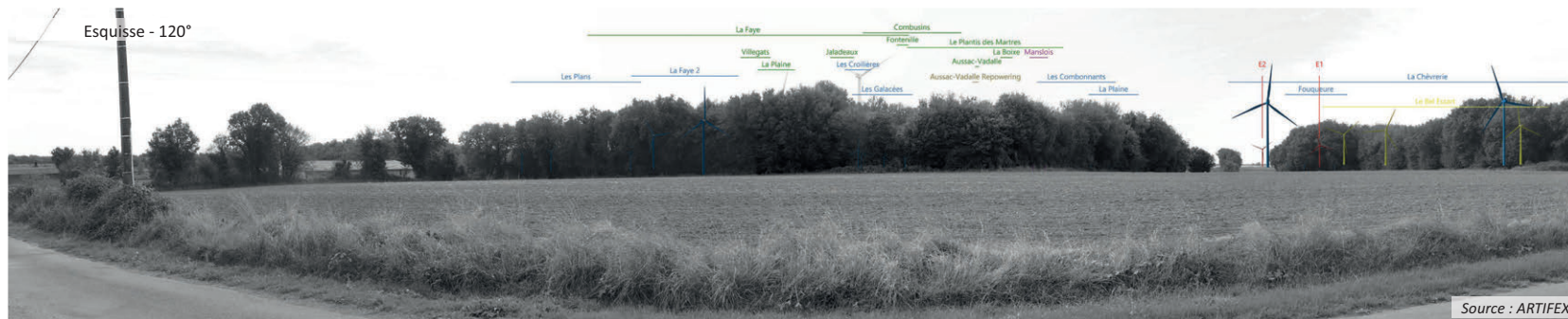
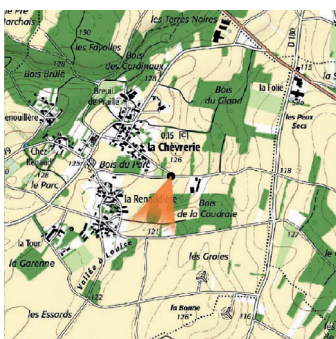
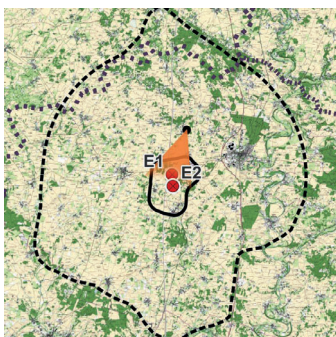
Source : ARTIFEX



17. La Chevrerie - Itinéraire cyclable de Villefagnan

Légende :

- Projet
- Point de vue
- Contexte paysager
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe
- Échelle rapprochée



Coordonnée X : 479062
Coordonnée Y : 6553385
Altitude : 126.3 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E1
Distance de l'éolienne : 5.2
Nombre d'éoliennes visibles : 1



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis le lieu-dit de la Chevrerie et l'itinéraire cyclable de Villefagnan. Il représente également effets cumulés avec le parc éolien de Faye Energie.

Niveau enjeu :	Faible à Fort
Effet visuel :	Minime
Niveau impact :	Faible

Analyse

Depuis ce point de vue, les caractéristiques paysagères sont celles du Ruffécois, un secteur de plaine plutôt boisé. Les perceptions lointaines ne sont permises que via des perspectives entre les boisements. C'est notamment le cas ici, où une éolienne du parc de Raix sera visible en arrière-plan, se superposant avec le parc éolien de la Chevrerie. Outre cette superposition, l'éloignement de la perception permet de conserver le rapport d'échelle au sein de cette composition paysagère.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX

Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



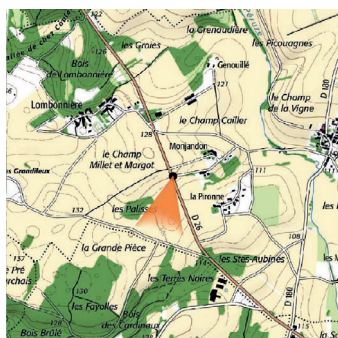
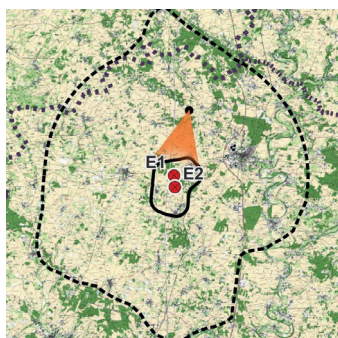
18. St-Martin-du-Clocher - D26

Légende :

- Projet
- ▲ Point de vue
- Échelle rapprochée
- Contexte paysager**
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe



Coordonnée X : 479095
Coordonnée Y : 6555009
Altitude : 120 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E1
Distance de l'éolienne : 5.8
Nombre d'éoliennes visibles : 2



Profil topographique



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis St-Martin-du-Clocher et la route D26. Il représente également effets cumulés avec le parc éolien de Faye Energie.

Niveau enjeu :	Modéré à Fort
Effet visuel :	Insignifiant
Niveau impact :	Faible

Analyse

Depuis ce point de vue, les caractéristiques paysagères sont celles du Ruffécois, un secteur de plaine plutôt boisé. Les perceptions lointaines ne sont permises que via des perspectives entre les boisements. De par leurs hauteurs, les éoliennes du projet de Raix sont ici partiellement visibles malgré la présence de boisements. Elles apparaissent en superposition avec les projets de parcs éoliens du Bel Essart et de la Chéverrie, participant ainsi à un effet de saturation visuelle.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



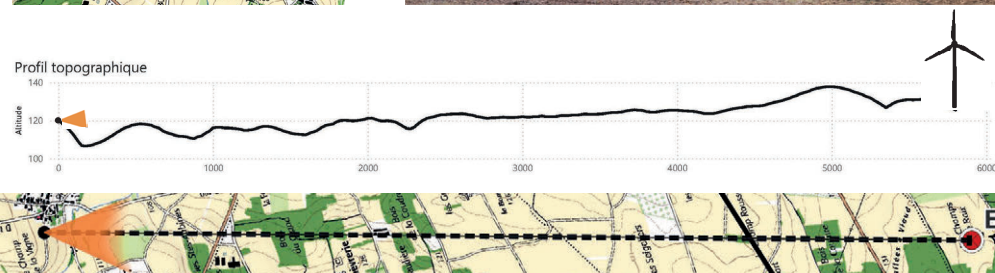
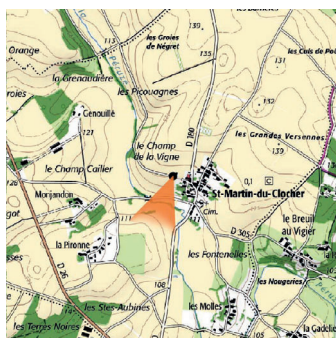
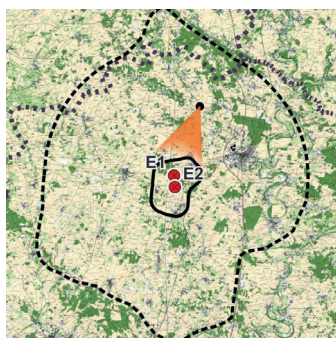
19. St-Martin-du-Clocher - Itinéraire cyclable de Villefagnan

Légende :

- Projet
- Point de vue
- Échelle rapprochée
- Contexte paysager**
- Boisement
- Culture
- Prairie
- └ - ┘ Trait de coupe



Coordonnée X : 479940
Coordonnée Y : 6555312
Altitude : 120 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E1
Distance de l'éolienne : 5.8
Nombre d'éoliennes visibles : 2



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis St-Martin-du-Clocher et l'itinéraire cyclable de Villefagnan. Il représente également effets cumulés avec les parcs éoliens de Faye Energie et de Bel Essart.

Niveau enjeu :	Faible à Fort
Effet visuel :	Moyen
Niveau impact :	Modéré

Analyse

Ce point de vue offre une composition qualitative des paysages du Ruffécois, composée de parcelles agricoles légèrement vallonnées et d'une trame arborée soulignant les lignes de forces. Le projet de parc éolien de Raix sera ici légèrement visible, émergeant de la ligne d'horizon, en superposition de plusieurs projets de parcs éoliens. Occupant l'arrière plan de cette composition, la multiplication des éoliennes sature ce paysage agricole et champêtre.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



20. Limalonges - Horst de Montalembert

Légende :

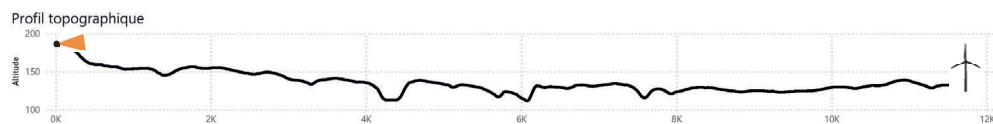
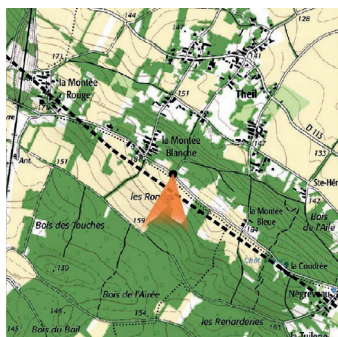
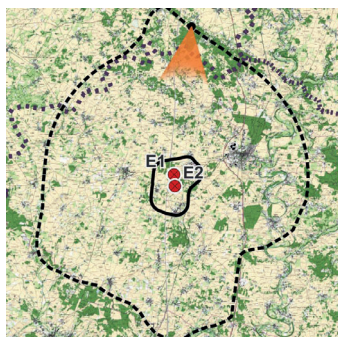
- Projet
- Point de vue
- Échelle rapprochée

Contexte paysager

- Boisement
- Culture
- Prairie
- └ - ┘ Trait de coupe



Coordonnée X : 479285
Coordonnée Y : 6561539
Altitude : 184 m
Date : 2023-09-26
Éolienne la plus proche : E1
Distance de l'éolienne : 11.7
Nombre d'éoliennes visibles : 0



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis le horst de Montalembert. Il représente également effets cumulés avec les parcs éoliens de Faye Energie et de Montjean.

Niveau enjeu :	Faible à Fort
Effet visuel :	Pas d'effet
Niveau impact :	Pas d'impact

Analyse

Le panorama présente des vues ouvertes et panoramiques sur les plaines agricoles en contre-bas. Depuis ce point de vue, les boisements empêchent les visibilités sur le projet éolien de Raix.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



Photomontage - 40° (2)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

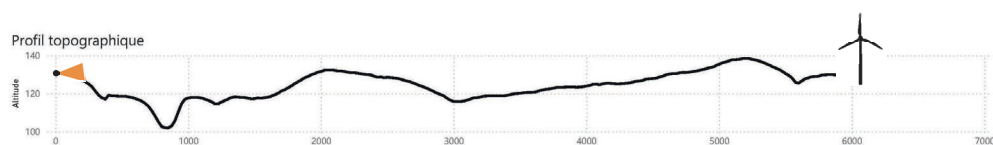
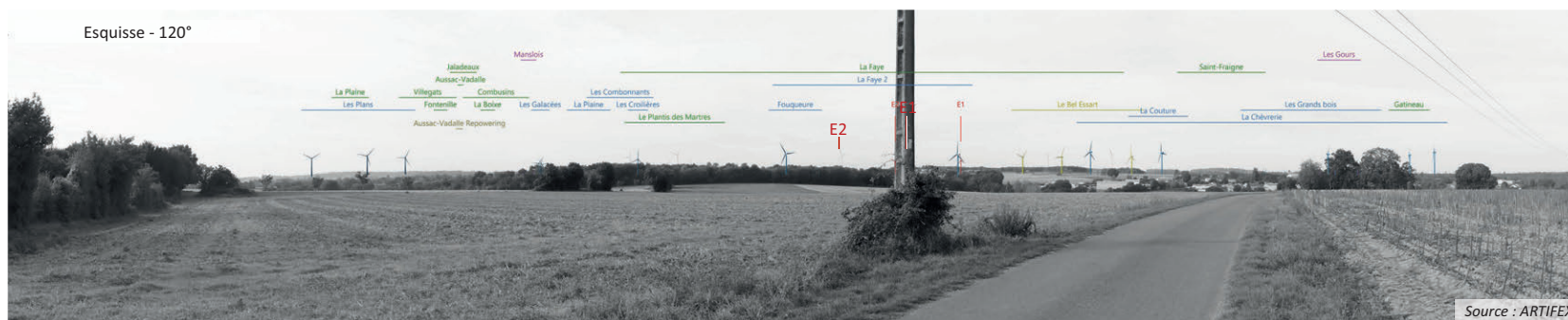
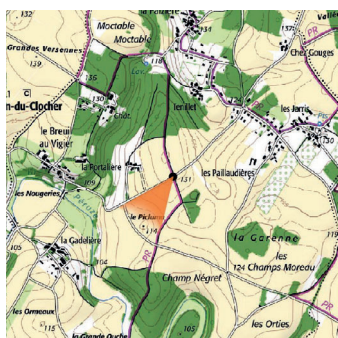
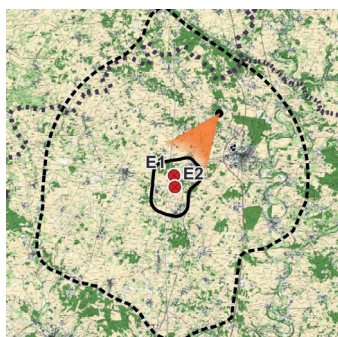
Source : ARTIFEX



21. Bernac - PR de Bernac

Légende :

- Projet
- Échelle rapprochée
- Point de vue
- Contexte paysager
 - Boisement
 - Culture
 - Prairie
 - Trait de coupe



Critère de sélection du point de vue

Ce point de vue illustre les perceptions depuis le PR. Il représente également effets cumulés avec les parcs éoliens de Faye Energie et de Bel Essart.

Niveau enjeu :	Faible à Fort
Effet visuel :	Minime
Niveau impact :	Faible

Analyse

Ce point de vue offre une composition qualitative des paysages du Ruffécois, composée de parcelles agricoles légèrement vallonnées et d'une trame arborée soulignant les lignes de force. Le projet de parc éolien de Raix sera ici légèrement visible, émergeant de la ligne d'horizon, en superposition de plusieurs projets de parcs éoliens. Occupant l'arrière-plan de cette composition, la multiplication des éoliennes sature ce paysage agricole et champêtre.



Photomontage - 40° (1)



Pour restituer le réalisme du photomontage, observez-le à une distance d'environ 50 cm (format A3)

Source : ARTIFEX



